

Université de Poitiers



UFR Sciences Humaines et Arts - Centre d'Études Supérieures de Civilisation
médiévale

Anaïs LANCELOT

L'exercice du pouvoir dans le Nord du duché d'Aquitaine au XII^e siècle

**Les « règnes » de Guillaume X d'Aquitaine,
d'Aliénor d'Aquitaine et de Louis VII (1126-
1152)**

Mémoire de Master 1 sous la direction de Martin AURELL

juin 2017-Session 1

REMERCIEMENTS

Pour avoir réalisé ce travail de longue haleine, je me dois de remercier mon directeur de recherche qu'est Martin Aurell. Il m'a pris sous son aile alors que je n'étais encore qu'en deuxième année de Licence d'Histoire. Une fois arrivée en fin de Licence, nous avons convenu ensemble d'un sujet de recherche qui nous plaît à tous les deux. Il a été présent tout au long de cette longue année de labeur mais qui paradoxalement est passée très vite. Sa présence non intrusive mais régulière m'a permis de mener à bien ce mémoire de Master 1. C'est de cette façon qu'il m'a guidée, soutenue et aidée lorsque le besoin s'en faisait sentir. C'est un plaisir d'avoir travaillé et appris d'autres choses avec ce grand historien. Je pense aussi au personnel enseignant et à celui du CESCUM qui m'ont apporté leurs enseignements et compétences précises. Et tout particulièrement à Amélie Rigollet (doctorante) et Cécile Treffort (professeur) pour leur aide respective de traduction de latin, méthodologie et informations historiques. Je remercie également Jean-Jacques Belot, président de la Société mauzéenne d'histoire et de généalogie, pour m'avoir donné beaucoup d'informations et de documents sur l'Histoire de Mauzé-sur-le-Mignon et ses environs, tout comme l'ancien maire du village de La Laigne, Jean-François Wacrenier (1995-2014), sur l'Histoire de La Laigne.

Je tiens à remercier vivement ma famille pour son soutien, ses encouragements, son aide et de m'avoir offert ces études d'Histoire, d'autant plus qu'à cause de mes études je ne la vois pas souvent. Sans eux je n'aurais sans doute pas eu la possibilité de faire de ma passion pour l'Histoire ces études menant au métier d'historien. En tous cas, de laisser au moins une trace à caractère scientifique dans ce domaine même si ce n'est qu'un mémoire d'étudiante en Master 1, encore plus sur un sujet que j'aime et me touche particulièrement. C'est grâce à mon père, pour des raisons professionnelles, que ma famille et moi-même nous sommes installés en Aunis et que donc je me suis intéressée à l'Histoire de l'Aunis. Les sorties familiales, les déplacements professionnels de mon père dans l'Ouest de la France et ma vie d'étudiante dans le Poitou m'ont fait remarquer que l'Aunis est lié à la Saintonge, les Deux-Sèvres, l'Angoumois et le Poitou avec la Haute-Vienne bien plus que je ne le pensais. Ce mémoire réalisé en un an accentue encore cette pensée. C'est de cette façon que j'ai voulu en savoir plus sur cette Histoire locale et approfondir, compléter les connaissances que nous avons déjà, mais également mes connaissances personnelles. Ma famille est aussi là pour me soulager des tâches du quotidien. Ainsi, en reconnaissance vis-à-vis de ma famille et aussi pour montrer l'exemple

à mon petit frère qui suit la même voie que moi, je me dois de les remercier grandement et de faire un bon mémoire.

Je n'oublie pas de remercier mes amis qu'ils soient en Master 1, Master 2 ou doctorants, médiévistes ou non. Mes amis étudiants en Histoire et moi-même nous sommesentraidés. Par cela, je n'étais pas seule à faire de la recherche pour affronter les « galères », mais aussi pour partager nos joies.

En somme, cela fait du bien de se sentir entourée face à l'ampleur et la difficulté d'un tel travail.

INTRODUCTION

Présentation du sujet

Le palais comtal de Poitiers est un des symboles forts du pouvoir des comtes de Poitou-ducs d'Aquitaine et l'est encore de nos jours même si ce n'est plus le pouvoir des Guillelmides mais celui de la justice républicaine ; seule fonction qu'a pu conserver cet édifice jusqu'à nos jours. Cet édifice est un lieu privilégié par ses comtes puisque Poitiers est le site d'où est originaire la dynastie des Guillelmides. Voilà pourquoi le comté de Poitou est si aimé, si cher à cette illustre famille. Le bâtiment est implanté naturellement dans l'une des deux « capitales » du duché aquitain (l'autre étant Bordeaux pour la partie sud du duché) qui est bien entendu aussi la « capitale » du comté de Poitou : Poitiers. C'est un palais magnifique construit au IX^e siècle mettant en valeur la richesse et la puissance des comtes du Poitou, adossé à l'ancienne enceinte gallo-romaine de la cité¹. C'est à cet endroit que se centralise le pouvoir comtal-ducal. Ce thème du pouvoir est un pilier central de ce présent travail.

Le sujet de ce mémoire de recherche de Master 1 sous la direction de Martin Aurell porte sur le pouvoir de Guillaume X d'Aquitaine, d'Aliénor d'Aquitaine et de Louis VII dans la moitié nord du duché d'Aquitaine durant la première moitié du XII^e siècle. Nous nous intéressons précisément au pouvoir tenu entre les mains du dernier comte de Poitou et duc d'Aquitaine qu'est Guillaume VIII de Poitou/X d'Aquitaine dit le Toulousain (1099-1126-1137) et de sa fille Aliénor d'Aquitaine (née en 1124, comtesse-duchesse de Poitou-Aquitaine : 1137-1204, reine de France : 1137-1152) mariée en premières noces au roi de France Louis VII le Jeune (né en 1120, duc d'Aquitaine : 1137-1152, roi de France : 1137-1180). Cette délimitation chronologique se justifie par le manque de travaux sur Guillaume X et par l'abondance de travaux sur l'Aquitaine sous la domination des Plantagenêt. La notion de pouvoir (*potestas*) est d'autant plus complexe dans ce duché du fait qu'il n'y a aucune unité politique. À cela s'ajoute la hiérarchisation du pouvoir entre le comte-duc et ses vassaux de rangs et puissances différents ainsi que des vassaux dotés de grands pouvoirs, pour certains pas très loin de ceux de leur prince. C'est pour cela que l'entourage des Guillelmides est inséré au second plan dans notre sujet. Le terme autorité (*auctoritas*) est proche de celui de pouvoir, voire se confond avec ce dernier dans certains cas qui sont d'ailleurs assez courants. L'autorité complète le pouvoir. La différence est que l'on peut avoir tous les pouvoirs sans pour autant imposer son autorité, c'est-à-dire ne pas se faire respecter. En plus du pouvoir temporel

¹ Yannick HILLION, *Aliénor d'Aquitaine*, Paris, Éditions Ellipses, 2015, p.42-43.

(pouvoir des laïcs) juste défini, le pouvoir spirituel (pouvoir de l'Église) a sa place dans ce travail. En effet, il entretient, lui aussi, des liens très étroits avec la suzeraineté d'Aquitaine. Pourtant, asseoir son autorité sur ses fiefs n'est pas toujours facile pour le prince ; spécialement avec ses vassaux rebelles. C'est pourquoi il se doit d'établir avec tous ses vassaux des corrélations de fidélité, des appuis militaires au moyen d'hommages, de *convenientiae* personnelles (sorte de pactes de paix provisoire contractés librement sans aucune juridiction, en réalité une simple *amicitia* c'est-à-dire une relation d'amitié), d'alliances comprenant aussi les mariages². Ensuite, traiter correctement l'ensemble de l'Aquitaine relève de l'impossible pour un mémoire de Master à cause d'un délai de temps imposé trop court. En outre, bien que ce territoire n'ait pas d'unité politique ni géographique, on relève malgré tout une nette démarcation entre son Nord et son Sud. Ayant une préférence pour le Nord, nous avons décidé de mettre en valeur cette partie. D'autant plus qu'il s'agit du cœur de l'Aquitaine. Cette moitié nord se constitue *grosso modo* des actuels Poitou, sud Vendée, Deux-Sèvres, Aunis, Saintonge, Angoumois et Limoges avec ses alentours. L'Aquitaine est la plus grande entité géographique du Royaume des Francs (*Regnum Francorum*). À l'époque féodale, les frontières sont mouvantes et mal délimitées, contrairement à celles que nous connaissons de nos jours. La possession des pays – en totalité ou par morceau – formant le nord du duché aquitain change assez régulièrement de mains au gré des alliances et des conflits. Charles Higounet le souligne : « Il n'existe pas une Aquitaine, mais il y a eu tant d'Aquitaines, d'Auguste à la Cinquième république, qu'il est impensable de pouvoir enserrer une histoire dans une notion territoriale aussi fluctuante... »³. Ces pays sont contigus les uns aux autres. Il n'y a pas d'enclave ou d'espace territorial appartenant à un autre prince qui pourraient séparer ce duché en plusieurs fragments. C'est d'ailleurs un de ses nombreux points de force. En revanche, chaque partie possède son administration et ses coutumes propres même s'il y a beaucoup de points communs entre toutes ces localités. Ce système génère parfois quelques problèmes tels que les successions de seigneurs. Afin de mieux comprendre ce sujet de recherche, retraçons l'histoire de l'époque de Guillaume X d'Aquitaine, de sa fille Aliénor et de Louis VII.

² Y. HILLION, *op. cit.*, p. 41-42.

³ Charles HIGOUNET, *Histoire de l'Aquitaine*, Toulouse, Privat, 1971, 537 p.

Contexte

En ce début de XII^e siècle, lorsque la *curia comitis*⁴ n'est ni à Poitiers ni à Bordeaux, elle rejoint d'autres pôles importants tels qu'Angoulême capitale du comté éponyme ou des lieux privilégiés de loisir mais où la politique s'y mêle quand le besoin s'en fait sentir à l'instar du château construit par Guillaume IX (1071-1086-1126) dans l'ancienne immense forêt d'Argenson⁵. Cette sylve est située entre Benon et Tusson coupée par la voie médiévale Poitiers-Saintes entre Brioux et Aulnay, séparant les Pictons des Santons sur 100 km et appartenant au comte du Poitou⁶. Elle correspond à la forêt de nos jours renommée Benon du nom du village éponyme qui la touche située sur la route Niort-La Rochelle. Ces déplacements réguliers permettent au comte-duc d'être présent au moins sur les lieux importants et stratégiques, de se montrer pour aller au contact de ses vassaux et sujets et ainsi affirmer sa main mise sur l'ensemble de son territoire. Qui plus est, il faut bien mettre en évidence le fait que le comte-duc d'Aquitaine est apparenté plus ou moins de manière éloignée au roi de France (*rex Francorum*)⁷. Par conséquent, le prince jouit d'un prestige lignager qui lui confère plus de puissance. L'Aquitaine est la principauté la plus grande du *regnum Francorum* mais aussi parmi les plus riches d'Europe. Le duc d'Aquitaine, comme tous les autres ducs du royaume capétien, est bien vassal du roi. Or, il a tendance à s'émanciper de son propre chef vis-à-vis de l'autorité royale et agit tel un roi en son royaume, en dépit de la reconnaissance du roi (en raison de sa sacralité)⁸. Cette reconnaissance est vraisemblablement davantage théorique que pratique. La réalité nous montre que la puissance de ce duc est quasiment équivalente à celle de son suzerain ; qui lui, possède un domaine royal bien plus moindre. Comme si cela ne suffisait pas, le pouvoir du roi de France est affaibli depuis un certain temps. Cette situation profite donc, sans surprise, à la montée en puissance des ducs qui va de pair avec une indépendance accrue qu'ils revendiquent. Le duché d'Aquitaine réussit à conserver son indépendance jusqu'à ce que la fameuse Aliénor d'Aquitaine, apporte au domaine royal l'Aquitaine et ses richesses à l'occasion de son mariage avec le futur Louis VII le

⁴ La documentation de l'époque atteste l'emploi de cette expression depuis le milieu du XI^e siècle et elle est bien ancrée à partir de la seconde moitié du siècle suivant.

⁵ René SACRÉ, « Chronique du temps passé », *Bulletin de la Société mauzéenne d'Histoire locale*, n° 47, 1978, p. 8.

⁶ Robert FAVREAU, Jean GLÉNISSON (dir.), *L'Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 2, La Crèche, Geste éditions, 2014, p. 161 et 165-166.

⁷ L'enseignante-chercheuse Yannick Hillion indique par le biais des sources diplomatiques qu'à partir du XII^e siècle le titre *rex Francia* remplace la précédente titulature *rex Francorum*. Cela doit certainement se faire progressivement et prendre de l'ampleur après les années 1150 car dans toutes les chartes que nous avons dépouillées, aucune ne mentionne la nouvelle titulature. Y. HILLION, *op. cit.*, p. 37-39 ; Yves SASSIER, *Louis VII*, Paris, Fayard, 1991, p. 231-233.

⁸ Y. HILLION, *op. cit.*, p. 40.

Jeune en 1137. Toutefois, cette principauté retrouve son indépendance à laquelle elle tient tant durant un cours laps de temps entre le divorce d'Aliénor et son remariage avec un autre futur roi au cours de l'année 1152. Cependant, le roi Louis VI le Gros (1081-1108-1137) commence à raffermir son autorité et à retrouver ses pouvoirs régaliens. C'est sur cette lancée que son fils et successeur Louis VII va poursuivre son œuvre. Pourtant, les études d'Histoire oublient parfois que l'initiative est amorcée par Louis VI et font passer son fils pour le véritable initiateur. La réaffirmation de la puissance royale passe également par une centralisation des pouvoirs et de l'administration laissant entr'apercevoir la naissance de l'État moderne⁹. Pour notre part, nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'une naissance mais plutôt de prémices, qui, accumulés tout au long de la période médiévale conduisent à la naissance de l'État moderne. D'autant plus, que cet état moderne ne tire pas uniquement son origine du pouvoir. D'autres facteurs tels que le développement économique pour citer un exemple entrent en compte. En outre, c'est à l'occasion de la deuxième croisade (1147-1149) que l'expression de la « couronne » s'impose. Ce concept abstrait, apparu entre 1136 et 1137, symbolise dorénavant la fonction royale de France ou son territoire et non la personne du roi¹⁰. Qui plus est, le duc d'Aquitaine n'est pas le seul à vouloir accroître sa puissance. Ses vassaux font de même envers leur suzerain direct qu'est le duc. Certains deviennent puissants au point de presque égaler le duc. C'est le cas de la maison vicomtale de Thouars. Dans cette ascension et course au pouvoir, c'est à la famille aristocratique qui sera la plus puissante. Pour cela, deux possibilités existent : rester fidèle au duc et s'élever par le mérite et la récompense, ou bien se rebeller, s'opposer au duc. Parfois, selon la tournure des événements et les décisions prises, il arrive qu'un seigneur joue avec les deux cartes à tour de rôle. La rivalité est omniprésente et les ducs d'Aquitaine, en l'occurrence Guillaume X, puis Aliénor avec son époux Louis VII, doivent faire face à cela.

Les ecclésiastiques qui ont une main mise sur le pouvoir temporel cherchent à en acquérir davantage malgré la réforme grégorienne démarrée dans le courant du XI^e siècle par le pape Léon IX (1049-1054). À titre d'exemple, à cause de cette quête du pouvoir, le schisme des années 1130 opposant le pape légitime Innocent II et l'antipape Anaclet II entraîne une grave crise en Aquitaine. Le médiéviste Florian Mazel note qu'à partir du début du XII^e siècle la présence d'hommes d'Église de haut rang est de plus en plus remarquée et influente dans l'entourage des seigneurs notamment pour leurs connaissances du droit. Ce sont surtout des évêques¹¹. D'ailleurs, cette réforme de l'Église favorise l'essor des

⁹ *Ibid.*, p. 89-90 ; Françoise GASPARRI (dir.), *Le XIII^e siècle. Mutations et renouveau en France dans la première moitié du XIII^e siècle*, t. 3, Paris, 1994, p. 12-17.

¹⁰ Florian MAZEL, *Féodalités (888-1180)*, Paris, Belin, 2014, [1^e éd. 2010], p. 583-584.

¹¹ *Ibid.*, p. 465.

seigneuries ecclésiastiques, séculières comme régulières, allant à l'encontre de l'influence seigneuriale sur le monde spirituel¹². On observe également un recul de l'ordre religieux cistercien au détriment des bénédictins¹³. Mais encore, l'accroissement du pouvoir ducal passe aussi par un contrôle renforcé de son territoire. Il faut entendre par-là que le duc multiplie ses sources de revenus (péage, pêche, marais salant, construction de moulin, bois au tournant des XI^e-XII^e siècles pour la chasse, route...)¹⁴. De plus, ce phénomène est conjoint à l'essor économique du XII^e siècle. Alors, les profits qu'en tire le duc s'accroissent. Toutefois, les seigneurs locaux, eux également, pratiquent cela sur leur territoire, ce qui a pour conséquence d'accroître les conflits. Il faut attendre les années 1130-1150 pour voir naître les premiers coutumiers seigneuriaux qui fixent et réglementent les prélèvements mais qui servent aussi à légitimer ces actions. On remarque que c'est à ce moment précis que la polémique de la réforme grégorienne s'atténue¹⁵. Les seigneurs veulent aussi compenser cette perte de bénéfices ecclésiastiques qu'ils percevaient avant le passage de la réforme de l'Église. Mais, c'est le roi qui est le plus à plaindre de cette réforme. Comme le duc ne peut pas être présent dans l'ensemble de son territoire aquitain en même temps, l'évolution ainsi que la multiplication des agents représentant l'autorité en place parent ce souci¹⁶. Ce système d'administration propre à la personne du roi et existant depuis le Haut Moyen Âge est repris par le duché aquitain ; toujours dans l'idée de s'émanciper de lui et de se comporter en tant que roi dans sa principauté propre¹⁷. C'est un fait qui n'est pas exclusif à l'Aquitaine. Cependant, au XII^e siècle, le rang de prince remplit encore et avant tout la fonction de guerrier. D'ailleurs, dans cette première moitié du XII^e siècle, ni Guillaume X ni Louis VII ne peuvent se passer de ce côté guerrier étant donné les conflits qui règnent à ce moment-là. Effectivement, le dernier duc d'Aquitaine doit souvent ramener l'ordre au sein de son territoire. Ces désordres sont provoqués par ses mêmes seigneurs et châtelains vassaux dont nous avons déjà parlé plus haut. C'est le même scénario à la cour royale et dans certains domaines de leur royaume tels que la Flandre ou le comté de Blois-Champagne. Les affaires rejoignant de près notre thème seront bien sûr plus développées.

À une échelle plus grande, la guerre civile en Angleterre (1135-1154) oblige Guillaume X et les deux rois de France Louis VI et Louis VII à y prendre part à certains moments. Cette guerre oppose les comtes d'Anjou-ducs de Normandie Geoffroy V le Bel, le premier Plantagenêt, (1113-1128-1151) et son épouse Mathilde l'*Emperesse*, puis leur fils le futur Henri II (1133-1151-1189). À la mort

¹² F. GASPARRI, *op. cit.*, p. 46.

¹³ *Ibid.*, p. 474.

¹⁴ *Ibid.*, p. 478 et 485.

¹⁵ *Ibid.*, p. 480.

¹⁶ *Ibid.*, p. 488.

¹⁷ Y. HILLION, *op. cit.*, p. 40-41.

d'Henri I^{er} Beauclerc (1068-1100-1135), père de Mathilde, son neveu Étienne de Blois (vers 1097-1135-1154) revendique le trône alors que sa cousine en est l'héritière légitime. Quelques temps après le début de la guerre, Geoffroy V appelle à l'aide son allié d'alors : Guillaume X d'Aquitaine. Par la suite, Louis VII qui refusait dans un premier temps d'entrer dans ce conflit parce que déjà bien occupé avec ses soucis au sein de sa principauté, finit par s'y immiscer à cause d'intérêts et surtout de liens avec des personnes ou de territoires relevant de lui impliqués dans cette crise ainsi que dans les problèmes qu'il y a en France. Par exemple, Thibaud IV comte de Blois-Champagne (1093-1102-1152) qui est le frère aîné d'Étienne mais aussi un prince important qui se rebelle contre le roi de France Louis VII. Comme si cela ne suffisait pas, Louis VII est en conflit avec plusieurs papes successifs et leurs évêques notamment pour leurs investitures. D'autant plus que ces problèmes sont plus ou moins tous liés entre eux compliquant ainsi les choses. En outre, le début du XII^e siècle est la période d'émergence des villes. C'est un nouveau problème qui se pose aux seigneurs et qui s'accroît dans le courant de ce siècle. Les bourgeois s'enrichissent et tentent de soustraire leur ville à l'autorité en place. Beaucoup de ces villes s'érigent en commune ; droit obtenu dans un premier temps de façon illégale. Cette nouveauté se répand sur tout le royaume français. Maintenant que le cadre spatio-temporel du sujet est posé, présentons son support documentaire.

État des sources

Ce mémoire de recherches est le résultat de l'étude du *corpus* que nous avons confectionné. Il comporte quelques soixante-dix documents sources. Environ 90 % sont des actes diplomatiques de différentes sortes, originaux ou copies. Les copies se trouvent toutes dans des cartulaires édités qui sont presque tous en ligne (Notre-Dame de Saintes, Saint-Jean-de Montierneuf de Poitiers, la Trinité de Vendôme...) ou dans des collections d'érudits telle que celle du moine bénédictin de Sainte-Maur Dom Léonard Fonteneau qui vécut au XVIII^e siècle dans le Nord de l'Aquitaine ou encore dans d'autres ouvrages d'historiens comme Achille Luchaire pour les actes de Louis VII et de sociétés historiques à l'instar de la Société des Antiquaires de l'Ouest (documents sources et informations). Pour ce qui est des originaux qui ne sont pas majoritaires tout comme de certaines copies, ils se consultent aux Archives départementales de la Vienne, mais aussi dans ces mêmes ouvrages. Plus des trois quarts de ces documents sont des actes ayant pour acteurs ou parmi les principaux Guillaume X, sa fille, son gendre roi de France. Notre *corpus* contient tous les documents relatifs au dernier duc d'Aquitaine, à Aliénor et Louis VII (le temps de leur mariage) dans l'aire géographique du Nord de l'Aquitaine. Les 10 % restant sont

une sélection d'actes afférents à l'entourage de ses grandes figures en rapport avec ce qui la lie à nos trois figures. Leur localisation est la même que pour les actes de Guillaume X, Aliénor et Louis VII. À côté de cette diplomatie, on trouve aussi de la correspondance comme celles de saint Bernard de Clairvaux et de l'archevêque de Bordeaux Geoffroy du Loroux, deux bulles pontificales d'Eugène III, des chroniques telles que celle de l'abbaye de Saint-Maixent, une complainte funèbre (*planh*) de Guillaume X rédigée par le troubadour Cercamon et des sceaux. Toute cette documentation se trouve de la même façon que pour la diplomatie. Grâce aux travaux des historiens bien référencés et à la diffusion des documents sources, ces documents sont faciles d'accès. Tous ces documents sont très riches. Les informations qui y sont contenues sont capitales pour pouvoir étudier ces aspects de l'Histoire et très intéressantes. D'ailleurs, ils s'utilisent aussi dans l'étude d'autres thématiques. Certains documents sont rares et solennels. C'est pourquoi les documents de ce *corpus* sont bien connus des chercheurs. En revanche, ils ne sont pas vraiment approchés de la même manière que la nôtre. Ils sont par conséquent bien connus mais plus ou moins selon l'angle d'approche. C'est le cas de la thématique du pouvoir comtal-ducal de Guillaume X et de sa fille avec son premier mari peu étudié. D'où l'importance de travailler là-dessus. D'autant plus que ce sujet se rapporte à la fois à l'Histoire locale et à l'Histoire nationale et il s'agit du point de départ de plusieurs grands changements ainsi que d'événements à grands retentissements en Europe et à long terme. Voici le processus employé pour aboutir au résultat.

D'abord, nous avons fait attention à ne pas perdre de vue le sujet en question car c'est un point essentiel pour ne pas dériver. Nous sommes en fait parties de la lecture de *L'Histoire des comtes de Poitou (778-1204)* écrite par Alfred Richard pour ensuite consulter ses références afin de se forger notre propre opinion. Parallèlement, nous avons cherché d'autres sources et travaux scientifiques afin de compléter et mieux comprendre tout ceci tout en tenant compte des travaux et des opinions des chercheurs¹⁸. Dans tous les documents consultés, nous avons retenu toutes les mentions de nos trois figures principales dans les sources et tout ce qui les concernent dans les travaux d'historiens. Même procédé en ce qui concerne l'entourage de ces personnages à la différence que nous nous sommes centrés sur les faits en lien avec Guillaume X, Aliénor et Louis VII ; sans oublier de se renseigner sur lui. En dernier lieu, le plan du mémoire a pris sa forme en organisant les informations récoltées. Pour finir, tout au long de ces étapes, nous nous sommes posé des interrogations : De quelle nature est le pouvoir ducal, comment se manifeste-t-il et s'exerce-t-il ? Comment le Nord aquitain est-il gouverné ? Quelles différences entre les pays aquitains politiquement, administrativement ? Quels rapports le duc entretient-il

¹⁸ Cf. bibliographie.

avec ses vassaux, son entourage religieux et avec les territoires en dehors du duché ? Quelle place a l'Église dans le pouvoir temporel ? Quelle politique Aliénor et Louis VII mènent-ils spécialement pour cette région ? En quoi le mariage de l'héritière d'Aquitaine avec le futur roi de France est-il un si grand bouleversement ? Néanmoins, des lacunes subsistent.

Effectivement, une bonne partie des documents est endommagée, voire mal conservée. La toponymie est parfois difficile à transposer à celle de maintenant en raison de changements de noms qui n'ont pas laissé de trace ou de lieux qui ont disparu au cours du temps. Il en va de même pour certaines personnes influentes auprès de nos ducs et seigneurs mais qui restent totalement inconnues ou au moins partiellement. Qui plus est, la région du Nord du duché d'Aquitaine antérieure au XIII^e siècle a perdu de nombreux documents. Ces problèmes limitent l'étude de ce sujet, mais aussi plus largement. En outre, nous ne maîtrisons pas complètement le latin, mais suffisamment pour en comprendre l'essentiel, les informations nous intéressant. Par contre, travailler sur des documents en latin nous a permis de nous améliorer avec un peu d'aide. Mais, ces soucis ne nous empêchent pas de prendre position.

L'Aquitaine de ses débuts jusqu'à Guillaume X est très puissante et quasiment indépendante vis-à-vis du domaine royal. C'est un « royaume » dans le royaume. À la génération suivante, cette région perd peu à peu en puissance malgré son essor économique et démographique et malgré les réactions des Aquitains. Tout cela à cause de son entrée dans le domaine royal français puis Plantagenêt par voie maritime. Ce duché reste encore pendant plusieurs siècles un symbole que deux puissances ennemies se disputent, mais sans son aura politique d'antan. Sans cette aura, il ne peut plus agir, mais seulement subir. Nous nous plaçons ainsi dans la lignée d'Alfred Richard avec plus d'objectivité et au goût du jour et aussi dans celle des chercheurs qui ont publié les travaux les plus récents (Martin Aurell, Robert Favreau, Jean Flori, Yves Sassier...). En conséquence, nous nous plaçons dans l'historiographie des thématiques approchées dans ce sujet.

Historiographie

Elle est à la fois fournie et peu fournie. Tout dépend de l'angle d'approche et des points qui y sont abordés. *L'Histoire des comtes de Poitou (778-1204)* réalisé par Alfred Richard, archiviste des Archives départementales de la Vienne et historien, et publié en 1903. Il relate l'Histoire du comté de Poitou depuis ses origines jusqu'à la mort d'Aliénor, dernière figure propre au Poitou. Cet ouvrage se situe dans la continuité d'autres historiens de l'époque moderne dont

l'Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne de Jean Besly qui est parue en 1647. Il convient de mettre à jour ce travail. C'est le dernier travail approfondi et complet en date qui englobe l'ensemble des points traités dans ce mémoire de recherches. Il y a bien eu quelques autres travaux plus ou moins anciens, mais ils ne traitent pas tout (focalisation sur l'économie et les centres religieux) ou se contentent de résumer les travaux précédents. D'autant plus que l'accessibilité des archives devient possible à partir de la Révolution française permettant aux historiens de travailler directement sur les sources et de produire des travaux plus satisfaisants. Prenons un à un les points abordés dans ce mémoire. Concernant Guillaume X d'Aquitaine, il y a eu peu de travaux effectués. Le plus récent est celui de Richard que nous venons d'énoncer. Les autres travaux s'intéressant à Guillaume X depuis sa mort traitent de sa sainteté acquise à sa mort au cours de son pèlerinage pour Saint-Jacques-de-Compostelle ; ce qui ne nous préoccupe pas ici. Alors que pour Aliénor, les travaux foisonnent et ne manquent pas malgré quelques zones d'ombres subsistant autour de ce personnage. Dès son vivant, cette femme fait couler l'encre, tant en bien qu'en mal. Il y a la légende dorée, mais aussi son contraire. Il y a les historiens, les littéraires et les artistes. Ainsi, les historiens ne sont pas les seuls à se pencher sur son sujet (romans, bandes dessinées, iconographie, films, etc.). Aliénor touche tous les genres. C'est pourquoi, les productions ne reflètent pas toujours entièrement la vérité. Au XIX^e siècle et jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, les historiens travaillent sur sa « psychologie », jugent sa morale et romancent leurs travaux quitte à s'éloigner de la vérité historique. Pour donner deux exemples nous pouvons citer Jules Michelet qui compare Aliénor à la fée Mélusine dans le deuxième volume de *l'Histoire de France* ou encore Charles Petit-Dutaillis la décrit dans *La Monarchie féodale en France et en Angleterre* comme une femme de mœurs assez légères. Dans cette période, les chercheurs prônent l'image négative de la duchesse-reine (mauvaise influence sur ses maris, inceste, infidélité, sorcière empoisonneuse...). C'est seulement à partir des années 1950 que les historiens adoptent un point de vue plus neutre. Ils s'en tiennent aux faits sans se faire influencer par les légendes. Par contre, le goût à étudier la psychologie des personnages historiques est encore d'actualité. En 1952, Edmond-René Labande publie dans ce cadre un solide article intitulé *Pour une image véridique d'Aliénor d'Aquitaine*¹⁹. Les *gender studies* présentent Aliénor comme une ou la première féministe telle que Régine Pernoud la montre dans son ouvrage *Aliénor d'Aquitaine*. Cependant, cela est à nuancer. Il ne faut pas pousser le féminisme d'Aliénor trop loin ni projeter sur elle le féminisme de

¹⁹ Martin AURELL, « Aliénor d'Aquitaine (1124-1204) et ses historiens. La destruction d'un mythe ? », dans Paviot Jacques, VERGER Jacques (éd.), *Guerre, pouvoir et noblesses au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, 2000, p. 43- 49.

notre époque. Mais plutôt remettre ce comportement dans son siècle et son entourage ainsi que la légitimité de cette femme de pouvoir à diriger son duché par droit d'aînesse qui n'exclut pas les femmes. La biographie d'Aliénor d'Aquitaine qu'a faite Jean Flori en 2004²⁰ est un des travaux les plus complets à ce sujet selon Martin Aurell²¹. Enfin, les deux derniers ouvrages publiés sont *Aliénor d'Aquitaine* de Yannick Hillion et *Les mots d'Aliénor. Aliénor d'Aquitaine et son siècle* par Katy Bernard. Ils datent tous deux de 2015. Le premier est une bonne biographie complète d'Aliénor et qui explique l'Aquitaine, la France dans lesquelles elle vit. Le second présente cette forte femme à travers la littérature troubadouresque de son époque. À propos de Louis VII, Yves Sassier a écrit une très bonne et complète biographie de Louis VII. *Louis VII* est publié en 1991 et c'est la plus récente. Seul bémol, l'éditeur n'a pas souhaité imprimer les notes de bas de pages pourtant fortes utiles. Là encore, d'autres travaux sur ce personnage ont vu le jour depuis, mais ils ne s'intéressent pas particulièrement à sa relation à l'Aquitaine.

À partir des années 1860/1870, les historiens de l'École méthodique, appelée aussi positiviste, n'étudient pas tous les thèmes, ils les sélectionnent. Le thème du pouvoir fait partie de cette sélection car ils favorisent l'Histoire politique, chronologique et institutionnelle en raison de son patriotisme. Les Annales, courant historiographique suivant qui s'impose dans les années 1930, s'opposent à l'École méthodique et, par conséquent, laissent de côté ces thématiques au profit des dimensions économiques et sociales pour y revenir une cinquantaine d'années plus tard. De plus, l'historien Martin Aurell est bien évidemment à nommer dans cette historiographie récente. Ses recherches sont axées sur le pouvoir, l'aristocratie et bien sûr Aliénor d'Aquitaine entre autres.

Enfin, le dernier thème étudié est l'Histoire locale qui prend son essor au XIX^e siècle avec la naissance des sociétés savantes dans presque tous les départements composants la France depuis la Révolution française, mais aussi grâce aux multiples services d'archives. Cette émergence s'explique par deux faits notables. D'une part, la discipline d'Histoire est davantage valorisée et les gens veulent connaître leur Histoire régionale et pas uniquement leur Histoire nationale. D'autre part, les historiens privilégient la grande Histoire au détriment de la petite. Un bon exemple local du Poitou est *l'Histoire de Châtelleraud et du Châtelleraudais* de l'abbé Lalanne écrit en 1859. Plus récemment, des maisons d'éditions locales voient le jour comme Geste éditions en 1992 qui siège à La Crèche dans les Deux-Sèvres dans le but de publier des ouvrages relatifs à l'Histoire de l'Ouest français. Or, la diffusion des travaux des éditions régionales dépassent rarement leur région ce qui ne contribue pas à diffuser cette petite

²⁰ Jean FLORI, *Aliénor d'Aquitaine : la reine insoumise*, Paris, Payot, 2004, 543 p.

²¹ M. AURELL, « préface » de la réédition d'Edmond-René LABANDE, *Pour une image véridique d'Aliénor d'Aquitaine*, Poitiers, Geste éditions, 2005, p. 5-34.

Histoire pourtant très liée à la grande. Qui plus est notre sujet est complètement en osmose avec l'actualité de la refonte de la carte des régions françaises qui a fait du bruit. Cette réforme administrative de 2015 mise en vigueur un an plus tard a, pour le Centre et l'Ouest de la France, reformé une grande partie de l'ancien duché aquitain. C'est dans ce cadre que nous avons formulé les problématiques suivantes.

Le Nord du duché d'Aquitaine est un territoire aussi imposant dans son unité que complexe dans sa diversité de pays. Comment les derniers ducs d'Aquitaine exercent-ils le pouvoir dans le Nord de leur duché ? Quelle est l'étendue de leur pouvoir ?

Le résultat de nos recherches s'articule en deux grands points tous deux divisés en trois catégories. Le premier point prête attention au principat de Guillaume X. Nous y traitons les liens entre le duc et ses vassaux ainsi que les relations *intra* vassaliques. La diplomatie de ce duché hors de son territoire est également examinée. Même chose à l'égard des corrélations de l'Église avec le comte-duc. Après ceci, le second point met l'accent sur le règne du couple royal qui succède à Guillaume, à savoir sa fille Aliénor mariée au roi Louis VII. Nous montrons le chamboulement que ce mariage occasionne pour cette principauté. Nous expliquons également la politique de contrôle et de gestion du duc-roi. Pour terminer, nous évoquons le divorce royal et ses conséquences sur l'Aquitaine.

PREMIÈRE PARTIE : Guillaume X d'Aquitaine : le dernier duc d'Aquitaine (1126-1137)

Guillaume VIII comte de Poitou et dixième duc d'Aquitaine dit le Toulousain²² gouverne entre 1126 et 1137. Il succède à son père, le premier troubadour connu, Guillaume IX le Jeune devenu le Troubadour. Sa mère Philippa de Toulouse (vers 1080-1117) l'a mis au monde en 1099 à Toulouse ; d'où son surnom²³. Plus exactement, le principat de Guillaume X commence un 10²⁴ ou 11²⁵ février en 1126²⁶ ou 1127²⁷ selon les chercheurs. En effet, Guillaume IX meurt subitement. Son fils et successeur n'a pas eu le temps de revenir à Poitiers pour assister aux funérailles²⁸. Pour notre part, la date du 10 février 1126 nous paraît véridique pour le commencement de son principat. Une charte de confirmation des biens et privilèges de l'abbaye Saint-Jean de Montierneuf à Poitiers émanant de Guillaume X peu de temps après le décès de son père ainsi que la Chronique de Saint-Maixent prouvent que l'année 1126 est bien celle de la fin du principat de Guillaume IX et le début de celui de son fils²⁹. D'autant plus que le nouvel an, en Poitou, apparaît quasiment toujours à Noël et non pas à Pâques comme c'est souvent le cas ailleurs³⁰. En fait, les opinions différentes à propos de la date d'intronisation du nouveau duc sont fondées sur le décalage du nouvel an. C'est l'année 1126 qui est juste car elle tient compte du calendrier

²² Ce ne sont pas les historiens qui ont donné ce surnom à Guillaume, mais lui-même car il veut se distinguer des précédents comtes-ducs (cf. A. RICHARD, *Histoire des comtes de Poitou 778-1204*, t. 2, Paris, Alphonse Picard & fils, 1903, p. 1).

²³ Jean VERDON, « La Chronique de Saint-Maixent et l'histoire du Poitou aux IX^e-XII^e siècles », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, Extrait, 4^e série, t. 13, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1976, p. 447.

²⁴ Paul MARCHEGAY, Emile MABILLE (éd.), *Chroniques des églises d'Anjou*, Société de l'Histoire de France, Paris, Mme V^e Jules Renouard, 1869, p. 190.

²⁵ Cécile TREFFORT, « La mémoire d'un duc dans un écrin de pierre : le tombeau de Guy Geoffroy à Saint-Jean-de-Montierneuf de Poitiers », *Cahiers de Civilisation médiévale*, vol. 47, n° 187, 2004, p. 250 : Le 11 Février serait pour elle la date d'inhumation. Elle pense que l'année 1126 est juste.

²⁶ Jean BESLY, *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne*, Paris, Gervais Alliot, 1647, p. 108-128 ; Louis-Pierre d'HOZIER, *Armorial général de la France*, t. 5, Paris, Firmin-Didot, 1752, p. 9-11.

²⁷ P. MARCHEGAY, E. MABILLE, *op. cit.*, p. 190.

²⁸ Alfred RICHARD, *Histoire des comtes de Poitou (778-1204)*, t. 2, Paris, Alphonse Picard & fils, 1903, p. 1, 2 et 6.

²⁹ François VILLARD (éd.), *Recueil des documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (1076-1319)*, Poitiers, Société des archives historiques du Poitou, 1973, p. 115 ; J. VERDON, *op. cit.*, p. 449.

³⁰ Benoît-Michel TOCK, Olivier GUYOTJEANNIN, « *Mos presentis patrie* : les styles de changements du millésime dans les actes français (XI^e-XVI^e siècle) », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. 57, livraison 1, 1999, p. 72-75 ; Arthur GIRY, *Manuel de diplomatique : diplômes et chartes, chronologie technique, éléments critiques et parties constitutives de la teneur des chartes, les chancelleries, les actes privés*, 2 vol., Paris, F. Alcan, 1925 [1^e éd. 1894].

spécifique qu'utilisent les comtes de Poitou. Ceux qui prônent l'autre année ont tort car ils ne s'appuient pas sur le bon calendrier ; si bien qu'une erreur de datation est produite et décale les dates des faits. Guillaume X d'Aquitaine est le dernier duc d'Aquitaine puisque son héritière, Aliénor, contracte successivement deux mariages royaux faisant tomber ainsi le duché aux mains des rois de France puis d'Angleterre.

Guillaume X a hérité de certains traits de caractères de son père qui a une forte personnalité. Bien entendu, aucun texte n'en parle pour affirmer ou infirmer cela. Mais, en regardant de près les sources mettant en avant le duc lui-même ou ses faits et en le comparant à son père de la même manière, on remarque très bien son goût pour les armes. Néanmoins, il calcule peu ou mal ses coups militaires ; ce n'est pas un bon stratège. Il est davantage un sensible qui se soucie du bien-être de ses compagnons. C'est le même schéma pour la politique en tant que telle. Il suffit d'observer les décisions qu'il prend tout au long de son « règne ». Rien d'extraordinaire, voire même l'inverse quelques fois. Nous ne développons pas plus en raison que cela le sera au fil des pages. Il semble rester sur la réserve malgré un fort caractère. De ce fait, les seigneurs locaux le craignent moins et par conséquent le respectent moins. Ils n'hésitent donc pas à se rebeller, à essayer d'imposer leur loi et à lui soutirer davantage de profits. Et comme le duc a quelques difficultés dans ses rapports avec eux, les vassaux s'affrontent également les uns aux autres avec peu de retenue. Toutefois, tous ne sont pas déloyaux à Guillaume et tous ne se rebellent pas constamment. Ce prince prend aussi une part active dans les affaires politiques qui concernent son territoire sur la scène nationale et internationale ; notamment en guerroyant contre ou avec le comte d'Anjou. Mais, son point faible est d'être assez facilement influençable au point d'être manipulé par plusieurs personnes à la fois et même si elles sont de camps opposés. À savoir Gérard II (appelé aussi Girard) de Blay, évêque d'Angoulême puis archevêque de Bordeaux (vers 1060-1102-1136), qui est proche de Guillaume depuis son tendre âge et de l'autre côté son ennemi l'abbé (*abbas*) Bernard de Clairvaux (1090-1115-1153) qui agit par l'intermédiaire de Geoffroy du Loroux (après 1100-1136-1158) qui est devenu à partir du schisme d'Anaclet II le protégé du duc. Cette compétition d'influence menée dans le but de voir une politique qui leur soit favorable aboutit au schisme d'Aquitaine dont nous parlerons aussi. Comme Guillaume IX, le dernier duc aquitain se met à dos l'Église ou certains de ses prélats durant plus des deux tiers de son principat. Néanmoins, il poursuit sur la même voie que son père dans tous les domaines.

Le sceau, un symbole fort du pouvoir, met en avant des caractères propres au duc et de sa dynastie. Celui de Guillaume X n'est pas conservé, mais nous avons encore le sceau de son père. Il a repris le même.



Sceau de Guillaume IX d'Aquitaine d'après François Eygun³¹.

Le sceau mesure 65 mm de diamètre, il est en cire blanche qui a bruni et s'attache au document par une double queue. À l'origine, sur la bordure, il y avait une inscription qui se composait du mot « *Aquitanorum* » ; certainement la titulature du comte-duc³².

C'est un sceau équestre. On y voit le duc montant un destrier au galop. Il tient dans sa main droite une épée et dans l'autre main, la bride. Sur son bras gauche est enfilé un bouclier rond vu par l'intérieur. Guillaume est tête nue avec des cheveux longs et portant la barbe³³. Ce type de sceau est courant à l'époque³⁴. La dimension guerrière nous frappe de suite.

³¹ François EYGUN, *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515. Etude d'histoire provinciale sur les institutions, les arts et la civilisation d'après les sceaux*, 1938 [1^e éd. 1926], p. 159.

³² A. RICHARD, *op. cit.*, t. 1, p. 455.

³³ F. EYGUN, *op. cit.*, p. 159 ; A. RICHARD, *op. cit.*, t. 1, p. 11 ; J. BESLY, *op. cit.*, p. 462.

³⁴ Les vicomtes de Châtellerauld Aimery I^{er} et de Thouars Aimery VI en possèdent un du même genre (cf. F. EYGUN, *op. cit.*, planches 207, 627, 627 a, 628 et 628 a.) notamment parce qu'ils copient sur leur seigneur. En revanche, les seigneurs de Mauzé arborent un cerf sur les sceaux ou contre-sceaux. Ceux de Guillaume II de Mauzé et de son frère et successeur Portecleie (prénom synonyme de *dapifer* dans le langage local en mémoire de cette fonction familiale) ont été retrouvés. Ce cerf n'est pas encore armorié ; il s'agit d'un simple badge. (cf. SOCIÉTÉ MAUZÉENNE D'HISTOIRE LOCALE, « Armoiries de la commune de Mauzé », *Bulletin de la Société Mauzéenne d'Histoire Locale*, n° 112, 1999, p. 8 ; Léon Faye, « Mauzé en Aunis », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, Fradet, 1855, p. 94-95.). Sans doute parce que la forêt d'*Arianzum* borde Mauzé et où les cerfs la peuplent. Les seigneurs de ce coin adorent chasser le cerf. De nos jours, les cerfs ont disparu et la forêt a reculé à cause de l'homme.

Ainsi, le duché aquitain est également une entité non négligeable dans l'Europe occidentale médiévale pour divers aspects.

CHAPITRE 1 : Les rapports du duc avec ses vassaux

À l'époque du comte-duc d'Aquitaine, Guillaume X, le système féodal est en usage dans la société. Plus particulièrement, au sein de l'aristocratie qui est hiérarchisée. Les seigneurs sont étroitement liés par des liens féodaux-vassaliques à leur prince au moyen d'échanges de devoirs et de services. Les vassaux doivent à leur seigneur aide (*auxilium*) et conseil (*consilium*). L'aide est principalement le service militaire (ost, garde de château). Le conseil consiste en la venue régulière des vassaux à la cour pour donner leur avis et assister leur seigneur dans des affaires (par exemple le plaid). En retour, le seigneur leur accorde sa protection. Cependant, ces liens unissant la noblesse (*nobilitas*) ne sont pas toujours respectés car souvent chacun fait passer ses intérêts en premier. Dans le cas de Guillaume X cette situation est évidente. En tant que prince d'Aquitaine, il est à la tête du réseau de fidélité de son duché. Il se doit d'assurer l'ordre sur son territoire et de maintenir de bonnes relations avec ses vassaux afin de contribuer à l'équilibre de cet ordre et conserver son pouvoir. C'est pourquoi avoir un réseau fidèle est plus que nécessaire. Tous les moyens sont bons pour se fidéliser des seigneurs (mariages, alliances, hommages, *convenientiae*, etc). L'entourage de ce prince est aussi complexe que la diversité de pays composant le duché aquitain. Certains de ses vassaux lui restent loyaux, d'autres s'opposent à lui. Quand certains sont un coup fidèles, un coup non au gré de leurs intérêts. Cette dernière tendance se remarque davantage en période de troubles. Dans tous les cas, tous les seigneurs relevant du duché d'Aquitaine sont tenus de prêter hommage à Guillaume X et dépendent de lui ; même si certains rechignent parfois à s'y plier.

Des vassaux fidèles et alliés à Guillaume X

Il est d'usage à l'époque, surtout dans l'aristocratie, de se marier non pas par amour, mais par intérêt. Au sein de la noblesse, cette pratique en vogue a surtout des visées politiques dont les femmes en sont les pions. Elles sont échangées contre quelque chose que l'on souhaite obtenir (paix, appui militaire, territoire, argent, formation d'une coalition contre un ennemi commun...). Elles rendent des alliances durables et stables du fait que les liens du sang avec sa famille biologique sont impérissables et que le mariage est normalement indissoluble, sauf exception. Le premier seigneur à se lier avec Guillaume X est le vicomte de Châtelleraut. Cette relation qui naît d'une union maritale entre deux familles puissantes est antérieure au commencement du principat de Guillaume X car il épouse Aénor (parfois Aïnor, Aïnors, Aynor ou Aliénor) (vers 1100-1130)

autour de 1121³⁵. Elle est la fille du vicomte Aimery I^{er} de Châtelleraut (vers 1077-1101-1151)³⁶ et d'Amalaberge de l'Isle-Bouchard dite Dangereuse (*Dangeirosa* ou *Dangerosa* en occitan) et Maubergeonne (vers 1075-vers 1151)³⁷ et la sœur du vicomte Hugues II de Châtelleraut (vers 1110-1151-1176)³⁸. En plus d'une alliance politique, c'est un rêve que Guillaume le Troubadour et Dangereuse ont projeté sur leurs enfants respectifs. En effet, Guillaume IX a une liaison adultère avec la mère d'Aéonor³⁹. Étant tous deux mariés, ils ne peuvent s'unir. En plus, Guillaume recherche toujours plus d'argent et voit là l'opportunité de marier son fils aîné à moindre frais puisque nul besoin de constituer un douaire important pour Aéonor car l'alliance avec son vassal suffit. Elle reçoit tout de même un domaine autour de Montreuil-Bonnin. Par la même occasion, ce mariage permet d'atténuer les reproches d'ordre moral qui lui sont faits vis-à-vis de sa liaison amoureuse⁴⁰. On ne sait pas s'il y a des sentiments amoureux entre Guillaume et Aéonor. En revanche, ce qui est sûr, c'est qu'Aéonor influence son époux, surtout dans le domaine religieux⁴¹. D'autant plus que cette alliance se perpétue au de-là du vivant de Guillaume X et d'Aéonor. Deux hommes illustrent ce propos. Le frère d'Aéonor, Hugues II, prénomme son fils aîné Guillaume⁴² comme son beau-frère duc d'Aquitaine et obtient des privilèges de la part de sa nièce Aliéonor d'Aquitaine (fiefs, droits de chasse à certains endroits...)⁴³. Raoul de Faye, en tant qu'oncle maternelle d'Aliéonor d'Aquitaine, acquiert lui aussi des privilèges. C'est le seul poitevin à obtenir quelque chose en Angleterre de la part du roi Henri II⁴⁴. Aliéonor fait de lui son *dapifer* d'Aquitaine entre 1168 et 1173 ; *dapiférat* qui devient un office unique à partir de ce moment. Il est très présent auprès d'Aliéonor. Ainsi, les Guillelmides bénéficient d'un allié considérable au vu de la puissance de la maison vicomtale de Châtelleraut qui est également en possession de la seigneurie de Château-Larcher⁴⁵. Les Châtelleraut contrôlent toute la partie territoriale située au-

³⁵ K. BERNARD, *op. cit.*, p. 186.

³⁶ *Ibid.*, p. 101 ; Henri BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, t. 2, Poitiers, Imprimerie Oudin et Cie, 1895, p. 316 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 25.

³⁷ *Ibid.*, p. 96-99 ; Jacques DUGUET, « Notes sur quelques vicomtes de Châtelleraut », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. 16, 1981, p. 261-270 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 21-22 et 25. Dangereuse vit dans la tour à hommage du palais de Poitiers : la tour Maubergeon, d'où son deuxième surnom.

³⁸ *Ibid.*, p. 25.

³⁹ M. AURELL, « Guillaume IX et l'Islam », TROBADAS, *Guilhem de Peitieu. Duc d'Aquitaine, prince du trobar*. Actes du colloque de Poitiers, dir. Katy BERNARD, GOUSTINE (de) Luc, *Cahiers de Carrefour Ventadour*, 12-13 septembre 2014, p. 44-45.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 26-27.

⁴¹ Les chartes où Aéonor apparaît sont systématiquement promulguées en faveur d'établissement religieux. Elle est à chaque fois mentionnée au côté de son mari. A. RICHARD, *op. cit.*, p. 12.

⁴² Vicomte de Châtelleraut (1165-1176-1191).

⁴³ Y. HILLION, *op. cit.*, p. 159.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 191-192, 244, 247, 271 et 296.

⁴⁵ J. DUGUET, *op. cit.*, p. 261-270.

dessus de Poitiers qui est contiguë aux domaines angevins. Il est donc primordial que la vicomté châtelleraudaise lui soit fidèle.

Il en va de même pour la sœur cadette de Guillaume le Toulousain, Agnès de Poitiers ou Agnès d'Aquitaine (1103-1159). Son père Guillaume IX donne sa main au vicomte de Thouars Aimery V (vers 1095-1114-1127). Un document diplomatique en fait mention⁴⁶. C'est la deuxième femme d'Aimery⁴⁷. Il s'agit d'une vicomté à la puissance presque égale à celle de la dynastie des Guillelmides et qui de ce fait n'est pas toujours sage. De plus les Guillelmides et les vicomtes de Thouars seraient parents. Le duc Eble aurait fait son frère Arnoux vicomte de Thouars⁴⁸. Le duc marie sa fille à Aimery sans doute dans le but d'obtenir la fidélité du vicomte avec les avantages qu'elle est en mesure de lui fournir. Une autre raison explique certainement cette alliance. Aimery V a une assise assez branlante. En effet, son cousin du même nom revendique les rôles du pouvoir en tant que fils d'Arbert II (? -1093-1107). Des chartes mentionnent Aimery VI (vers 1100-1127-1139) comme étant le fils du vicomte Arbert II⁴⁹. Pour comprendre le conflit d'héritage, il faut remonter un peu plus avant dans le temps. À la mort du vicomte Arbert ou Herbert II, son frère Geoffroy III (vers 1075-1107-1114) lui succède. Puis, c'est le tour d'Aimery V. Mais aux environs de 1120, un vicomte prénommé Geoffroy III bis (vers 1040-1120-1123/4) se manifeste. Grâce à certains actes conservés, nous avons pu éclaircir sur ces successions⁵⁰. Il serait le plus jeune frère d'Aimery IV (vers 1024-1056-1093) et le père d'Aimery V selon un document retrouvé⁵¹. Après la mort de Geoffroy III bis, Aimery V reprend la tête de la vicomté. L'accession d'Aimery V au pouvoir s'explique par le fait qu'Aimery VI doit être mineur au moment de la mort de son père Arbert II. C'est alors Geoffroy III qui devient vicomte ; en tant que baillistre ou successeur, on ne sait pas très bien. Ensuite, à sa mort, Aimery V est tout désigné pour être le baillistre d'Aimery VI (sorte de tuteur, de régent) et ainsi prendre la suite de Geoffroy III. Il est donc devenu vicomte avant son cousin. Mais, Geoffroy III bis réapparaît vers 1120 ; période aussi où Aimery VI parvient à

⁴⁶ Poitiers, Arch. dép. Vienne, G1437, carton 6, pièce restaurée n° 38, original disparu, copie du XII^e siècle ; F. VILLARD, *op. cit.*, p. 115-120, original disparu, copie du XV^e siècle.

⁴⁷ Anselme de SAINTE-MARIE, *Histoire de la Maison Royale de France, et des grands officiers de la Couronne : dressée sur plusieurs chartes d'églises, titres, registres, & mémoriaux de la chambre des comptes de Paris, histoires, chroniques & autres preuves*, t. 4, Paris, Compagnie des Libraires, 1728 [1^e éd. 1726], p. 191-192 ; Hugues IMBERT, *Histoire de Thouars*, Niort, Clouzot, 1871, p. 68-69.

⁴⁸ Louis-Étienne ARCÈRE, *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aulnis*, t. 1, La Rochelle, Desbordes, 1756, p. 580.

⁴⁹ SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES, *Cartulaire de Saint-Laon de Thouars*, t. 14, Niort, Clouzot, 1875, p. 30-31, 32, et 56.

⁵⁰ P. MARCHEGAY, *Cartulaires du Bas-Poitou (Département de la Vendée)*, La Roche-sur-Yon, Les Roches-Baritaud, 1877, p. 25 et 26.

⁵¹ H. IMBERT, « Cartulaire de Saint-Laon de Thouars », *Mémoires de la Société de Statistiques, Sciences, Lettres et Arts des Deux-Sèvres*, Niort, Clouzot, 1876, p. 27, 42 et 46.

sa majorité. Après la mort de Geoffroy III bis, Aimery V veut retrouver la charge de vicomte. C'est l'origine du problème successoral entre les deux Aimery. Ce contentieux se résout en 1127 par l'assassinat d'Aimery V à l'instigation des hommes d'Aimery VI si l'on en croit une charte relatant ceci⁵². C'est de la sorte qu'Aimery VI parvient à récupérer l'héritage de son père Arbert II. Enfin, ce n'est qu'après Guillaume I^{er} (vers 1120-1139-avant 1151) que le droit de viage (*viagium*) et retour⁵³ s'impose. Néanmoins, ce système se pratique depuis le XI^e siècle, mais sans être totalement en place, ce qui cause parfois des mésententes. L'union d'Agnès et d'Aimery V est sans doute une stratégie pour soutenir et garantir Aimery V à la tête de la vicomté. D'ailleurs, ce mariage est contracté aux alentours de 1120, c'est-à-dire quand Aimery VI commence à se battre pour obtenir l'héritage de son père au détriment de son cousin. Là aussi, nous pouvons affirmer que l'alliance entre le duc d'Aquitaine et son vassal de Thouars est assez durable puisqu'on remarque que le prénom de Guillaume passe dans la maison de Thouars malgré l'assassinat d'Aimery VI. Le premier à porter ce nom est le fils d'Agnès d'Aquitaine et d'Aimery V de Thouars. D'autant plus que ce Guillaume devient Guillaume I^{er} vicomte de Thouars à la suite d'Aimery VI qui l'a adopté⁵⁴. L'autre prénom des comtes de Poitou, Guy, est également utilisé par les Thouars depuis le mariage d'Agnès avec Aimery V. C'est le frère cadet de Guillaume I^{er} qui est nommé Guy⁵⁵.

Ainsi, le vicomte de Thouars peut compter sur Guillaume X en cas de besoin comme en 1136 lors du problème à régler au sujet de François de Passavant, vassal du vicomte de Thouars. Alfred Richard nous dit que François ne renonce pas à certains privilèges que ses ancêtres ont eus. Alors Guillaume X traduit François devant le plaid qu'il tient dans le cloître de Saint-Macou. Deux bourgeois, hommes du comte, dénoncent François qui lève illégalement les

⁵² A. RICHARD, *op. cit.*, p. 6 ; H. IMBERT, « Notice sur les vicomtes de Thouars », dans SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. 29, Poitiers, Fradet, 1864, p. 361 ; Charles de GRANDMAISON, « Cartulaire de St-Jouin-de-Marnes », dans SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS, *Mémoires de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres*, t. 17, 2^e partie, Niort, Clouzot, 1854, p. 34. Lors des funérailles d'Aimery V, Guillaume X oblige les neveux du défunt Guillaume, Gui et Geoffroy à faire un don important aux moines de Saint-Jouin-de-Marnes car ils ont accepté d'accueillir la sépulture d'Aimery. En même temps, les enfants d'Aimery donnent à ces moines des droits ou coutumes de fromentage que les vicomtes de Thouars perçoivent sur ces mêmes moines.

⁵³ La succession est donnée de frère en frère avant de retourner au fils aîné du frère aîné, et ainsi de suite. Cela renforce la cohésion dans la fratrie et conserve le patrimoine familial en intégrité en évitant le problème de vicomte mineur au moment de la mort de son père. Ce système est l'opposé de celui de la primogéniture, plus courante.

⁵⁴ Ch. de GRANDMAISON, *op. cit.*, p. 33-35.

⁵⁵ J. DUGUET, « La question de la succession dans la famille de Thouars aux XI^e et XII^e siècles », *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, 3^e série, t. 2, 1994, p. 11-20 ; Jean-Philippe COLLET, « Le combat politique des Plantagenêt en Aquitaine : l'exemple des vicomtes de Thouars (1158-1199) », dans *Noblesses de l'espace Plantagenêt (1154-1224)*. Table ronde, dir. AURELL Martin, *Civilisation médiévale*, n° 11, 13 Mai 2000, p. 143.

droits de la facture et de la monnaie avec d'autres coutumes ou impôts irréguliers. François se présente au plaid, mais se retire parce qu'il sait qu'il ne peut conclure d'accord avec le comte⁵⁶.

Il existe aussi une forme de fidélité plus « naturelle ». Nous entendons par-là une fidélité évidente entre un vassal et Guillaume X en raison d'amitié ou de parenté qui unissent ces deux hommes. Les seigneurs de Mauzé et de Marans entrent tout à fait dans cette catégorie⁵⁷. Mauzé-sur-le-Mignon est une des quatre baronnies relevant du château comtal du comté de Benon⁵⁸. Ce lieu est un passage obligé entre Niort et La Rochelle. La famille de Mauzé est très proche des comtes de Poitou et une hypothèse quasiment certaine montre que ces gens seraient probablement parents de Guillaume X d'Aquitaine. À l'origine, le *castrum* de Mauzé, devenu château-fort, appartient au comte de Poitou. Il est attesté dès le XI^e siècle, mais on suppose qu'il soit plus ancien et remplacerait même un *castrum* fortifié romain⁵⁹. Guillaume VII Aigret d'Aquitaine (1023-1039-1058) donne le château et la terre de Millescu ou Mille-Écu (Mauzé) à un chevalier du nom de Guillaume le Bâtard de Mauzé entre 1039 et 1058. Ce don est un remerciement pour avoir tenu tête au comte d'Anjou Geoffroi II Martel (1006-1040-1060) lorsque celui-ci tenait les fiefs des comtes de Poitou grâce à son mariage avec Agnès de Bourgogne (vers 990/995-1068), la mère de Guy-Geoffroy. Ce Guillaume le Bâtard est peut-être un fils illégitime du duc Guillaume V le Grand (vers 969-993-1030)⁶⁰. Ensuite, le premier homme de la maison mauzéenne à porter le titre de seigneur est Guillaume I^{er}, le petit-fils de Guillaume le Bâtard. Cela date de 1131⁶¹. Mais, il est sénéchal depuis 1096⁶². Puis, son fils, Guillaume II est également fait sénéchal de Poitou par Guillaume X d'Aquitaine en 1135 que Louis VII confirme dans ses fonctions jusqu'en 1154. Il hérite cette charge de son père⁶³. On le voit souscrire des chartes au côté de Guillaume X. Il est aussi un ami de l'abbé Suger de Saint-Denis (1080/1081-1122-

⁵⁶ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 48.

⁵⁷ Jean-Jacques BELOT, « Mauzé-sur-le-Mignon. Dix siècles d'Histoire », *Bulletin de la Société mauzéenne d'Histoire locale*, n°114, 1999, 36 p.

⁵⁸ R. SACRÉ, « Chronique du temps passé », *Bulletin de la Société Mauzéenne d'Histoire Locale*, n° 47, 1978, p. 8.

⁵⁹ Léon FAYE, « Mauzé en Aunis », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, Fradet, 1855, p. 76.

⁶⁰ R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 52 ; *Chartes de l'abbaye de Nouaillé de 678 à 1200*, Poitiers, Archives Historiques du Poitou, 1936, (éd. dom Pierre de MONSABERT), p. 198 ; Raoul GERMONT, « Le château de Mauzé », *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, Extrait, n° 2-3, 1973, p. 2 ; L. FAYE, *op. cit.*, p. 80-83.

⁶¹ J.-J. BELOT, *op. cit.*, p. 9 ; Raoul GERMONT, *op. cit.*, p. 1-3.

⁶² Charles MÉTAIS (abbé), *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme*, Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. 22, Paris, A. Picard, 1893, p. 70 ; L. FAYE, *op. cit.*, p. 85-86 ; R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 52.

⁶³ R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 52 ; L. FAYE, *op. cit.*, p. 86 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 92-93 ; Georges MUSSET, *L'abbaye de la Grâce-Dieu*, Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. 27, Paris, A. Picard, 1898, p. 134.

1151)⁶⁴. Les Mauzé sont une famille importante de l'Aunis pendant deux siècles⁶⁵. À cela s'ajoute que des membres de la famille de Mauzé possèdent également la seigneurie de Marans jusqu'à ce qu'Othon de Mauzé, seigneur de Marans, gardien des biens de l'abbaye de Maillezais et défenseur de celle-ci et frère de Guillaume I^{er} de Mauzé d'après les actes⁶⁶, décède sans héritier et que Portecleie I^{er} de Mauzé, fils de Guillaume II, en hérite en plus de Mauzé et de La Jarrie avec Laleu dans le courant du XII^e siècle⁶⁷. Ce sont les fils de Guillaume II qui récupèrent Marans⁶⁸. Marans est le bourg le plus important d'Aunis d'après Louis-Étienne Arcère. Cette seigneurie est certainement rentrée dans le domaine des seigneurs de Mauzé par mariage comme le suppose Léon Faye⁶⁹.

Les seigneurs de Surgères et de Melle, les Maingot⁷⁰, vont de pair avec ceux de Mauzé et Marans. Peu de documents nous sont parvenus. Le château de Surgères est édifié par les comtes de Poitou au X^e siècle et leur appartient jusqu'à la fin du XII^e siècle. Ils y entretiennent des soldats pour garder et commander le château avec son village (*castrum*) et parfois des prévôts pour gérer le patrimoine, les droits et défense des prérogatives comtales. Des fiefs sont certainement concédés aux soldats. Dès le XI^e siècle, la charge des soldats devient héréditaire et les Maingot deviennent châtelains (*custodius*) et sont les seigneurs en l'absence du comte⁷¹. Par ailleurs, cette lignée de châtelains porte principalement le prénom de Guillaume. Y aurait-il un lien de parenté avec les comtes comme pour la maison de Mauzé ? Le nom de Maingot est donné uniquement aux Guillaume ; les autres sont appelés de Surgères. Guillaume I^{er} Maingot succède à Hugues de Surgères, un de ses parents, entre 1100 et 1130⁷². Les Maingot de Melle sont de la même famille que ceux de Surgères. Ces deux branches sont dans l'entourage de Guillaume X dont des chartes conservées le prouvent⁷³. En somme, ces deux familles sont des gardiens de deux des résidences comtales. Mais encore, la famille Achard, et notamment

⁶⁴ L. FAYE, *op. cit.* p. 86-89 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 244 ; J.-J. BELOT, *op. cit.*, p. 9.

⁶⁵ SOCIÉTÉ MAUZÉENNE D'HISTOIRE LOCALE, « Armoiries de la commune de Mauzé », *Bulletin de la Société Mauzéenne d'Histoire Locale*, n° 112, 1999, p. 8 ; SOCIÉTÉ MAUZÉENNE D'HISTOIRE LOCALE, « Les seigneurs de Mauzé (armoiries connues) », *Bulletin de la Société Mauzéenne d'Histoire Locale*, n° 112, 1999, p. 15.

⁶⁶ *Gallia Christiana*, t. 2, instr., col. 470 ; Joseph-Louis-Auguste LACURIE, *Histoire de l'Abbaye de Maillezais depuis sa fondation jusqu'à nos jours, suivie de pièces justificatives la plupart inédites*, Fontenay-le-Comte, E. FILLON, 1852, p. 272 ; L. FAYE, *op. cit.*, p. 90 ; J. BESLY, *op. cit.*, p. 472.

⁶⁷ L. FAYE, *op. cit.*, p. 89 et 95. Portecleie devient sénéchal du Poitou en 1174 (cf. L. FAYE, *op. cit.*, p. 89 et 92 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 247.).

⁶⁸ J.-J. BELOT, *op. cit.*, p.9 ; L. FAYE, *op. cit.*, p. 89-90 et 95.

⁶⁹ L. FAYE, *op. cit.*, p. 90.

⁷⁰ HISTOIRE PASSION, en ligne le 31/01/2009, < <http://www.histoirepassion.eu/?Surgeres-17-par-Louis-Etienne-Arcere-1698-1782> >, [consulté le 09/03/2017].

⁷¹ R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 137-138.

⁷² *Ibid.*, p. 52.

⁷³ F. VILLARD, *op. cit.*, p. 121 et 124 ; J. BESLY, *op. cit.*, p. 461 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 46 et 244 ; R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 51-52.

Raoul/Guillaume⁷⁴, est aussi proche des comtes de Poitou. Ils sont à l'origine de Germanie, avant de venir en Normandie et Angleterre puis en Poitou. Raoul est présent à l'inhumation de Guillaume IX, soutient Guillaume X dans sa douleur et souscrit en même temps la charte en faveur de Montierneuf⁷⁵.

Quand d'autres sont liés vassaliquement à Guillaume X par le prestige de leur famille accompagné de charge comtale. La maison de Rancon en fait partie. Ainsi, Geoffroy II⁷⁶ (? -après 1121-vers 1153) de Rancon est le sénéchal de Guillaume⁷⁷. Il est seigneur de Gençay, Taillebourg, Marcillac entre autres. Une quarantaine de fiefs est dans la mouvance de sa maison. De ce fait, il est quelques fois un des principaux témoins du duc comme lors de la fondation de l'abbaye de la Grâce-Dieu donnée par le duc à saint Bernard en 1136.

En outre, quelques seigneurs de moindre importance dans l'entourage du comte-duc comptent parmi l'entourage de Guillaume X qu'ils soient vassaux directs ou indirects. Nous ne savons malheureusement pas grand-chose d'eux. Nous pouvons citer entre autres la maison bas-poitevine de Mortagne (Mortagne-sur-Sèvre) qui est dans la mouvance des vicomtes de Thouars⁷⁸. Un de leurs membres, Chotard, est présent le 11 avril 1126 aux côtés de Guillaume X lorsque ce dernier se rend sur la tombe de son père⁷⁹. Néanmoins, la forteresse des Mortagne joue un rôle non négligeable dans les troubles des XI^e et XII^e siècles⁸⁰. Robert Favreau n'est pas plus précis que cela et de notre côté, nous n'avons rien trouvé de plus. Bien pis encore, à la *curia comitis*, il y a de nombreux personnages dont nous ne savons rien hormis au mieux leur nom que l'on retrouve dans les chartes de Guillaume X en tant que témoins. Nous ne pouvons donc pas faire d'étude sur ces nobles ; en tous cas, en rapport avec le sujet qui nous occupe. Par contre, certains d'entre eux prennent de l'ampleur au fil du temps à l'instar des Apremont qui deviennent notamment seigneurs de Mauzé au XIII^e siècle⁸¹.

⁷⁴ Raoul dans la charte octroyée par Guillaume X à Montierneuf le 11 Avril 1126, mais Alfred Richard le nomme Guillaume dans *Histoire des comtes de Poitou 778-1204*.

⁷⁵ Poitiers, Arch. dép. Vienne, G1437, carton 6, pièce restaurée n° 38 ; F. VILLARD, *op.cit.* p. 115-120.

⁷⁶ R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 55.

⁷⁷ Y. HILLION, *op. cit.*, p. 24.

⁷⁸ Luc BOURGEOIS (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge. Formes et monuments*, t. 1 Bressuire, Brioux-sur-Boutonne, Loudun, Montmorillon, Saint-Savin-sur-Gartempe, Thouars, Poitiers, Imprimerie P. Oudin, 2000, p. 110.

⁷⁹ Poitiers, Arch. dép. Vienne, G1437, carton 6, pièce restaurée n° 38 ; F. VILLARD, *op.cit.* p. 115-120.

⁸⁰ R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 59.

⁸¹ SOCIÉTÉ MAUZÉENNE D'HISTOIRE LOCALE, « Armoiries de la commune de Mauzé », *Bulletin de la Société Mauzéenne d'Histoire Locale*, n° 112, 1999, p. 8 ; SOCIÉTÉ MAUZÉENNE D'HISTOIRE LOCALE, « Les seigneurs de Mauzé (armoiries connues) », *Bulletin de la Société Mauzéenne d'Histoire Locale*, n° 112, 1999, p. 15-16.

Des vassaux rebelles et insoumis à leur comte-duc

Les vassaux qui ne tiennent pas leurs engagements envers Guillaume X usent de procédés similaires au comte-duc. Commençons par celui de l'union matrimoniale. Juste avant de partir en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle en 1137, Guillaume X contracte un second mariage ou au moins des fiançailles. En effet, il est veuf depuis le courant de l'année 1130⁸². Son choix se porte sur Emma (1095- ?), fille du vicomte Aymard III le Barbu, nommé également Adhémar, de Limoges (vers 1057-1090-1139). Elle est récemment veuve de Bardou de Cognac (1085-1096-1136). Il la rencontre lors de sa dernière expédition en Saintonge qui se situe en 1136 ce qui explique que cette nouvelle alliance soit tardive. L'envie d'avoir un héritier mâle le pousse à cette alliance. Il a bien déjà eu un fils, Guillaume Aigret (*Acer*), mais il décède en bas-âge, à quatre ans la même année que sa mère⁸³. Il ne lui reste donc plus que deux filles, Aliénor et Aelith (appelée aussi Pétronille et Péronelle)⁸⁴ (vers 1125-1151). Cependant, les grands du Limousin craignent qu'à la mort d'Aymar la vicomté de Limoges passe sous l'autorité des comtes de Poitou-ducs d'Aquitaine en raison de l'absence d'héritier masculin. Ils ont bien raison car l'intention de Guillaume X est d'hériter de la vicomté de Limoges dans le cas où les aînés d'Emma meurent tous. Par ailleurs, la vicomté vient à peine d'être créée au tout début du XII^e siècle. Auparavant, on parlait de comté de Limoges. En théorie, ces vicomtes dominent l'ensemble de l'ancien comté, mais une autre branche de leur maison s'occupe de la partie sud dans le Quercy⁸⁵. De ce fait, les seigneurs du Limousin pactisent ensemble pour que Guillaume VI Taillefer (vers 1115-1140-1177), fils du comte d'Angoulême Vulgrin II Taillefer (? -1120-1140), enlève Emma et l'épouse pendant l'absence du duc parti en pèlerinage⁸⁶. En temps normal, il est d'usage que le fiancé réplique. Mais ici, Guillaume X ne peut le faire parce qu'il vient de trouver la mort tout près de sa destination de pèlerinage⁸⁷. En général, un rapt se produit pendant les fiançailles des deux promis. C'est pourquoi nous

⁸² A. RICHARD, *op.cit.*, p. 44 ; J. BESLY, *op. cit.*, p. 136.

⁸³ F. VILLARD, *op. cit.*, p. 121 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 10 et 44 ; K. BERNARD, *op. cit.*, p. 85 : Guillaume Aigret âgé d'un an est trop jeune pour souscrire par lui-même. Il appose à la place de sa croix ses doigts sur le bas d'une charte datant de 1127 avec les croix de ses parents.

⁸⁴ Dans les documents que nous avons étudiés, nous avons trouvé uniquement le prénom Aelith pour désigner la fille cadette de Guillaume X d'Aquitaine. Peut-être qu'elle acquiert le nom de Pétronille, parfois Péronelle, après avoir épousé Raoul I^{er} comte de Vermandois (1094-1102-1152).

⁸⁵ Didier DELHOUME, Christian RÉMY, « Le phénomène vicomtal en Limousin, IX^e-XV^e siècles », dans Hélène DÉBAX (dir.), *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2008, p. 239, 246 et 249.

⁸⁶ GEOFFROY PRIEUR DE VIGEOIS, *Chronique*, Tulle, Détournelle, (s. d.) (trad. François BONNÉLYE), p. 63 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 46-47.

⁸⁷ RICHARD LE POITEVIN, « Chronique de Richard le Poitevin », *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 12, Paris, Palmé, 1877 [1^e éd. 1781], p. 415 ; A. RICHARD, *op., cit.*, p. 50.

pensons que Guillaume X n'a pas encore épousé Emma lorsqu'il décède. Nous ne pouvons pas affirmer avec certitude qu'il y a eu une concrétisation des tractations matrimoniales. Au contraire, nous pensons plutôt qu'un mariage a été envisagé, mais que rien d'officiel n'a été conclu, sans doute par manque de temps et suite à la mort du duc. Ce qui nous fait dire cela est que si ces deux personnes se sont mariées, on aurait certainement entendu parler d'Emma à la cour d'Aliénor d'Aquitaine après la mort de Guillaume. Or, il n'en est rien. Néanmoins, nous reconnaissons qu'Emma a été enlevée et mariée au fils du comte d'Angoulême et par conséquent, le duc étant mort sans héritier mâle, il n'est peut-être pas utile pour les Guillelmides de récupérer Emma de Limoges. Pourtant, cela fait un prétexte fort valable à punir l'indocilité des Taillefer et tenter de l'amoindrir et donc s'avancer sur la voie de la réconciliation qui leur fait défaut depuis à peu près trois siècles.

À cela s'ajoute que les comtes d'Angoulême sont très farouches envers les ducs d'Aquitaine. D'ailleurs, ils sont parents de la maison de Limoges⁸⁸. Ils sont en quelque sorte des ennemis héréditaires. Il faut remonter aux origines de l'essor des familles comtales du Poitou ainsi que d'Angoulême pour en comprendre les raisons. Au IX^e siècle, Charles le Chauve (823-843-877) unifie l'Agenais, le Périgord, l'Angoumois et une partie de la Saintonge qu'il confie à Vulgrin I^{er} d'Angoulême (866-886) car il serait un de ses parents⁸⁹. Dans le reste de l'Aquitaine, seuls les Ramnulf comtes de Poitiers sont apparentés aux carolingiens. C'est eux qui ont réussi à maîtriser l'Aquitaine contrairement à Vulgrin. L'échec de Vulgrin entraîne l'éclatement du territoire en plusieurs comtés (La Marche, Angoumois, Périgord). Dès lors, les comtes d'Angoulême et ceux de Poitiers sont rivaux. D'autant plus que la situation géographique de l'Angoumois est stratégique. En effet, elle contrôle les routes passant par la vallée de la Charente reliant le Nord et le Sud du duché aquitain. Seule exception : Guillaume IV d'Angoulême (960-988-1028) est ami avec les ducs d'Aquitaine Guillaume IV Fier-à-Bras (935-963-995) et Guillaume V le Grand⁹⁰. Voilà pourquoi les comtes d'Angoulême se refusent à leur vassalité envers les ducs d'Aquitaine. Cependant, Vulgrin II Taillefer (?-1120-1140) est tout de même présent à l'inhumation de Guillaume IX le Troubadour comme l'atteste une chartre que nous avons déjà évoqué ; l'acte rédigé à la suite de la visite de Guillaume X sur la tombe de son père⁹¹. Vulgrin est accompagné de Robert le Bourguignon seigneur de Craon, (fin XI^e ou début XII^e siècle-1149) (petit-fils de Robert de Nevers le Bourguignon, installé en Aquitaine, second maître de l'ordre

⁸⁸ Y. HILLION, *op. cit.*, p. 45.

⁸⁹ François de VIGIER DE LA PILE, *Histoire de l'Angoumois*, Paris, Charles Borroni, 1846, p. 13.

⁹⁰ Y. HILLION, *op. cit.*, p. 45.

⁹¹ Poitiers, Arch. dép. Vienne, G1437, carton 6, pièce restaurée n° 38 ; F. VILLARD, *op.cit.* p. 115-120.

du Temple de 1135 à 1149)⁹² et d'Aimery V de Thouars dans le but de tenter d'obtenir ce que Guillaume IX n'a pas voulu lui accorder. Les sources ne nous disent pas de quoi il s'agit. Ces trois seigneurs profitent du chagrin du nouveau comte-duc et de son autorité plus faible que celle de son père. Là encore, on ne sait pas s'ils obtiennent ce qu'ils veulent ou non. C'est ce que ce rapporte Alfred Richard⁹³.

Qui plus est, il révèle également que l'évêque d'Angoulême Girard II pousse Guillaume le Toulousain au rapprochement avec Vulgrin II au moment où Giraud de Blaye, à la tête de la ligue contre Vulgrin, prend une partie du château de Montignac qui appartient au domaine épiscopal d'Angoulême et est confié à Vulgrin en échange de l'hommage. Vulgrin aidé de Guillaume l'assiègent. De ce fait, Guillaume entre en conflit avec ses vassaux Ithier de Villebois, Geoffroy de Rancon, Bardou de Cognac, Hugues VII le Brun de Lusignan (1065-1110-1151) et d'autres du Poitou et de la Saintonge. Ils ont fortifié le château. La mort de certains de leurs compagnons et par la longueur du siège, les rebelles fuient par une nuit. Vulgrin reprend le château et fait hommage pour celui-ci à Girard. Peu après, Vulgrin, avec son ami Robert le Bourguignon, reprend les châteaux de Chabanais et Confolens à Guillaume X qui avaient été pris par Guillaume IX à Jourdain VI Eschivat (vers 1090-1126). Robert était fiancé à la fille et héritière de Jourdain avant de renoncer au mariage et à la terre qui va avec au profit de son frère Guillaume III de Matha (avant 1115- avant 1130- après 1172), seigneur de Montberon, sur le conseil de Vulgrin pour la Terre Sainte. Vulgrin reconstruit les fortifications de Blaye (abattues par Guillaume IX). C'est un échec pour Guillaume X⁹⁴. Qui plus est, en 1136, Vulgrin profite de l'absence de Guillaume parti en campagne en Normandie avec le comte d'Anjou pour prendre la tête d'une nouvelle ligue armée. Il prend quelques terres en même temps. Cette ligue est motivée par le fait que le père de Guillaume X a pris une tour de Geoffroy II de Pons⁹⁵ (?-vers 1090-1136) qu'il a détruit⁹⁶, a défait Raoul de Cognac après

⁹² Jean-Hervé FOULON, « Stratégies lignagères et réforme ecclésiastique, la question du lignage de Geoffroy de Vendôme (av. 1070-1132) », *Journal des savants*, vol. 1, n° 1, 2001, p. 6-14 ; Fabrice LACHAUD, *La structure familiale des Craon du XI^e siècle à 1415 : le concept lignager en question*, thèse de doctorat sous la direction de LAINE Françoise, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2012, p. 82-91.

⁹³ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 1-2.

⁹⁴ *Historia pontificum et comitum Engolismensium ad annum usque MCLIX (Rerum Engolismensium scriptores)*, Angoulême, Société archéologique et historique de la Charente, 1858, (éd. CASTAIGNE Eusèbe), p. 45-47 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 6-8 ; L.-P. d'HOZIER, *Armorial général de la France*, t. 5, Paris, Firmin-Didot, 1752, p. 9-11.

⁹⁵ La plus grande et la plus riche châtelainie du diocèse de Saintes. Il s'agit d'une viguerie à l'origine. Les Pons ont aussi des possessions dans le Quercy, le Périgord, l'Aquitaine et le Poitou.

⁹⁶ Depuis cet événement, le seigneur de Pons ne va pas à l'encontre du duc. On le retrouve même parmi les compagnons du duc telle une copie d'un acte de Guillaume X l'atteste en tant que témoin d'un conflit entre le prévôt de Saintes et l'abbé de Saint-Jean de Montierneuf (cf. F. VILLARD, *op. cit.*, p. 124).

cela, a posté une garnison et a chassé le possesseur du lieu avec ses partisans nobles et bourgeois. Ces vaincus prennent maintenant leur revanche avec l'aide des seigneurs alentours dont Vulgrin II Taillefer. Vulgrin assiège la Tour de Cognac. Le duc riposte à Pons en levant une armée ou en reprenant ses contingents qui ont servi en Normandie. Cependant, l'évêque d'Angoulême, Lambert (?-1136-1149), et le nouveau de Saintes, Guillaume Gardrad (?-1127-1142), s'interposent avec quelques personnes des deux camps pour ramener la paix. Le duc accepte facilement, mais pas son ennemi avant d'être abandonné par les autres seigneurs ligués. L'accord, dont un texte en parle, stipule que Vulgrin rende la Tour de Cognac à Raoul et que Guillaume autorise Geoffroy à reconstruire la sienne et redonne aux autres barons leurs possessions⁹⁷. En outre, Vulgrin est beau-frère du comte car il est marié à Amable/Aimable de Châtellerauld (vers 1100- ?), la sœur d'Aénor⁹⁸.

Poursuivons sur le cas d'Hugues VII le Brun de Lusignan que nous venons d'évoquer un peu. Lusignan est à l'origine une châellenie créée par autorisation du comte de Poitou vers 950 selon la *Chronique de Saint-Maixent* dont Hugues Veneur, premier seigneur de Lusignan, est un proche du comte, peut-être un parent selon Bélissaire Ledain. Les seigneurs de Lusignan possédaient déjà des alleux dont Rouillé et augmentent leurs possessions en fiefs au cours du XI^e dont le *castrum* de Vivonne⁹⁹. De ces faits, ils ne cessent d'essayer d'accroître leur pouvoir et leur territoire. Pour y parvenir, ils emploient tous les moyens qu'ils trouvent (mariages fructueux, spoliations ou usurpations à l'encontre d'abbayes poitevines telle que Saint-Maixent). Se rebeller contre leur seigneur direct qu'est, en l'occurrence ici, Hugues VII contre Guillaume X, fait partie de leurs stratégies.

Ainsi, les soucis concernant les vassaux de Guillaume X commencent dès la mort de son père. Juste avant ou juste après la résolution du contentieux d'Auvergne¹⁰⁰, le nouveau duc d'Aquitaine visite ses domaines comme le veut l'usage afin de se montrer et d'asseoir son pouvoir et son autorité tout en faisant reconnaître sa légitimité à prendre la suite de son père. Certains lieux ne lui réservent pas l'accueil attendu et espéré. Un exemple tout à fait représentatif est le comportement de Guillaume de Lezay (? -1112-1145), seigneur-châtelain

⁹⁷ *Historia pontificum et comitum Engolismensium ad annum usque MCLIX (Rerum Engolismensium scriptores)*, Angoulême, Société archéologique et historique de la Charente, 1858, (éd. CASTAIGNE Eusèbe), p. 53 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 50 ; R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 59 .

⁹⁸ *Historia pontificum et comitum Engolismensium ad annum usque MCLIX (Rerum Engolismensium scriptores)*, Angoulême, Société archéologique et historique de la Charente, 1858, (éd. CASTAIGNE Eusèbe), p. 56.

⁹⁹ Clément de VASSELOT, « L'ascension des Lusignan : les réseaux d'une famille seigneuriale (X^e-XII^e siècle) », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 58, n° 230, 2015, p. 123-129.

¹⁰⁰ Cf. A. RICHARD, *op. cit.* : pour plus d'informations. Cette expédition est peut-être l'explication au fait que Guillaume X se rend sur la tombe de son père deux mois après son accession au principat.

de Talmont-Saint-Hilaire qui reçoit la visite du nouveau duc en 1127. Ce Guillaume est censé garder le domaine de Talmont en l'absence du comte de Poitou car il s'agit d'une résidence comtale. Or, les coseigneurs de Talmont, à l'origine des viguiers de ce lieu, prennent goût au pouvoir et à l'indépendance depuis qu'ils sont devenus seigneurs héréditaires de Talmont au début du XI^e siècle comme l'affirme l'historien Marcel Garaud et plus encore depuis Guillaume de Lezay¹⁰¹. Comme nous l'explique Alfred Richard, Guillaume X n'a d'autre choix que de partir avant la fin du banquet car il doit tenir un plaid à Fontenay-le-Comte. Il laisse donc sur place Hugues de Lusignan et d'autres de ses barons qui finissent par se disputer. C'est alors que Guillaume de Lezay capture les barons poitevins dans le but de rançonner le duc. Guillaume X n'a pas la force armée nécessaire à remettre à sa place son vassal félon. Il se résout par conséquent à payer la rançon demandée qui est exorbitante. Le temps de régler cette affaire, il séjourne chez les moines de Sainte-Croix de Talmont à Longeville¹⁰². Apparemment, ce séjour s'est mal passé selon une charte. En dédommagement, Guillaume X paie son séjour et accorde le droit de prendre du bois de chauffage dans la forêt de Jard¹⁰³. L'attitude du comte face à son vassal de Talmont et aux moines bénédictins dirigés par Foulques Ruffus montre sa faiblesse. Elle s'explique par le fait que Guillaume est moins imposant que son père et fait passer en premier la vie de ses compagnons avant la politique. Nous pouvons qualifier, ainsi, sa politique de politique généreuse.

La liste ne s'arrête pas là. Un seigneur du littoral charentais, entre la Sèvre et la Charente, cause des chamboulements. Il s'agit d'Isembert IV de Châtelailon (après 1066-1096-1145). Cet homme est issu d'une famille de viguiers qui sont devenus très riches grâce au commerce principalement du vin et du sel et aux mariages conclus avec des grands seigneurs poitevins¹⁰⁴. Les sires de Châtelailon ont toujours été fidèles au comte de Poitou jusqu'au milieu du XI^e siècle. Ce sont d'ailleurs les premiers seigneurs établis en Aunis et à être apparentés aux Guillelmides. Sans doute qu'ils veulent abuser de leur puissance qui s'élève de plus en plus¹⁰⁵. Le problème qu'affronte Guillaume X découle du mariage d'Isembert avec Aeline. En 1130, au moment où une révolte explose à Châtelailon, cela fait plus de quinze ans qu'ils sont mariés tel un acte confirme

¹⁰¹ Charles VIAUT, « Le château de Talmont (Talmont Saint-Hilaire, Vendée, 85). Histoire et perspectives de recherches », *Chroniques chartistes*, 2016, p. 1-8.

¹⁰² *Ibid.*, p. 5.

¹⁰³ Louis de LA BOUTETIERE, *Cartulaire de l'abbaye de Talmond*, t. 36, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1873, p. 226.

¹⁰⁴ J. DUGUET, « Observations sur les seigneurs et la châtellenie de Châtelailon XI^e siècle-XIII^e siècle », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 19, 1993, p. 7-13 ; LESSON René-Primevère, *Histoire, archéologie et légendes des marches de la Saintonge*, Rochefort, Loustau, 1845, p. 103.

¹⁰⁵ R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 50.

cela¹⁰⁶. Aeline, que l'on surnomme fille de Bélial, est une dévergondée et a eu des bâtards. C'est pourquoi les hommes sous la domination directe d'Isembert se liguent pour se révolter dans le but de proclamer leur réticence à obéir leur futur seigneur né d'adultère et demandent de l'aide à Guillaume X¹⁰⁷. Le comte arrive à leur rescousse le 11 août 1130 à la fois par terre et mer et empêche le ravitaillement. Cette stratégie est inspirée de celle qu'emploie Geoffroy V Plantagenêt¹⁰⁸. Robert Favreau émet l'hypothèse que Guillaume répond à l'appel d'aide car il aurait un intérêt sur le littoral que possède Isembert, c'est-à-dire, avoir un accès direct sur la côte qui est en plein développement. C'est fort possible puisque une mésentente règne entre le comte et son vassal. Il n'a donc pas d'intérêt à l'aider s'il n'y avait rien à gagner en retour. La ville se rend en novembre qui suit. Seulement, Isembert, lui, ne s'avoue pas vaincu. Il se retire dans sa forteresse de l'Isleau au cœur des marais et résiste un an de plus. Un accord est conclu fin 1131 ou au début de l'année suivante. Guillaume conserve tous les domaines sur terre ferme dont Châtelailon et le grand fief d'Aunis et fait raser le donjon de l'Isleau. De son côté, Isembert se retire avec sa femme dans l'île de Ré et continue, néanmoins, à porter le titre de seigneur de Châtelailon alors qu'il ne l'est plus comme une charte le précise¹⁰⁹. La chute de Châtelailon permet l'essor de la ville de La Rochelle qui vient de naître et de prendre sa place. La Rochelle devient la ville la plus importante de l'Aunis pendant de nombreux siècles. De plus, le comte y contribue un peu. Il octroie entre 1132 et 1137 des « libertés (*libertatis*) et libres coutumes (*consuetudines*) » aux Rochelais ; peut-être en remerciements pour leur soutien durant le siège de Châtelailon ainsi que pour peupler La Rochelle en attirant des gens¹¹⁰. Aujourd'hui encore, elle demeure importante.

En bref, le duc d'Aquitaine Guillaume X dispose d'un vaste réseau de vassaux. Cependant, tous ses vassaux ne lui sont pas fidèles à l'instar des comtes d'Angoulême ou bien lui sont fidèles par intermittence telle que la famille de Rancon et notamment Geoffroy II. Le pouvoir est l'enjeu des relations féodo-vassaliques et c'est cet élément qui régit tout le réseau castral au gré des intérêts

¹⁰⁶ A. RICHARD, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, t. 1, Archives Historiques du Poitou, t. 16, Poitiers, Typographie Oudin, 1886, p. 284.

¹⁰⁷ J. DUGUET, *op. cit.*, p. 7-13.

¹⁰⁸ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 17.

¹⁰⁹ A. RICHARD, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, t. 1, Archives Historiques du Poitou, t. 16, Poitiers, Typographie Oudin, 1886, p. 325 ; J. DUGUET, *op. cit.*, p. 7-13.

¹¹⁰ R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 41, 51 et 140 ; R. FAVREAU, « Les débuts de la ville de La Rochelle », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 30, n° 117, 1987, p. 4-6 ; Richard le Poitevin, « Chronique de Richard le Poitevin », *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Paris, Palmé, 1877, t. 12, p. 418-419 ; A. RICHARD, *Histoire des comtes de Poitou 778-1204*, t. 2, Paris, Alphonse Picard & fils, 1903, p. 15-18.

de chacun. De telle sorte que selon les intentions d'un tel, ce dernier peut tout aussi bien être d'un grand appui et contribuer à la gloire de son seigneur comme être un félon dangereux qui peut causer la perte de son seigneur. Guillaume X commet des erreurs, mais il réussit toujours à maintenir au moins la tête hors de l'eau tant pour lui que pour l'Aquitaine si bien que son assise n'est pas remise en question. Il y a simplement des barons qui profitent de l'âme généreuse du duc, de sa crédulité et de sa politique qui manque d'adresse au profit de son goût pour les armes.

Guillaume le Toulousain s'occupe minutieusement de son territoire, mais sans oublier son rôle parmi les autres puissances voisines.

CHAPITRE 2 : La politique extérieure au duché aquitain

Le comte-duc de Poitou-Aquitaine Guillaume, ne se contente pas de politique confinée à son territoire. Il n'isole pas l'Aquitaine du reste de la France, voire de l'Europe. Le fait d'être l'un des plus importants territoires de l'Occident médiéval, l'Aquitaine ne peut qu'interagir sur la scène nationale et même internationale. Toutefois, les préoccupations ne sont pas identiques selon le personnage qui se trouve à la tête du duché. Dans le cas qui nous occupe de la première moitié du XII^e siècle, Guillaume X est davantage tourné vers le Nord de son duché, tout particulièrement vers le comté d'Anjou qui est son voisin, bien qu'il clame haut et fort son ascendance toulousaine dont sa mère est fille du comte de Toulouse¹¹¹. Les comtes d'Anjou et d'Aquitaine ont des échanges assez fréquents, qu'ils soient en bonne entente ou non. Comme nous l'avons déjà dit, les ducs d'Aquitaine mènent une politique d'indépendance vis-à-vis de la Couronne. Néanmoins, à la fin de sa vie, Guillaume X n'a d'autre choix que de provoquer le rapprochement avec le roi de France à contrecœur, faute d'héritier masculin vivant. Il privilégie ainsi l'intégrité de son territoire sur tous les aspects et préfère le remettre à quelqu'un de légitime et qui saura en prendre soin.

La Ligue des vassaux angevins contre le nouveau comte d'Anjou (1129-1130)

Au printemps de l'année 1129, le comte d'Anjou Foulques V dit le Jeune (1095-1143) part pour la Terre Sainte. Il dirigeait les comtés d'Anjou et du Maine depuis 1109. Effectivement, il est désigné pour succéder à Baudouin II, le roi de Jérusalem (?-1118-1131), qui n'a pas d'autre héritier que sa fille Mélisende (1101-1161). Il se prépare à une croisade dès le début de l'année 1128. L'année

¹¹¹ La charte remise à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély en 1131 par Guillaume X débute par : « *Ego Willelmus, Aquitanorum dux, ille videlicet qui Tolosanae matris filius fui* » et sa croix apposée au bas de l'acte s'inscrit dans cette légende : « *S. Willelmi ducis Aquitanorum illius qui Tolosana matre natus est* » (cf. A. RICHARD, *op. cit.*, p. 2 ; J. BESLY, *op. cit.*, p. 461.). En raison des événements et de la brièveté de son principat, il n'a pas pu essayer de récupérer l'héritage revendiqué par sa mère et que son père a perdu à deux reprises. Sa mère est la fille du comte de Toulouse Guillaume IV (1045-1060-1094), mais son oncle paternel Raymond IV ou VI (il y aurait eu un problème de comptage dans la généalogie des comtes) de Saint-Gilles (après 1045-1094-1105) hérite du comté, ce que les Guillelmides refusent. En mettant en avant sa filiation avec sa mère, Guillaume X, affirme implicitement pour nous, mais clairement pour ses contemporains, que c'est lui qui devrait détenir « officiellement » le titre de comte de Toulouse. Cela montre par ailleurs que rattacher le comté de Toulouse au duché d'Aquitaine est quelque chose d'important pour les comtes-ducs de Poitou-Aquitaine.

suivante, il abdique et passe les rênes du pouvoir à son fils, Geoffroy V le Bel, le premier de la dynastie des Plantagenêt, âgé d'à peine seize ans¹¹².

Certains seigneurs du comté d'Anjou tirent parti de la jeunesse de leur nouveau dirigeant pour se liguier ensemble contre Geoffroy. Cette rébellion entraîne une campagne militaire de la part du jeune comte. La coalition n'a pas eu le temps de se réunir complètement. Là aussi, l'historien Alfred Richard décrit les faits en s'appuyant sur la chronique d'un moine de Saint-Martin de Limoges¹¹³. Geoffroy V réduit un à un les félons à commencer par le comte de Laval, puis d'Aimery VI de Thouars. Les gens de Thouars ne se méfient pas beaucoup de Geoffroy alors qu'ils sont pourtant assiégés. De cette manière, ils se permettent des sorties jusqu'au jour où ils tombent dans une embuscade dans laquelle beaucoup y laissent la vie. Une fois la nuit tombée, Aimery abandonne la place forte pour se réfugier dans le donjon avec quelques chevaliers, mais ils se rendent rapidement. Parthenay se joint à Thouars une fois de plus. C'est pourquoi Geoffroy V châtie ensuite cette ville. Néanmoins, la force n'a pas besoin d'être employée car Guillaume III l'Archevêque (vers 1100-1121-1140) choisit la négociation à la répression sévère. Ensuite, vient le tour d'un des principaux vassaux du comte d'Anjou et qui est à la tête de cette ligue : Thibaut de Blazon. Geoffroy réduit à néant Blazon, mais cela ne suffit pas à Thibaut pour se considéré vaincu¹¹⁴. Il se réfugie donc chez son beau-père, le seigneur de Mirebeau. Geoffroy n'hésite pas à affamer la forteresse de Mirebeau pour parvenir à ses fins. Les provisions s'amointrissant, Thibaut appelle le comte de Poitou à l'aide. Thibaut est parent de Guillaume X de façon pas très claire, sans doute par le mariage d'Aénor de Châtellerauld avec Guillaume. Le chroniqueur de Saint-Martin de Limoges raconte qu'une fille de Thibaut de Blazon épouse avant 1143 Guy IV de Mirebeau et qu'elle serait apparentée à Aliénor d'Aquitaine¹¹⁵.

C'est à ce moment que Geoffroy V devient à son tour assiégé. Il fait construire, par une nuit, un grand fossé tout autour de son camp. Lorsque Guillaume X lance l'assaut, ses troupes tombent dans le piège. Face à cet échec, Thibaut se résout à cesser les hostilités au bout d'une quarantaine de jours de siège à Mirebeau, au début de l'année 1130. En échange de la vie sauve, Geoffroy s'approprie le Mirebalais¹¹⁶. La paix est également conclue avec le comte de Poitou. Ils deviennent alliés et Guillaume, admirant son nouvel ami, s'inspire de lui pour sa politique ; par exemple pour la reddition d'Isembert de Châtelailon.

¹¹² Y. HILLION, *op. cit.*, p. 112 et 141.

¹¹³ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 12-15.

¹¹⁴ L. BOURGEOIS (dir.), *op. cit.*, p. 112.

¹¹⁵ CHRONIQUEUR DE SAINT-MARTIN DE LIMOGES, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 12, Paris, 1877 [1^e éd. 1781], p. 454.

¹¹⁶ P. MARCHEGAY, E. MABILLE, *op. cit.*, p. 263-266.

En outre, le comte de Poitou n'a peut-être pas participé au siège de Mirebeau. Ce qui fait dire ceci à Richard et à moi-même, c'est que Guillaume X est à Poitiers le 3 mars 1130 avec sa femme et ses deux premiers enfants. En effet, il signe une charte à la demande du prieur de Saint-Hilaire de la Celle¹¹⁷.

La campagne de Normandie (1136)

Henri I^{er} Beauclerc meurt en 1135. Mathilde dite l'Emperesse est la seule de ses enfants légitime à lui survivre. Sentant sa fin approcher, le roi ordonne à ses barons de prêter serment d'allégeance à sa fille. Tous obéissent. Pourtant, à l'instigation du cousin de Mathilde, Étienne de Blois, nombreux sont ceux qui changent de camp : c'est la guerre civile qui commence. Geoffroy V Plantagenêt étant marié à Mathilde depuis 1128. C'est le père de Mathilde qui arrange ce mariage dans le but de sécuriser le Sud-Ouest du duché de Normandie qui est anglais face au puissant comte d'Anjou. C'est ainsi que le comte d'Anjou est mêlé à ces graves affaires du royaume d'Angleterre.

Parmi tant d'épisodes qui couvrent ce conflit, il y en a un qui implique aussi le duché d'Aquitaine. Il nous est connu par le moine anglo-normand Orderic Vital (1075-1141/1142/1143). Alfred Richard se réfère à lui pour relater ce passage dans son œuvre sur l'Histoire des comtes de Poitou¹¹⁸. Comme nous l'avons vu plus haut, Guillaume X d'Aquitaine et Geoffroy V d'Anjou sont devenus alliés quelques années avant la guerre civile anglo-normande. Au début du mois de Septembre 1136, Geoffroy met sur pied une campagne qu'il dirige droit sur la Normandie. Il est accompagné de grands barons : Guillaume I^{er} de Ponthieu dit Talvas (1095-1171), comte de Ponthieu (1110-1126) puis sire d'Alençon et de Sées (depuis 1119), Geoffroy III Grisegonelle comte de Vendôme (1086-1102-1137) et de Guillaume (1110-1148-1161), fils du comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. C'est en tant qu'allié au comte d'Anjou que Guillaume prend part à la guerre en rejoignant le Plantagenêt dans le pays de Lisieux (Calvados). Il arrive sur place le 20 septembre plus exactement. Le but est de défendre les droits de Mathilde contre l'usurpateur Étienne, alors comte de Mortain (depuis 1115) et de Boulogne (depuis 1125 par mariage).

Cette armée progresse de ville en ville et rapidement. Le lendemain du 20 septembre, cette armée assiège Carrouges. La ville tombe en trois jours. Ensuite, ils détruisent Écouché par le feu. Pour Asnebec, c'est différent. Le seigneur Robert de Neubourg (avant 1101-1118-1159) joue la carte des négociations. Le

¹¹⁷ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 18 ; J. BESLY, *op. cit.*, p. 452.

¹¹⁸ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 49-50.

comte d'Anjou décide après d'attaquer le château de Montreuil, récemment fortifié par Richard Basset (vers 1120- avant 1144). Ce Robert est un officier du roi Henri I^{er}. Mais il se rallie à Étienne. Geoffroy connaît ici son premier échec. Devant les fortifications solides du lieu, il bat retraite. Il prend sa revanche sur Les Moutiers-Hubert où il capture le seigneur Guillaume Painel (vers 1076-1124-1145/1147) avec trente otages pour les rançonner¹¹⁹. À Lisieux, le 29 septembre, les choses se corsent. En effet, Alain III le Noir de Penthièvre (vers 1100-1135-1146)¹²⁰ demande des renforts. Galérand IV de Beaumont comte de Meulan (1104-1118-1166), à qui le roi usurpateur a confié la défense du duché de Normandie contre le comte d'Anjou, tente de rallier les Normands à la cause d'Étienne entre 1136 et 1139. De plus, le 3 octobre 1136, il repousse deux offensives de Geoffroy Plantagenêt et fait prisonnier un partisan important du comte d'Anjou, Roger III de Tosny (?-1126-vers 1160), près d'Acquigny. Orderic Vital est confus. Il dit dans un premier temps qu'à l'arrivée des Angevins, les Normands et surtout la garnison de renfort brûlent la ville et leurs donnent les vivres sous le coup de la panique. Mais, plus loin, il se contredit en affirmant que les Normands « *tendent leur cou pour s'unir à la domination étrangère* »¹²¹. Les Angevins poursuivent leur route et attaquent Le Sap le 1^{er} octobre. Geoffroy est blessé par un javelot au pied droit. Son épouse arrive avec des renforts. La ville avec son château sont brûlés. Dans le désordre, l'église Saint-Pierre est également incendiée¹²². Geoffroy repart le lendemain en y laissant une garnison en poste. Il décide de rentrer par le Maine. Les soldats sont épuisés et la dysenterie décime les rangs. Les Normands les pourchassent en vain car Geoffroy se retire en vitesse et dans la discipline. Tout ce qu'ils ont pu attraper, ce sont les robes et la vaisselle précieuse du comte d'Anjou.

Au final, la campagne de Normandie dure treize jours et se solde par le succès. Cependant, l'armée du comte d'Anjou a pillé et dévasté violemment la région (atrocités, meurtres, attaques sur des églises) bien qu'Orderic Vital assure que Geoffroy a restreint ces violences¹²³. En dehors de tout cela, on ne sait quelles actions le duc a entrepris durant la campagne. En outre, à l'époque on suppose que Guillaume X d'Aquitaine est atteint par la dysenterie puisqu'il meurt quelques mois plus tard¹²⁴. Mais, rien n'est sûr surtout en raison de la longue durée d'incubation.

¹¹⁹ Marjorie CHIBNALL, (trad. et éd.), *The ecclesiastical history of Orderic Vital*, t. 6 Books XI, XII, and XIII, Oxford, At the Clarendon Press, 1978, p. 467-471.

¹²⁰ Il est l'un des chefs bretons qui a été corrompu par Henri I^{er}.

¹²¹ David CROUCH, *The Beaumont twins. The Roots and Branches of Power in the Twelfth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 29-32.

¹²² M. CHIBNALL, *op. cit.*, p. 441-473.

¹²³ *Ibid.*, p. 471- 475.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 481-483 ; J. BRADBURY, *Stephen and Matilda : the civil war of 1139-53*, Stroud, A. Sutton Pub., 1996, p. 39-42.

Le « don » de l'Aquitaine à la Couronne de France (1137)

À la fin de l'hiver 1136, Guillaume X annonce qu'il va se rendre en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. Sa motivation s'explique par l'envie d'effacer les péchés commis lors du schisme d'Anaclet et de la campagne de Normandie, c'est-à-dire, les actes de violences faits avec ses compagnons angevins¹²⁵. Il part au plus tard le 3 mars de l'année qui suit afin d'arriver à destination à Pâques. Or, il tombe malade peut-être de dysenterie, près du but. Selon nous, cette maladie ne doit pas être la dysenterie. Effectivement, s'il était malade aussi gravement, il n'aurait jamais pu partir en pèlerinage. De plus, depuis octobre 1136, s'il s'agissait de dysenterie (ou autre), il y a longtemps que le mal se serait développé. Or, il ne décède pas avant le Vendredi saint 9 avril dans une auberge de bourgade de la Galice, peut-être à Mellid qui est la dernière étape avant Saint-Jacques-de-Compostelle. Cela relèverait du miracle dans le cas où se serait bien la dysenterie. Au moment de mourir, le duc reçoit la communion. Une fois mort, on l'inhume dans la basilique de Saint-Jacques devant l'autel de l'apôtre¹²⁶. Il avait seulement trente-huit ans.

Sur son lit de mort, Guillaume, le dernier duc d'Aquitaine et comte du Poitou, s'inquiète du sort de ses filles et de son territoire après sa mort. Il décide de donner l'aînée, Aliénor, en mariage au fils du roi Louis VI, le futur Louis VII. En attendant le mariage, le roi est gardien des héritières et de leurs terres. L'abbé Suger de Saint-Denis évoque cet événement¹²⁷. À l'époque féodale, la coutume veut que lorsqu'un de ses vassaux décède et laisse seulement une ou des filles pour héritière(s), le territoire doit revenir au domaine royal et l'héritière aînée doit épouser le roi ou son fils. L'archevêque de Bordeaux et ami de Guillaume, Geoffroy du Loroux garde Aliénor et Aelith à Bordeaux, sans doute chez elles au palais de l'Ombrière¹²⁸. Louis VI prend connaissance par des messagers de la mort de son vassal au début du mois de juin dans son château de Béthisy (Oise)¹²⁹. De plus, l'Église de Poitiers fait Guillaume saint¹³⁰.

¹²⁵ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 50 ; M. CHIBNALL, *op. cit.*, p. 481-483 ; Étienne RICHARD (abbé), *Étude historique sur le schisme d'Anaclet. En Aquitaine de 1130 à 1136*, Poitiers, H. Oudin, 1859, p. 78-84.

¹²⁶ *Ibid.* ; P. MARCHEGAY, É. MABILLE, *op. cit.*, p. 432 ; M. CHIBNALL, *op. cit.*, p. 481-483 ; J. BRADBURY, p. 39-42.

¹²⁷ SUGER, *Vie de Louis le Gros*, Paris, Alphonse Picard, 1887 (éd. MOLINIER Auguste), p. 128 ; SUGER, *Œuvres*, t. 1 : *Écrit sur la consécration de Saint-Denis ; L'œuvre administrative ; Histoire de Louis VII*, Paris, 1996 (éd. GASPARRI Françoise), p. 156-157.

¹²⁸ Ce nom est attribué au palais à partir des années 1210 (cf. Y. HILLION, *op. cit.*, p. 60).

¹²⁹ SUGER, *Vie de Louis VI le Gros*, Paris, Les Belles Lettres, 1964 (éd. et trad. de WAQUET Henri), p. 280-282.

¹³⁰ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 51 ; L.-É. ARCÈRE, *op. cit.*, p. 177.

Bien que Guillaume est davantage un guerrier qu'un poète, il protège les troubadours à sa cour dont Cercamon (avant 1120- vers 1149) et Marcabru (vers 1110-après 1149) qui s'influencent mutuellement. Cercamon, un jongleur-troubadour, écrit un *planh* (une complainte funèbre) pour Guillaume X, son protecteur, peu après sa mort. Il s'intitule *Cette complainte, je la commence avec douleur* (*Lo plaing comenz iradamen*) et est formé sur neuf strophes de quatrains¹³¹ :

I. Cette complainte, je la commence avec douleur, en un
« vers » qui rend mon cœur dolent. Oui, j'ai tristesse, deuil et
chagrin, car je vois abaisser Jeunesse. Méchanceté monte, Joie
descend, depuis qu'est mort le Poitevin^a.

II. Ils sont taris les mérites et les nobles qualités qui d'habi-
tude venaient du Poitou^b. Ah ! comme le regrettent les Barrois^c !
Et moi, je plains ma vie si elle doit être longue. Seigneur, le
baron que je vous désigne, mettez-le, s'il vous plaît, en paradis.

III. Sur le comte de Poitiers je me lamente, car il était com-
pagnon de Prouesse. Puisque [par sa mort] Prix et Largesse sont
en souffrance, il me pèse de rester longtemps ici-bas. Seigneur,
écartez-le de l'enfer, car sa fin fut très noble^d.

IV. Dieu glorieux, à vous je me plains, car vous m'enlevez
ceux que j'aime ; aussi vrai que vous créâtes Adam, délivrez le
comte du lien cruel, du feu de l'enfer, pour qu'il n'en soit pas
brûlé, car ce monde nous induit en erreur^e.

V. Ce monde, je le tiens pour inique, car il n'a d'égards ni
pour le pauvre ni pour le riche. Ah ! comme s'en vont tous mes
amis ! Et ici nous restons tous, misérables ; mais je sais bien
qu'au jugement dernier les méchants seront séparés des bons.

¹³¹ K. BERNARD, *op. cit.*, p. 43-47 et 140 ; Jean-Marie-Lucien DEJEANNE, « Le troubadour Cercamon », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 17, n° 65, 1905, p. 55-59.

VI. Gascons courtois et renommés, vous avez perdu la supré-
matie ; cette perte doit vous être dure et cruelle^f. Aussi Jeunesse
se proclame malheureuse, car elle ne trouve plus personne qui
ne l'accueille^g, si ce n'est le seigneur Alphonse^h qui a conquis Joie.

VII. Que les Normands et les Français le plaignent ! Et il doit
aussi se lamenter, le roi auquel il laissa sa terre et sa filleⁱ.
Puisque son domaine s'accroît si grandement, il serait à blâmer
s'il ne se montrait à cheval contre les Sarrasins^j.

VIII. Ils en ont joie, quels que soient les affligés, ceux du
Limousin et de l'Angoumois^k. S'il eût vécu et si Dieu eût voulu,
il les aurait promptement conquis^l. Ils en sont délivrés, car Dieu
l'a pris ; aussi le deuil est-il entré en Aunis.

IX. La complainte est certes bien composée, que Cercamon
envoie au seigneur Eble^m. Ah ! comme le regrettent les Gascons et
ceux d'Espagne et ceux d'Aragonⁿ ! Saint Jacques, souvenez-vous
du baron qui, pèlerin, gît devant vous.

Dans les quatre premiers vers, Cercamon parle des révoltes qui surviennent après le mariage d'Aliénor et de Louis VII en Aquitaine dont celle de Poitiers. Il fait aussi l'éloge de la bonté du duc Guillaume X. À la strophe suivante, la première phrase décrit la situation politique nouvelle qui s'installe en Aquitaine après la mort du dernier duc. Les Capétiens imposent leur autorité plus en tant que roi que duc. Par ailleurs, ils sont mal perçus par les gens du Nord. On les qualifie de traîtres, débordant de richesses, débauchés. La deuxième moitié du second vers de ce quatrain cite les « Barrois », des habitants du comté de Bourgogne dont Guillaume X est parent car certaines de ces aïeules sont bourguignonnes.

En outre, à la fin du premier tiers du *planh*, le troubadour implore Dieu afin qu'il n'envoie pas Guillaume en Enfer notamment parce que Guillaume X est mort en pèlerin et donc de manière pieuse ; juste après une brillante campagne. Le dernier vers de la quatrième strophe exprime la pensée de Cercamon selon

laquelle ce n'est pas vraiment de la faute du duc s'il a péché, en particulier commis des violences en Normandie. Il donne la responsabilité aux événements négatifs de cette époque, dont la guerre civile anglo-anglaise. Plus loin, le deuxième vers du sixième quatrain compatit à la souffrance et le mécontentement du peuple d'Aquitaine forcé d'entrer sous domination du roi de France, perdant ainsi son indépendance si chère. La dernière phrase de cette strophe rappelle que Guillaume X n'a pour héritier que deux filles depuis la mort de son fils Guillaume Aigret. Elle rappelle aussi la revendication du comté de Toulouse par les Guillelmides. En effet, « le seigneur Alphonse » serait d'Alphonse-Jourdain de Toulouse d'après Cesare de Lollis ou d'Alphonse X de Castille et de Léon selon Bertoni¹³². Nous pensons que c'est Alphonse-Jourdain (1103-1108-1148) car il est comte de Toulouse, comté que les Guillelmides revendiquent depuis le mariage des parents de Guillaume X. Ainsi, Alphonse-Jourdain peut se réjouir de la mort de son cousin car il ne risque plus d'essayer d'annexer son territoire. À cela s'ajoute que le deuxième vers du septième quatrain est en réalité la première mention connue d'Aliénor d'Aquitaine dans les sources troubadouresques. La phrase d'après montre l'opinion de Cercamon sur la deuxième croisade. Pour lui, elle a de l'importance notamment parce que Louis VII a acquis bien plus de pouvoir et de richesse grâce à son mariage aquitain. La taille de ses domaines a considérablement augmenté. L'exigence du troubadour est satisfaite avec l'engagement de Louis VII dans la croisade qu'il dirige au milieu du XII^e siècle. Il réalise de ce fait le vœu de son père et de son frère aîné Philippe. Louis VI et Philippe avaient envisagé une croisade. Mais encore, l'auteur évoque à la huitième strophe également la rivalité entre les maisons comtale-ducale et angoumoise alliée aux vicomtes limousins. Effectivement, la maison d'Angoulême est apparentée à celle de Limoges. Guillaume X devait épouser Emma, la fille du vicomte de Limoges. Mais, le fils du comte d'Angoulême l'a enlevée et l'a épousée. Ce sont les comtes d'Angoulême qui sont les farouches ennemis des Guillelmides ; par conséquent ce sont eux qui se réjouissent le plus de la mort de Guillaume X¹³³. Enfin, dans la dernière strophe, Cercamon, fier de sa complainte « *bien composée* » l'offre à un seigneur nommé Eble. Serait-ce Eble II de Ventadour dit le Chanteur (après 1086-après 1100-1155) ? Possible. Il renouvelle explicitement sa douleur de la mort de son seigneur protecteur en englobant avec la sienne celle de tous les Aquitains et même des Espagnols dont Agnès, sœur du défunt, a épousé en secondes noces le roi d'Aragon Ramire le Moine (1086-1134-1157)¹³⁴. Il met encore en avant la piété et le rachat des péchés de Guillaume X. C'est donc un éloge funèbre à la

¹³² Jean-Marie-Lucien DEJEANNE, « Le troubadour Cercamon », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 17, n° 65, 1905, p. 59.

¹³³ Nous nous n'étendons pas plus ici sur le sujet déjà étudié plus haut dans ce travail.

¹³⁴ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 38.

gloire de Guillaume X en retraçant brièvement les événements de son principat. Cercamon tout comme l'Aquitaine et l'Espagne sont vraiment tristes de perdre cet homme. Le troubadour fait aussi un état des lieux de la situation du duché d'Aquitaine post-mortem du dernier duc.

Bien évidemment, Marcabru regrette, lui aussi, le duc qui fut son premier protecteur. Seules les dernières strophes (à partir de la neuvième) de la complainte qu'il rédige quelques mois après la mort de Guillaume, en automne, se centre sur le défunt¹³⁵ :

- I. Au début de l'hiver, quand les glands du bois tombent en pluie, je veux qu'on rivalise de Prouesse constante et qu'on soit aussi empressé vers elle que si nous étions la saison herbeuse.
- II. Or donc, tout homme lâche se plaint, quand il voit le temps froid et les marais (flaques d'eau) qui le font grogner, car il doit d'habiller et entrer en marché, tandis qu'en été, il n'a pas besoin d'être vêtu et peut aller nu, sans guenille (?).
- III. Ceux-là ressemblent au taison (blaireau), le soir, quand ils sont rassasiés et repus, après le vin, et au matin, ils ont perdu tout souvenir, ces lâches, couleur de cendre, qui jurent qu'on ne vit jamais un aussi vilain temps.
- IV. Jeunes hommes aux beaux dehors, je les vois trompés par Mauvaiseté, car ils vont se vantant, ils disent, encochant (forgeant) milles projets : « Nous ferons, quand la saison sera fleurie », mais là s'arrêtent la vantardise et le bruit.
- V. Il a les mœurs du roquet celui-là qui dit que lorsque la lumière sera venue, il fera une maison ; puis, quand on en est là, si l'on le met en demeure de s'exécuter, on ne sera écouté ni entendu ; par lui, jamais bois ne fut ouvert.
- VI. Maris, vous seriez les meilleures gens du monde, mais chacun de vous se fait amant ; c'est ce qui vous confond (abat), et les c. se sont mis en

¹³⁵ MARCABRU, *Poésies complètes du troubadour Marcabru*, New York, Johnson reprint, 1909 (éd. et trad. J.-M.-L. DEJEANNE), p. 13-18 ; Simon GAUNT, Ruth HARVEY, Linda PATERSON, *Marcabru. A Critical Edition*, Cambridge, Boydell & Brewer, 2000, p. 65-87 ; François PIROT, « I. Ce n'était point le troubadour Marcabru... », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 78, n° 79, 1966, p. 537-541 : il y a deux versions du texte.

marche ; c'est pourquoi Jeunesse est bannie au loin, et vous, on vous appelle cornus.

- VII. Le prix du bénéfice et de la perte, d'où qu'il vienne, ce sont les hommes mariés qui l'ont, et moi, je le leur ai accordé, car Joie est fêtée entre eux, et Largesse quelque peu maintenue.
- VIII. A tort ou à raison, ils ont le dessus, et Jeunesse se proclame vaincue ; la plupart des jeunes gens, et les plus grands, à peine trouvent-ils [femme] qui les accueille ; l'un d'eux a dû coiffer un chapeau et entendre de vilains cris pour un bœuf qu'il en a obtenu (?).
- IX. (*Texte de A.*)¹³⁶ Puisque le pouvoir ne peut être profitable, quand il ne sait guérir de sanglots ni de toux que l'on a, qui nous préservera, nous autres ? Dames, c'est Marcabru qui le dit, les grands gâtent les petits.
- X. En Castille et vers le Portugal [je vous envoie], là où jamais salut ne fut transmis. Et que Dieu les sauve, et vers Barcelone également ! Puisque le Poitevin me fait défaut, je suis désormais perdu comme Arthur [pour le Breton].
(*Texte de IKNa.*) Puissance ne peut être vaillante, si elle ne sait (*IK se*) guérir de sanglots ni de toux ; les orphelins vont inquiets et grognons, selon ce que dit Marcabru qui sépare les grands des petits.
En Castille et en Portugal, je n'enverrai pas d'autres saluts [*IK*], – je veux envoyer ces saluts [*a*]. Mais Dieu les sauve, et pour Barcelone qu'il en soit de même !
En Gascogne, de ce côté, vers Ossau, on me dit qu'il croît un petit [prince], auprès duquel vous me trouverez si je suis perdu.

La mort de Guillaume l'afflige énormément et son rejet dans l'entourage d'Aliénor par Louis VII du fait de sa jalousie précipitent son départ pour l'Espagne¹³⁷. Le duc est pleuré jusque dans la péninsule ibérique : à la cour de son beau-frère, le roi d'Aragon ainsi qu'ailleurs car les Guillelmides y mènent une politique d'ouverture. Il ne nomme pas directement Guillaume puisqu'il le désigne comme « le Poitevin ». Arthur est ici le roi celte retiré sur l'île d'Avalon auquel se compare le troubadour. Marcabru, en effet, est l'un des tous premiers artistes, si ce n'est le premier, à introduire la matière de Bretagne dans le duché.

¹³⁶ A., IKNa sont des variantes du texte (cf. MARCABRU, *Poésies complètes du troubadour Marcabru*, New York, Johnson reprint, 1909 (éd. et trad. J.-M.-L. DEJEANNE), p.16.).

¹³⁷ Massimiliano DE CONCA, *Marcabru, Lo vers comens quan vei del fau* (BdT 293.33), *Lecturae tropatorum*, 2, 2009, p. 2-5 ; BERNARD Katy, *Les mots d'Aliénor. Aliénor d'Aquitaine et son siècle*, Paris, Editions confluences, 2015, p. 140-173.

De plus, il assimile le peuple à des orphelins « inquiets et grognons ». Il faut comprendre que ce peuple tient à son indépendance vis-à-vis de la Couronne et que les dispositions prises pour le mariage de l'héritière du défunt à celui du roi ne sont guère appréciées. Tout ceci se confond dans les deux strophes fermant la *planh*. À la toute fin, l'auteur dit se retirer pour l'heure en Béarn, à Ossau, à la cour de la vicomtesse régente Guiscard (? -1134-1154) où il se lie d'amitié avec son fils le futur Pierre II de Béarn (1147-1153).

Guillaume n'avait pas que des amis, mais il était très aimé de ses amis et de ceux qu'il plaçait sous sa protection. D'ailleurs, Geoffroy V Plantagenêt perd un allié considérable. Il veut le meilleur pour ses filles et son duché. C'est pourquoi, il se résout à donner l'Aquitaine à son suzerain même s'il aurait préféré que l'Aquitaine conserve son indépendance intacte et qu'il sait que cette décision ne plaît pas à son peuple comme la suite des événements le montre. Il règle la question de sa succession afin qu'Aliénor ne rencontre pas de problème face à la convoitise des autres seigneurs.

En résumé, Guillaume X d'Aquitaine mène une politique extérieure au duché de la même poigne que pour les affaires internes. Il est d'abord ennemi du comte d'Anjou avant d'en devenir son allié et qu'il admire pour son intelligence politique et guerrière ; c'est ce qui fait un peu défaut à Guillaume. Néanmoins, la campagne de Normandie, malgré son succès, sonne le glas de son « règne » et de celui de sa dynastie avec l'indépendance de l'Aquitaine. Alors que l'Aquitaine est à son apogée. Terrassé par la maladie, il rend l'âme bien trop tôt, si bien que l'avenir de ses filles et du duché s'en trouve perturbé.

À côté de tout cela, le domaine de la religion tient une place très importante dans la politique de Guillaume X tout comme dans les événements de son temps.

CHAPITRE 3 : Les corrélations entre Guillaume X et l'Église : le pouvoir spirituel mêlé à celui du temporel

Guillaume X entretient des liens étroits avec les membres de l'Église pour des raisons aussi diverses que variées. Ces liens sont aussi bien à titre personnel en tant que fidèle et comte-duc que politique. Malgré la réforme grégorienne qui vise notamment à éloigner les pouvoirs laïcs des affaires de l'Église, les prélats d'Aquitaine sont au cœur de la politique de Guillaume X et *vice-versa*. Ce grand seigneur possède des amis, mais aussi des ennemis parmi les religieux. Ces derniers influencent Guillaume et s'immiscent beaucoup dans la politique temporelle à un tel point qu'on croirait qu'ils codirigent l'Aquitaine. À cela s'ajoute qu'au cours du principat de Guillaume a lieu une période de troubles d'ordre religieux qui accentue ce fait. Il s'agit du schisme d'Anaclet qui secoue l'Europe entière et dont un des foyers les plus importants se trouve en Aquitaine. Ce foyer est le plus résistant à la cause du souverain pontife légitime. Pourtant, Guillaume est plutôt un bon chrétien en dehors de quelques mauvaises actions. De ce fait, il agit beaucoup en faveur d'établissements religieux. Il confirme leurs privilèges ou les augmente, fonde de nouveaux établissements et règle des contentieux. Quoiqu'il en soit, le début du gouvernement du nouveau comte-duc de Poitou-Aquitaine favorise la religion.

La pratique de donations et fondations religieuses

Le comte-duc Guillaume X d'Aquitaine œuvre beaucoup pour les établissements religieux. Les donations sont, sans surprise, majoritaires. Généralement, elles accompagnent une confirmation de biens ou privilèges que ces prédécesseurs ont octroyé avant lui. Ou bien, il agit sur la simple demande d'un tiers ou en récompense ou encore en dédommagement, voire en échange de quelque chose. Enfin, comme ces ancêtres, il fonde des établissements religieux qu'ils donnent ensuite à un homme d'Église. Traitons d'abord les confirmations et donations. Derrière ces actions se cache très souvent une histoire de politique et de pouvoir. La majorité des chartes conservées gardent la mémoire de ces actions. Le premier acte de Guillaume dans ce domaine va en faveur des moines de l'abbaye ducale de Saint-Jean de Montierneuf à Poitiers. Plusieurs copies nous sont parvenues¹³⁸. Dans la salle du chapitre, il confirme les

¹³⁸ F. VILLARD, *op. cit.*, p. 115 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 1 ; Charles-Louis-Gilbert de CHERGÉ, *Mémoire historique sur l'abbaye de Montierneuf de Poitiers*, Poitiers, Imprimerie de F.-A. Saurin, 1845, p. 614-618 ; F. VILLARD, « Guillaume IX d'Aquitaine et le concile de Reims de 1119 », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 16, n° 64, 1973, p. 301.

chartes de fondation et de concessions de libertés, immunités, coutumes et de privilèges très divers que son grand-père, Guy-Geoffroy-Guillaume VIII et son père ont accordés à la demande des religieux. Peu de temps après, il donne au prieuré de Moulière dépendant de Montierneuf une partie de la forêt de Moulière située non loin de Poitiers¹³⁹. Ensuite, peu après la mort de son fils en 1130, Guillaume et Aénor font une tournée en Saintonge au cours de laquelle ils confirment tous les dons que Guy-Geoffroy-Guillaume VIII et Guillaume IX ont fait à Saint-Vivien de Saintes en présence de seigneurs laïcs et religieux des deux parties. Il s'agit de coutumes, de droits et de moulins¹⁴⁰. Richard émet l'hypothèse que c'est pendant ce voyage que Guillaume s'arrête à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes et qu'il lui accorde la donation faite par Loer Gairat d'une dîme sise à Pont-L'Abbé¹⁴¹. Richard a sûrement raison, puisque c'est la période où tout nouveau comte-duc confirme les actions de leurs prédécesseurs et fait le tour de ses possessions territoriales. D'autant plus qu'il vient juste d'aller à Saint-Vivien de Saintes. Cette concession est réalisée avec son épouse et Loer. Leurs seings sont visibles sur la charte devant leurs témoins (vassaux de Guillaume, dames de compagnies de la duchesse, religieux de Saintes).

Jusqu'ici tout se passe bien. En 1128, Guillaume X commet une erreur. Alors qu'il chasse dans une de ses forêts marécageuses, à Charron, il donne l'église de Charron à deux personnes distinctes. Cela montre un côté peu réfléchi du personnage. En plus, cette erreur peut aboutir à un conflit entre les deux possesseurs de la dite église. Cette église est une succursale de celle de Marans qui est elle-même une dépendance de l'abbaye bénédictine de Maillezais, abbaye comtale. Le comte donne cette église à Aimery abbé de Fontgombault, un homme de sa suite, qui lui a fait remarquer son abandon ainsi que son délabrement. Mais, les moines de Saint-Pierre de Maillezais protestent. Les évêques de Poitiers, Guillaume II Adeleme ou Alleaume (? -1124-1140), et de Saintes, Guillaume Gardrad, conseillent à Aimery d'en parler à Guillaume. C'est ce qu'il fait. Le comte lui confirme sa donation et dès le lendemain, tous deux vont à Maillezais régler ce litige. Cette version des faits est celle de l'abbé de Fontgombault qu'il a prononcé devant l'audience tenue par Almavin, archidiacre de Saintes, à Tonnay avec Henri, abbé de Saint-Jean-d'Angély depuis 1104, Pons, prieur de Saint-Eutrope et d'autres. Or, l'abbé de Maillezais, Thibaut (? -1117-1130), réplique que Maillezais n'a jamais renoncé à Charron. Thibaut dispose du

¹³⁹ F. VILLARD (éd.), *Recueil des documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (1076-1319)*, Poitiers, Société des Archives Historiques du Poitou, 1973, p. 121 : le début et la fin de la charte ont disparu. Cette forêt tire son nom des pierres utilisées pour fabriquer les meules des moulins qui y sont extraites.

¹⁴⁰ J. BESLY, *op. cit.*, p. 467.

¹⁴¹ Thomas GRASILIER, *Cartulaires inédits de la Saintonge*, t. 2 *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes de l'ordre de Saint-Benoît*, Niort, L. Clouzot, 1871, p. 82 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 5 .

témoignage de ses moines alors qu’Aimery seulement celui de deux laïcs sans autorité. Amalvin adjuge donc le don à Maillezais¹⁴². En plus de son erreur, ce recours en audience démontre que le duc n’est même pas capable de résoudre ce problème ni son erreur. Guillaume X fait la même chose avec l’abbaye de Fontaine-le-Comte quelques temps plus tard. Nous verrons cela un peu plus loin. Dans le même temps, à Maillezais, le prieur de Saint-Eutrope de Saintes, Pons, accompagné entre autres de Geoffroy Pichambert, prévôt de Saintes, en profite pour demander au duc de confirmer les franchises que Guillaume IX avait concédées au monastère de Saint-Eutrope¹⁴³. Ces franchises concernent à la fois le monastère que les habitants de la ville de Saintes. Toujours à cette époque, le jour de la Circoncision du Seigneur, Guillaume X chasse sur une durée de quelques jours à Sainte-Gemme, près de Pons, dans la forêt de Baconnais. Il visite donc le petit monastère de Sainte-Gemme fondé par son grand-père et donné à l’abbaye de La Chaise-Dieu. Il lui confirme là aussi les dons de ses prédécesseurs. Il y ajoute en faveur du prieur de ce lieu, Garnier de Montmorillon, le domaine de l’Houmée (Alfred Richard) /l’Oumède (Jacques Duguet) avec ses canaux et afflux d’eaux des alentours. Cette générosité est faite en présence de l’oncle du duc, Hugues II Borel de Bourgogne (vers 1085-1101-1142)¹⁴⁴, du prieur Garnier, des moines Benoît Robert et Pierre Bernard et du chapelain Jean de Pont-l’Abbé¹⁴⁵ qui rédige l’acte¹⁴⁶.

D’autre part, Guillaume X est également très à l’écoute requêtes de l’abbaye ducale clunisienne de Montierneuf. Leur lien indéfectible permet à ces moines d’obtenir davantage de privilèges. Par exemple, en 1127, le prieuré de la Chapelle-Moulière, qui appartient à Montierneuf, reçoit une concession d’un vaste espace dans la forêt de Moulière pour y prendre du bois. La charte est endommagée : le début et la fin manquent¹⁴⁷. Cette même année¹⁴⁸, le couple ducal abandonne leurs droits coutumiers sur les terres de Jallais¹⁴⁹ et La Chapelle

¹⁴² A. RICHARD, *op. cit.*, p. 8-9 ; Joseph-Louis-Auguste LACURIE, *Histoire de l’Abbaye de Maillezais depuis sa fondation jusqu’à nos jours, suivie de pièces justificatives la plupart médites*, Fontenay-le-Comte, E. FILLON, 1852, p. 248.

¹⁴³ Th. GRASILLIER, *op. cit.*, p. 267 ; R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 132.

¹⁴⁴ Jean RICHARD, « Sur les alliances familiales des ducs de Bourgogne aux XII^e et XIII^e siècles », *Annales de Bourgogne*, vol. 30, 1958, p. 38 et 42 ; A. RICHARD, *op. cit.*, t. 1, p. 307-308.

¹⁴⁵ Il est le chapelain de l’abbesse de Notre-Dame de Saintes, Sibille (1107-1131) (cf. J. DUGUET, « Notes Historiques sur Pont-l’Abbé », *Bulletin de la Société d’archéologie et de sauvegarde du patrimoine cantonal (de Saint-Porchaire)*, n° 12, 1995, p. 9-14).

¹⁴⁶ J. BESLY, *op. cit.*, p. 436 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 9 ; J. DUGUET, « Le prieuré de Sainte-Gemme des origines à 1731 », dans BAUDRIT André, AUDIER Anne, DUGUET Jacques (dir.), *Sainte-Gemme, histoire locale, église, prieuré*, Rochefort-sur-Mer, La Malle aux livres, 1996, 249 p.

¹⁴⁷ F. VILLARD, *op. cit.*, p. 120 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 10.

¹⁴⁸ Alfred Richard situe cet événement en 1129. C’est une erreur car Guillaume Aigret est âgé de maximum un an au moment de cet acte. Or il est né en 1126, voire 1127.

¹⁴⁹ Gellais selon Alfred Richard, mais nous lisons Jallais dans la charte originale et le lieu actuel s’appelle encore Jallais. Peut-être que Richard a utilisé une copie notamment celle de Dom Fonteneau.

(relevant de la prévôté de Montreuil-Bonnin) à la faveur de Montierneuf. Jallais appartient aujourd'hui à la commune de Beauprés, au Nord de Cholet. La Chapelle est de nos jours La Chapelle-Montreuil et touche presque Montreuil-Bonnin, tout près de Poitiers. Les terres font parties du douaire de la comtesse. Ceci nous est connu car c'est Aénor qui renonce la première à ces droits héréditaires sur ces terres. Voilà pourquoi elle a son mot à dire dans cette action. La charte nous apprend que ces terres sont laissées en friches. Mais encore, le prévôt du duc, Pierre fils de Boreau de Montreuil-Bonnin, prévôt du même endroit, se voit obligé d'abandonner les coutumes qu'il percevait de ces deux terres sur l'ordre du couple ducal et du père de la comtesse. Thibaut *Leonii* et Aimeri Brun possèdent une partie de ces terres que leur seigneur Hugues de Vivonne (membre de la famille de Lusignan) leur avait remises. Ils les donnent aussi à Montierneuf. Thibaut se fait moine et ajoute d'autres biens pour Montierneuf. Ainsi, Montierneuf bénéficie entièrement de Jallais et de La Chapelle-Montreuil. Le père et le fils de la comtesse signe aussi la charte¹⁵⁰. Un dernier exemple est celui de la confirmation par Guillaume de la donation de son grand-père à propos du domaine de Pont-l'Abbé en présence de l'évêque de Poitiers et de son archidiacre Pierre, abbé du Dorat, des prieurs de Montierneuf et de Saint-Eutrope avec quelques seigneurs de la suite du comte dont le sénéchal de son père, Hugues de Doué et de Geoffroy II de Pons¹⁵¹.

Guillaume X, tout comme sa mère, œuvre pour l'abbaye de Fontevrault. Le 19 avril 1134, il donne au prieuré des Soussis¹⁵² les perceptions du droit de paissance qu'il levait dans la forêt d'*Arjadium* (Chizé) pour que les moniales et les frères puissent acheter du pain de froment¹⁵³. Dans les mêmes années, il exempte de coutume le sel traversant Surgères du prieuré de Tusson, en Angoumois¹⁵⁴. C'est étonnant de la part du duc pro anacletiste alors que Fontevrault est innocentiste durant le schisme d'Anaclet.

Qui plus est, l'œuvre de Guillaume se poursuit sans changement jusqu'à l'éclatement du schisme dans les années 1130. Au début de l'année 1130¹⁵⁵, le

¹⁵⁰ *Ibid* ; F. VILLARD, *op. cit.*, p. 121-124 : cette charte retrace les changements de propriétaires de ces deux terres avec les autres biens qui y sont joints. Nous évoquons ici seulement ce qui est en lien direct avec Guillaume X d'Aquitaine.

¹⁵¹ *Ibid*.

¹⁵² Il devait se situer possiblement dans l'actuelle commune de Belleville, arrondissement de Niort et est aujourd'hui disparu.

¹⁵³ P. MARCHEGAY, *Notices et pièces historiques sur l'Anjou*, Angers, impr. de Cosnier et Lachèse, 1857, p. 241 ; Jean-Marc BIENVENU, « Aliénor d'Aquitaine et Fontevraud », *Cahiers de civilisation médiévales*, vol. 29, n° 113, 1986, p. 16.

¹⁵⁴ *Ibid*. ; Balthazar PAVILLON, *La Vie du Bienheureux Robert d'Arbrissel*, Paris, François Ernos, 1666, p. 619.

¹⁵⁵ La charte indique la date de 1129. C'est sans doute une erreur car, comme l'a vu Richard, il est aussi mentionné que la charte est délivrée sous le pontificat d'Innocent II. Ce dernier devient pape à la mi-février 1130.

prieur du chapitre de Sainte-Radegonde à Vouillé demande au comte de Poitou de lui confirmer les bonnes et mauvaises coutumes que Guillaume le Troubadour lui a concédées sur les terres de Vouillé vers 1095 en octobre¹⁵⁶. Guillaume le Toulousain accorde cette requête et également la franchise sur Neuillet¹⁵⁷. Néanmoins, comme son père, Guillaume se réserve trente *frecengia*¹⁵⁸, dix sous de sable (pour les chevaux ou matériau de construction ?), cinq muids et demi d'avoine pour les chevaux et il garde ses droits sur les oiseaux de proie que lui fournissent les chanoines et le village de Neuillet. Guillaume et sa femme¹⁵⁹ souscrivent cet acte en apposant leur croix, le sceau est perdu. Les témoins de cet acte sont : Savary de Mauléon, Hervé de Mareuil, *Bordinus* de Roca chanoine de Sainte-Radegonde, Sylvain de Roca, *Loers Jostors* chambrier de Guillaume (trou) de Roca chambrier. Savari de Mauléon intrigue beaucoup. En effet, le Savary I^{er} de Mauléon est bien connu. Mais il est né à la fin du XII^e siècle. Un autre Savary, bien moins connu, apparaît sous le principat de Guillaume X. Il s'agit de Savary de Mauléon, frère aîné de Raoul et d'Eble de Mauléon¹⁶⁰. Eble (vers 1115-1145-vers 1180) est un des héritiers et neveux d'Isembert de Châtelailon. Or, Savary n'en fait pas partie alors qu'il est encore en vie. Peut-être est-ce un souci de donner des terres aux cadets ou bien cela n'intéresse pas Savary ou encore parce qu'il n'est pas désigné parmi les successeurs ? Il meurt un peu avant 1155 et laisse deux fils, Savary et Aimery¹⁶¹. Le fameux Savary du XIII^e siècle est finalement le deuxième¹⁶² du nom et non le premier (droit de viage en vigueur). Eble et les autres héritiers d'Isembert ne semblent pas être aux côtés du duc avant la chute de leur oncle contrairement à Savary. Ainsi, ce Savary doit sans doute être assez distant de sa famille, mais compter parmi les proches du duc. D'autant plus qu'avant la reddition de Châtelailon, les Mauléon, branche cadette de la maison des vicomtes de Thouars¹⁶³, n'étaient pas très importants. Cela explique pourquoi nous savons peu de choses sur ce Savary et les autres Mauléon avant Eble, seigneur de Châtelailon, en dépit de liens de parentés entre

¹⁵⁶ L. RÉDET, *Tables des manuscrits de D. Fonteneau, conservés à la bibliothèque de Poitiers*, t. 1, Poitiers, Saurin, 1839, p. 93.

¹⁵⁷ La chartre est ravagée par la pourriture, Poitiers, Arch. dép. Vienne, G1437, carton 6, pièce restaurée n° 39 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 11.

¹⁵⁸ Nous n'avons pas réussi à déterminer ce dont il s'agit.

¹⁵⁹ Ici Aénor est mentionnée Aliénor, comme sa fille.

¹⁶⁰ Christian SETTIPANI, *La noblesse du midi carolingien. Études sur quelques grandes familles d'Aquitaine et du Languedoc du IX^e au XI^e siècles. Toulousain, Périgord, Limousin, Poitou, Auvergne*, Oxford, Occasional Publications UPR, 2004, p. 277-283 ; Bélisaire LEDAIN, *Savary de Mauléon et le Poitou à son époque*, Saint-Maixent, C. Reversé, 1892, p. 3.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 3.

¹⁶² *Ibid.*, p. 7 : Ledain indique le fils de Raoul III comme étant le troisième seigneur du nom, mais il ne mentionne aucun Savary II. Le seul autre Savary entre les Savary I^{er} et II est le fils de Savary I^{er} qui ne devient jamais seigneur de Fontenay et de Mauléon. Il conviendrait donc mieux d'appeler Savary III Savary II à moins que Ledain compte le fils de Savary I^{er} ; ce qui ne serait pas logique.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 2.

Mauléon et Châtelailon¹⁶⁴. Ce Savary présent aux côtés de Guillaume le Toulousain est en réalité Savary I^{er} seigneur de Fontenay et de Mauléon. Il serait né au plus tard vers 1100¹⁶⁵. Quant à Hervé de Mareuil¹⁶⁶, nous savons seulement qu'il s'agit d'un baron du Bas-Poitou. Le 19 avril 1134 au château de Niort, Guillaume X abandonne aux religieuses de Fontevrault une redevance qu'il perçoit annuellement sur les juments, vaches et bœufs qui pacagent dans la forêt d'Argenson entre les dimanches des Rameaux et de Pâques pour le salut de l'âme de Guillaume IX et de lui-même. Ces revenus doivent servir à l'achat de pain pour les religieuses installées dans le prieuré de Saint-Bibien¹⁶⁷ et aux frères qui les servent¹⁶⁸.

Il arrive parfois que Guillaume X soit amené à confirmer des privilèges octroyés par ses prédécesseurs en cas de dispute. Par exemple, en 1128, un dénommé Pierre Tronel comparaît devant la justice (*justitia*) de Guillaume X et de l'évêque de Poitiers à Fontenay-le-Comte pour le motif d'auto-appropriation illégale d'une partie des redevances appartenant à l'église de Mouzeuil qui dépend de l'abbaye comtale de Maillezais. Les Guillaume d'Aquitaine et Guillaume Alleaume écoutent le récit de l'abbé Thibault de Maillezais. Le verdict tombe : les revenus volés reviennent aux moines et Pierre Tronel est excommunié. Jean Besly en a transcrit la charte dont il manque la fin du corps de texte¹⁶⁹. Le comte-duc est en voyage dans le Bas-Poitou à ce moment-là. L'année qui suit, les officiers comtaux de Saintes contestent la possession d'une terre et sa forêt à Montierneuf que Guillaume VIII et IX avaient donné à l'abbaye. L'original du parchemin de ce fait a disparu, mais il subsiste plusieurs copies¹⁷⁰. Guillaume X précise les limites de la terre et de sa forêt afin de régler le souci. Ce bien est localisé entre Maleville, Romette, Pont-L'Abbé et Boutiraud. Les officiers avancent que Montierneuf a reçu ce don injustement car les moines le laissent à l'abandon. Guillaume Alleaume et Pierre son archidiacre, l'abbé du Dorat (son nom n'est pas cité), Guillaume d'Apremont vassal direct du vicomte de Thouars¹⁷¹, Guillaume Maingot, Jean le prieur de Montierneuf, Giraud le prieur de St-Eutrope, *Hosten[cii] Borelli*, Hugues de Doué (sénéchal de Guillaume IX d'Aquitaine), Guillaume David (*miles*) et Geoffroy II de Pons témoignent de la chose. Un autre document diplomatique relate une autre affaire qui date de 1131 similaire à la

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 4.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 3.

¹⁶⁶ De nos jours Mareuil-sur-Lay-Dissais entre La Roche-sur-Yon et Luçon.

¹⁶⁷ Aujourd'hui sur la commune de Vouhé, près de Surgères.

¹⁶⁸ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 38 ; R. FAVREAU, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 2, La Crèche, Geste éditions, 2014, p. 166.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 9 ; J. BESLY, *op. cit.*, p. 464.

¹⁷⁰ F. VILLARD, *op. cit.*, p. 124.

¹⁷¹ L. BOURGEOIS (dir.), *op. cit.*, p. 110.

précédente¹⁷². Le comte d'Angoulême Vulgrin II, Geoffroy IV seigneur de Tiffauges et vicomte de Thouars (vers 1125-1151-1173), Gautier Giffard de Didonne (? - ? – 1150) et Gimbaud le Vieux de Mornac sur Seudre dominant le rivage de Saint-Georges d'Oléron alors qu'il appartient aux moines de la Trinité de Vendôme. L'abbé Bernard va voir le duc d'Aquitaine. Le jugement de Guillaume X, rendu à la cour comtale à Saint-Jean-d'Angély le 24 juin 1131, jour de la saint Jean-Baptiste, reconnaît les droits des religieux. Les moines sont remis en possession de leur bien que Geoffroy Martel et Agnès de Bourgogne leur avait jadis donné¹⁷³. Une autre querelle survient en 1133. Geoffroy de Pons et son frère Pierre de Nieul s'accaparent une dîme sur la terre de Nieul-lès-Saintes pour le défrichement alors qu'elle appartient à l'abbaye Notre-Dame de Saintes. L'abbesse Agnès I^{ère} de Barbezieux (1133-1174) récemment élue se plaint à son neveu le comte de Poitou. Les deux frères comparaissent devant la cour de Guillaume X et doivent rendre la dîme à l'abbesse¹⁷⁴.

La dernière donation que fait Guillaume X est pour l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély en été 1136¹⁷⁵. Il leur demande de l'argent en échange de la concession de la franchise de toutes ses possessions dans la conche d'Esmande, exempte le bourg de la taille et de l'ost et de toutes les mauvaises coutumes à condition que les moines de Saint-Jean-d'Angély célèbrent chaque année un service pour la mémoire de Guillaume et de son père. Ce besoin d'argent se justifie sûrement par la préparation de la campagne de Normandie évoquée plus haut. Une chartre conclue cet accord à Mauzé sous un arbre de la cour d'Otton de Mauzé en présence de Guillaume et de son frère Otton de Mauzé, quelques moines de la suite de l'abbé de Saint-Jean-d'Angély Geoffroy III (? – 1136-1150) et des seigneurs des environs de La Rochelle¹⁷⁶.

Abordons maintenant la question des fondations religieuses par le duc Guillaume X d'Aquitaine. Là encore, sans étonnement, elles sont peu nombreuses. Celle qui découle du schisme est étudiée plus loin dans ce travail. Durant le schisme, Guillaume se lie d'amitié avec un certain Geoffroy du Loroux ou de Loriol, selon les variantes, à l'origine Babion¹⁷⁷. Il était écolâtre d'Angers où il brillait par ses sermons très empreints de culture monastique et patristique

¹⁷² Charles MÉTAIS (abbé), *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme*, Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. 22, Paris, A. Picard, 1893, p. 94.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 11-12 ; R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 159.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 164 : La dîme a été donnée par Guy-Geoffroy VIII en 1079. C'est la fille de Guy-Geoffroy VIII d'Aquitaine. Jean VERDON, « Les moniales dans la France de l'Ouest aux XI^e et XII^e siècles. Étude d'histoire sociale », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 19, n° 75, 1976, p. 250.

¹⁷⁵ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 48.

¹⁷⁶ *Gallia Christiana*, *op. cit.*, col. 470. Guillaume s'intitule ici dans sa suscription: « *Ego Willelmus Aquitanorum dux, ille videlicet qui Tolosana matre filius fui* » et dans sa croix au bas de l'acte : « *Willelmi Ducis Aquitanorum illius qui Tolosana matre natus est* ». J. BESLY, *op. cit.*, p. 472.

¹⁷⁷ En référence à son bégaiement.

avant de rencontrer le duc d'Aquitaine¹⁷⁸. Ce chanoine très actif de l'ordre de saint-Augustin est quelqu'un, d'après la description de saint Bernard, d'instruit à une pensée développée propre à lui-même et doté d'une éloquence remarquable malgré son bégaiement¹⁷⁹. Il professe dans les écoles et acquiert de cette façon une bonne réputation à Poitiers. Il possède aussi un bon réseau dont Pierre le Vénérable en fait partie. C'est à la demande de Bernard de Clairvaux que Geoffroy du Loroux devient proche du duc Guillaume dans le but de ramener Guillaume à la cause innocentiste pendant le schisme d'Anaclet. Nous verrons les détails plus bas. Le duc récompense donc son ami et fidèle serviteur en lui offrant les domaines de Fontaine-le-Comte et de Sablonceaux (près de la rivière de la Seudre dans la forêt de Baconais) non loin des coins où le duc a l'habitude de chasser avec des landes et des bois (d'Herbert jusqu'à Croutelle et de Mezeaux jusqu'au chemin de Saint-Maixent passant par Fontaine-le-Comte)¹⁸⁰. En outre, Guillaume persuade Savary de Mauléon et Hugues Jodoin qu'ils cèdent des bois (Savary) et des terres à Geoffroy pour augmenter son domaine. Guillaume concède aussi diverses immunités (affranchissement de tailles et impôts à perpétuité, exemption de péage de leurs marchandises traversant le territoire aquitain, mêmes protection pour les ouvriers employés par l'abbaye avec leurs familles). Mêmes privilèges pour Sablonceaux avec en plus l'église paroissiale de Saint-Romain, de Benet et des biens comtaux (terres, bois, landes, eaux, marais, salines, animaux à Malleville)¹⁸¹. Geoffroy devient le dirigeant d'une communauté religieuse. Or, Guillaume avait déjà octroyé Fontaine-le-Comte à une abbaye voisine, celle de Bonnevaux. Son abbé, nommé Foulques, conteste la nouvelle décision¹⁸². Foulques a recours à la justice ecclésiastique pour faire valoir son droit de propriété sur Fontaine-le-Comte. Une copie de l'acte originale est encore conservée¹⁸³. C'est Guillaume Adelelme, l'évêque de

¹⁷⁸ Jean-Hervé FOULON, *Église et réforme au Moyen Âge. Papauté, milieux réformateurs et ecclésiologie dans les Pays de la Loire au tournant des XI^e-XII^e siècles*, Bruxelles, Éditions De Boeck Université, 2008, p. 151 ; Juliette MASSON, *Geoffroy du Loroux et l'architecture religieuse en Aquitaine au XIII^e siècle*, vol. 1, thèse de doctorat sous la direction de Philippe ARAGUAS, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2012, p. 36-40.

¹⁷⁹ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 36.

¹⁸⁰ Henri BEAUCHET-FILLEAU, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, Poitiers, H. Oudin, 1868, p. 173.

¹⁸¹ Après Geoffroy du Loroux, ces deux abbayes ont chacune un abbé différent à leur tête et ne dépendent plus de l'une de l'autre. Mais, le contact n'est pas totalement rompu. J. MASSON, *op. cit.*, p. 104-107, 109-115 et 142.

¹⁸² *Ibid.*, p. 37 : Richard pense que Foulques conteste la propriété de Geoffroy pour Fontaine-le-Comte seulement à la mort du comte. Toutefois, la copie de charte du jugement laisse entendre le contraire bien qu'elle soit sans date. Geoffroy devient archevêque de Bordeaux en 1136. Il est peu probable qu'un abbé ose s'attaquer à son archevêque, surtout au moment où la paix revient enfin suite à la résolution du schisme. Et Geoffroy n'aurait pas besoin de passer devant la justice de l'évêque de Poitiers puisqu'il serait lui-même archevêque et le supérieur de l'évêque de Poitiers. De plus, Guillaume Alleaume rend sa décision sous la pression du duc.

¹⁸³ Poitiers, Arch. dép. Vienne, G1437, carton 6, Fontaine le Comte I Av 1137 ; SAINTE-MARTHE (de) dom Denis, *Gallia christiana novissima : histoire des archeveches, eveches et abbayes de*

Poitiers, qui rend justice avant 1137, Geoffroy du Loroux n'est pas encore archevêque de Bordeaux. L'évêque de Poitiers tranche en faveur de Geoffroy du Loroux car il ne veut pas déplaire au comte-duc. Guillaume X souffle à Guillaume Adeleme de laisser l'abbaye à Geoffroy du Loroux. Il le dit clairement dans la charte. Mais, Foulques ne se laisse pas faire. Il soumet son problème au légat pontifical, l'évêque de Chartres Geoffroy de Lèves (? -1116-1149). Avec l'aide de l'abbé des Alleux, Grimoald (? -après 1120-1140), et de Laurent archiprêtre de Loudun, il trouve un arrangement. Lors de sa visite en Aquitaine qui a lieu un peu plus tard, il va à Bonnevaux où les moines rassemblés approuvent cet arrangement. Fontaine-le-Comte reste à Geoffroy du Loroux¹⁸⁴. Néanmoins, Guillaume X ne se comporte pas toujours bien envers l'Église.

Le schisme d'Anaclet (1130-1136)

Si le duc d'Aquitaine, Guillaume X, entraîne le duché dans le schisme d'Anaclet, c'est parce qu'il rallie la cause de l'antipape Anaclet II. Il soutient cette cause, non pas par choix et intérêts personnels, mais parce qu'il est influencé et secondé par Girard, l'évêque d'Angoulême et légat du Saint Sièges, depuis sa plus tendre enfance bien que le père de Guillaume se soit brouillé avec lui¹⁸⁵. Richard pense également qu'Aénor influence son mari en faveur d'Anaclet II¹⁸⁶. D'ailleurs, Guillaume est tel un pantin dont les ficelles sont tirées à tour de rôle par les principaux acteurs de cette crise religieuse.

Le schisme démarre avec la mort du pape Honorius II (? -1124-1130) survenue le 14¹⁸⁷ février 1130. Le chancelier Aymeric de La Châtre, cardinal-diacre, de Sainte-Marie-Nouvelle (? -1123-1141) craint que la succession soit

France, t. 2, Valence, Impr. valentinoise, 1899 (éd. ALBANES Joseph Hyacinthe, CHEVALIER Ulysse), col. 376 et 377 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 43.

¹⁸⁴ *Gallia Christiana*, *op. cit.*, col. 376 : une charte ratifie l'accord conclu et sera confirmé en 1148 en échange de quelques privilèges de la part de Geoffroy, devenu archevêque de Bordeaux entre-temps. SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. 3, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1837, p. 229-234 ; J. MASSON, *op. cit.*, p. 41-43 et 107.

¹⁸⁵ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 6.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 44-45 : Aénor meurt en 1130 à Nieul-sur-l'Autise dans le Bas-Poitou et est inhumée dans l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise car Maillezais est innocentiste alors que Nieul-sur-l'Autise est sous l'ascendant de Geoffroy du Loroux. Elle est sûrement aussi excommuniée en raison de son adhésion à Anaclet. Une partie de son tombeau est encore visible dans le cloître, près de la salle capitulaire.

¹⁸⁷ Ivan GOBRY, *Dictionnaire des papes*, Paris, Pygmalion, 2013, entrée Innocent II ; I. GOBRY, *Saint Bernard par ses écrits*, Paris, Mediaspaul Éditions, 1999, p. 13-14 : Alfred Richard donne la date du 13.

difficile¹⁸⁸. Le lendemain, à neuf heures, Aymeric réunit tous les cardinaux et ils élisent Grégoire Papareschi, cardinal-diacre de Saint-Ange à l'unanimité. Il devient Innocent II (? -1130-1143). Le rival d'Aymeric, le cardinal-prêtre Pierre de Léon, de son côté, fait élire à midi¹⁸⁹ sa propre personne ; qui est désormais l'antipape Anaclet II (1090-1130-1138). Il proclame l'élection d'Innocent illégitime. Pourtant, il a voté pour Innocent lors de son élection. Cet homme est issu d'une famille riche, d'un père juif converti au catholicisme. Ses partisans religieux et soldats (garde pontificale) envahissent ensuite la basilique Saint-Pierre, le palais du Latran, la colline du Vatican. Innocent s'enfuit à Pise, puis à Gênes. Mais pas en France car il s'en méfie. En effet, Anaclet a étudié à Paris, fut moine à Cluny et légat du pape en France entre 1124 et 1126¹⁹⁰. Les deux papes envoient à travers l'Europe leurs légats respectifs pour recueillir la reconnaissance des souverains. Geoffroy de Lèves pour Innocent (nommé depuis 1130) et Girard d'Angoulême pour Anaclet déjà légat depuis vingt-trois ans). Avant leur arrivée, des évêques dont Hugues de Châteauneuf évêque de Grenoble (1053-1080-1132) et Humbert du Puy-en-Velay (? -1128-1147) réunissent un synode pour excommunier Anaclet. Tandis que Bernard de Clairvaux écrit aux évêques importants du Sud du royaume de France aux dépens de Girard¹⁹¹. Guillaume X d'Aquitaine reconnaît en premier Innocent II avant de changer de camp sous l'impulsion de Girard qu'il considère comme le prélat le plus important d'Aquitaine. Au mois de juillet ou août, l'abbé Suger, conseiller royal, obtient du roi Louis VI qu'il organise un concile national à Étampes¹⁹². Par le discours de Bernard de Clairvaux, tous reconnaissent Innocent II comme pape légitime. Bernard rallie Henri I^{er} d'Angleterre, des prélats de l'Église¹⁹³. Même chose pour Guillaume X d'Aquitaine. Pendant dix jours, le duc l'écoute avec le soutien de l'évêque de Soissons, Josselin de Vierzy (? -1126-1152). Mais, Girard réplique par un violent discours dans la cathédrale Saint-Pierre contre les adversaires de l'antipape. L'autel sur lequel Bernard a officié est détruit. Guillaume rechange de camp et se met avec Girard à persécuter les innocentistes¹⁹⁴.

¹⁸⁸ SUGER, *Vie de Louis VI le Gros*, Paris, Les Belles Lettres, 1964 (éd. et trad. de WAQUET Henri), p. 256-271 : Suger résume les péripéties du pape légitime Innocent II dans le schisme.

¹⁸⁹ *Ibid.* : Richard dit plutôt que les élections se déroulent la nuit du 13 au 14 février. Il est moins précis dans ses propos sur le déroulement de l'élection. Nous pensons donc, pour notre part, que Gobry a raison.

¹⁹⁰ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 18-19.

¹⁹¹ J. MASSON, *op. cit.*, p. 43-45 ; Étienne RICHARD, *op. cit.*, p.1-6 et 47-56 et 90 : document.

¹⁹² I. GOBRY, *Saint Bernard par ses écrits*, Paris, Mediaspaul Éditions, 1999, p. 14 ; É. RICHARD, *op. cit.*, p.22-25.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 28-29.

¹⁹⁴ É. RICHARD, *op. cit.*, p. 41-44.

En septembre 1130, le pape légitime se décide à aller en France afin d'avoir de l'aide¹⁹⁵. En janvier 1131, l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, Henri (? - 1103-1131), rend l'âme. C'est Hugues de Pons (? -1131-1138), le frère de Geoffroy II de Pons, lui succède. Ce choix ne plaît pas au duc puisqu'il envahit l'abbaye et s'empare des offrandes des fidèles le jour de la fête de saint Jean-Baptiste. Girard le blâme et Guillaume s'excuse un mois plus tard et offre en dédommagement les places avec le fossé situés devant l'abbaye et le droit de franchise et d'asile, renouvelle les coutumes. Guillaume se repent sur l'autel¹⁹⁶. Il y a beaucoup de témoins des deux parties ; tous ne sont pas nommés. Il y a entre autres les seigneurs de Mauzé et de Melle, preuve qu'ils restent fidèles au duc même dans cette période dramatique. Arnaud II Géraud de Cabanac (Cabenac d'après Richard) (? -1103-1131), archevêque de Bordeaux¹⁹⁷, vient de mourir le 29 avril 1131 et Girard veut le siège épiscopal pour réduire les résistances à Anaclet II. Girard est élu par crainte de la colère de Guillaume X. Par conséquent, Bordeaux devient le centre du schisme en Aquitaine. Mais, l'évêque d'Angoulême-archevêque de Bordeaux est fait prisonnier par le chevalier Aymar I^{er} seigneur d'Archiac (vers 1100-? -1169)¹⁹⁸. Un autre concile s'ouvre le 18 octobre 1131 à Reims pour renouveler la reconnaissance de la légitimité d'Innocent et pour excommunier l'antipape sous condition. Dès la sentence divulguée, si Anaclet et Girard se soumettent, l'excommunication conditionnelle sera levée. Mais, ils ne se soumettent pas. Aymar d'Archiac n'est pas de taille à affronter les comtes de Poitou et d'Angoulême voulant délivrer Girard. Alors, il libère le prélat¹⁹⁹. L'année qui suit, l'empereur germanique Lothaire III (1075-1133-1137) réussit à remettre sur son trône Innocent II en novembre ou décembre 1131. L'abbé de Cluny, Pierre de Montboissier dit le Vénérable (1092/1094-1122-1156) arrive en Poitou dans le but d'assagir le comte. Mais c'est un nouvel échec. C'est à ce moment que Bernard écrit à Geoffroy du Loroux pour le faire sortir de sa retraite afin de l'envoyer auprès de Guillaume X²⁰⁰.

1132 est l'année de l'apogée du schisme²⁰¹. Le désordre règne partout. De nombreux prélats sont obligés de fuir leur siège dont le pape Innocent. Vers

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 6-13 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 20.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 25 ; J. BESLY, *op. cit.*, p. 461-462 : Renoul est appelé Rannulphe dans la charte. Confirmation par Louis VIII en 1224.

¹⁹⁷ Jacques BAUREIN, *Variétés bordelaises ou essai historique et critique sur la topographie ancienne & moderne du diocèse de Bordeaux*, t. 5, Pallandre Jeune, 1785, p. 191-194.

¹⁹⁸ François Alexandre Aubert de LA CHESNAYE-DESBOIS, Jacques BADIÉ, *Dictionnaire de la noblesse*, t. 1, Paris, La veuve Duchesne, 1770 [1^e éd. 1757], p. 350.

¹⁹⁹ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 27-31 : À cause du décalage de date de l'auteur, l'ordre de ces événements est aussi décalé ; I. GOBRY, *op. cit.*, entrée Innocent II ; J. MASSON, *op. cit.*, p. 45 ; É. RICHARD, *op. cit.*, p. 57 et 91.

²⁰⁰ Jacques Paul MIGNE (éd.), *Patrologiae Cursus Completus. Series Latina*, vol. 189, Paris, 1854, col. 269-270 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 31 ; J. MASSON, *op. cit.*, p. 45-46 ; É. RICHARD, *op. cit.*, p. 33 et 39.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 32.

fin 1132, Guillaume Adeleme est écarté au profit de Pierre de Châtelleraut, le grand-oncle du duc et chanoine de cette cathédrale²⁰². À Limoges, Girard chasse l'évêque Eustorge de Scorailles (? -1106-1137) car il est proche du vicomte Adhémar III pour y installer à sa place l'abbé du Dorat, Renoul de Nieuil, proche du duc. Toutefois, les deux évêques évincés continuent à exercer leurs pouvoirs. De plus, les nouveaux évêques ne sont pas consacrés car les autres prélats n'acceptent pas les violences commises par les partisans d'Anaclet. De ce fait, leur position n'est pas très stable²⁰³. Eustorge fait reconstruire le château de Chalucet pour résister aux partisans de Guillaume X qui saccagent la région²⁰⁴. Le 30 Mai 1134, à Pise, se tient un concile réunissant tous les évêques d'Occident. Anaclet et ses partisans sont excommuniés de nouveau²⁰⁵.

Au printemps qui suit, l'empereur Lothaire parvient à rétablir Innocent sur son trône pontifical. Le schisme perd du terrain pendant que Pierre le Vénérable visite ses établissements poitevins à Poitiers, Saint-Jean-d'Angély et sur l'Île d'Aix. Le but premier est de s'entretenir avec Guillaume d'Aquitaine afin d'anéantir le schisme; ce qu'il obtient²⁰⁶. Tout le monde est persuadé que la fin de la crise est proche. Or, il n'en est rien. Saint Bernard se sert d'Hugues Borel, l'oncle de Guillaume d'Aquitaine, rappelons-le, pour faire entendre raison au duc d'Aquitaine de façon discrète, à l'abri des regards et des oreilles afin que Girard n'entrave cela. Voilà comment il procède. Bernard écrit au duc en se faisant passer pour Hugues en soulignant les inconvénients à être du côté d'Anaclet II. C'est un demi-succès. Guillaume ne change pas d'avis mais s'assouplit en permettant la présence du légat d'Innocent, l'évêque de Chartres Geoffroy de Lèves, dans son domaine à la fin de 1133. Guillaume doute à soutenir Anaclet²⁰⁷. Le 17 juillet 1134, le roi d'Aragon Alphonse I^{er} le Batailleur (vers 1073-1104-1134) est tué par les Maures. Le choix du nouveau roi se fixe sur son frère puîné, Ramire le Moine, deuxième du nom (1086-1134-1157). On le sort donc de son monastère. Les grands de son royaume le force à se marier. C'est là qu'intervient Innocent II. Dans le but d'arrêter le schisme en Aquitaine, il fait la faveur à Guillaume de porter sur le trône aragonais sa sœur Agnès, veuve depuis sept

²⁰² R. FAVREAU (dir.), *Poitiers*, Paris, Beauchesne, 1988, p. 49, I. GOBRY, *Saint Bernard par ses écrits*, p. 14-15 ; Giles CONSTABLE, *The Letters of Peter the Venerable*, t. 2, Cambridge, Harvard University Press, 1967, p. 336-337.

²⁰³ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 22-24.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 23-25 : l'auteur se trompe en plaçant ces épisodes en 1131 ; É. RICHARD, *op. cit.*, p. 31-32.

²⁰⁵ I. GOBRY, *op. cit.*, entrée Innocent II.

²⁰⁶ G. CONSTABLE, *op. cit.*, p. 338-339 ; C. TREFFORT, « Les lanternes des morts : une lumière protectrice ? », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 8, 2001, p. 159.

²⁰⁷ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 36 ; É. RICHARD, *op. cit.*, p. 33-34 et 60-62.

ans²⁰⁸. Girard de Blaye tient au courant de tous les faits et gestes de Geoffroy du Loroux. Ce dernier organise une entrevue entre le comte poitevin et l'abbé de Clairvaux à Parthenay en 1135²⁰⁹. Les négociations se font par le biais d'intermédiaires. Guillaume se rapproche petit à petit du camp innocentiste, mais il refuse de rétablir les évêques écartés car ils l'ont vexé. Bernard célèbre dans l'église de Parthenay-le-Vieux la messe à laquelle assiste Guillaume sur le parvis de l'église comme il est excommunié. Bernard s'adresse à lui en tendant une hostie. Il dit que Dieu vient de parler à travers lui. Si bien que le comte s'évanouit. À son réveil, il reconnaît Innocent II comme pape légitime, mais sous le coup de l'émotion. Grâce à Bernard, Guillaume rend l'évêché de Poitiers à Guillaume Alleaume. De même pour Eustorge suite à la mort de Renoul. Celui-ci lève l'excommunication de Guillaume. Néanmoins, Guillaume X continue à être sous l'influence des schismatiques, en l'occurrence sous celle du doyen de Saint-Hilaire Guillaume Bouchereau, le chef du schisme à Poitiers²¹⁰. Pourtant, l'abbé laïc de ce chapitre est le duc lui-même. En effet, en 1136, il a une violente altercation avec les chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers et finit par les chasser. Nous ne savons pas les raisons de la dispute. Bernard doit une fois de plus intervenir et lui écrit ceci : « *Qui donc a pu vous faire manquer à vos engagements ? Celui-là sera puni, et afin que la malédiction du Très-Haut ne s'appesantisse pas sur vous, faites un retour sur vous-même, vivez en paix avec vos vrais amis et rendez leur église aux clercs que vous en avez chassés.* »²¹¹. Le duc d'Aquitaine obéit.

Au final, en 1136, Guillaume X d'Aquitaine revient définitivement à la cause d'Innocent II signifiant la fin du schisme en Aquitaine. Girard abandonne l'archevêché de Bordeaux et rentre à Angoulême. Il décède avant l'été de cette année. Lambert, abbé de La Couronne (? -1136-1149), lui succède²¹². Guillaume X fait pression sur les chanoines de Saint-André pour qu'ils élisent Geoffroy du Loroux à l'archevêché de Bordeaux pour le récompenser d'avoir contribué à la disparition du schisme²¹³. Guillaume X remercie également saint Bernard abbé de Clairvaux. Lors de la tournée du comte en Poitou, après avoir abjuré ses fautes, il s'arrête dans son château de Benon. Dans l'*aula* du château de Benon,

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 38 ; M. AURELL, « Guillaume IX et l'Islam », TROBADAS, *Guilhem de Peitieu. Duc d'Aquitaine, prince du trobar*. Actes du colloque de Poitiers, dir. Katy BERNARD, GOUSTINE (de) Luc, *Cahiers de Carrefour Ventadour*, 12-13 septembre 2014, p. 10-11.

²⁰⁹ G. CONSTABLE, *op. cit.*, p. 336-337. Il situe cette entrevue en 1134. Cette erreur est probablement due au fait que l'auteur n'a pas fait attention au calendrier poitevin. Il est presque impossible que la faute vienne de Pierre le Vénéral.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 39-42 ; I. GOBRY, *Saint-Bernard par ses écrits*, p. 15 ; É. RICHARD, *op. cit.*, p. 62-72.

²¹¹ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 41-42 ; J. BESLY, *op. cit.*, p. 460.

²¹² A. RICHARD, *op. cit.*, p. 42 ; J. MASSON, *op. cit.*, p. 49 ; J.-H. FOULON, *op. cit.*, p. 328.

²¹³ *Gallia Christiana*, *op. cit.*, col. 811 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 43 ; É. RICHARD, *op. cit.*, p. 39.

le comte offre à Bernard un grand espace dans la forêt avec des franchises²¹⁴ pour y créer une abbaye de l'ordre de Cîteaux. La Grâce-Dieu naît. Son nom fait référence au retour de Guillaume sur le droit chemin. D'ailleurs, cette fondation est aussi un acte de remerciement à Dieu pour des raisons identiques. L'original du document est perdu mais une copie est transcrite dans la *Gallia Christiana*²¹⁵ et la notice de Geoffroy de Lèves à ce sujet subsiste²¹⁶. Les témoins sont les proches du comte et de l'abbé : Geoffroy du Loroux, Guillaume Gardrad, Grimoald, abbé des Alleuds, Guillaume, chapelain de Benon, Hugues, son avoué, Geoffroy de Rancon, Guillaume de Mauzé, sénéchal du Poitou, Letard de Benon, Guillaume *Guateri* de Benon, Hugues de La Laigne et Geoffroy Veneur (preuve que Guillaume chasse durant ce séjour). Quatre ans après, le couple ducal-royal Aliénor d'Aquitaine-Louis VII confirment l'acte de leur prédécesseur. Six ans plus tard, Louis VII confirme une deuxième fois ceci avec le témoignage de Geoffroy de Lèves qui est témoin de la fondation²¹⁷. Une fontaine miraculeuse est depuis vouée à un culte. On peut encore la voir près du hameau de Laffont sur un ruisseau qui relie le moulin de l'Étang à l'abbaye. Un jour, un domestique de l'abbaye tombe malade. Bernard l'envoie se laver à la fontaine et il guérit. Dès lors, des pèlerins affluent ici pendant longtemps en l'honneur de saint Bernard dans la nuit du 14 au 15 août. Ils viennent admirer la fontaine qui se remplit à minuit et qui se répand dans le ruisseau. Une analyse effectuée en conclut que l'eau est pure²¹⁸.

Anaclet et ses partisans se retrouvent seuls et démunis. Puis, Anaclet II perd la vie en 1138. Dès lors, les schismatiques ne peuvent plus revenir à la charge²¹⁹. Pierre le Vénérable fait un nouveau voyage en Aquitaine afin de confirmer la paix religieuse avec ses établissements clunisiens aquitains et avec le duc²²⁰. De plus, le pape Innocent II, en avril 1139, convoque le deuxième concile de Latran pour destituer les partisans d'Anaclet restant. Geoffroy de Lèves, lui, fait détruire les autels consacrés par Girard. Ce dernier est réenterré hors des murs d'Angoulême tel un hérétique et afin d'oublier son souvenir. Ces punitions auraient été, à en croire Alfred Richard, en parties soufflées par Geoffroy du Loroux. En effet, une fois devenu archevêque de la capitale

²¹⁴ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 47. Les moines peuvent prendre autant de bois qu'ils veulent dans la forêt et les défens des Épauls (entretien et usage quotidien) et droit de pacage pour les animaux domestiques accordé hormis dans les Épauls. C'est un droit d'usage. R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 166.

²¹⁵ *Gallia Christiana*, *op. cit.*, col. 287 ; G. MUSSET, *op. cit.*, p. 134.

²¹⁶ *Ibid.*, *op. cit.*, p. 135-137.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 135-137 ; Alexandre MOINIER, René SACRÉ, « Les moines de la Grâce-Dieu et l'assèchement des marais », *Bulletin de la Société Mauzéenne d'Histoire Locale*, n° 43, 1976, p. 4.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 11-12 ; R. FAVREAU, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 2, La Crèche, Geste éditions, 2014, p. 106.

²¹⁹ R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 77.

²²⁰ C. TREFFORT, « Les lanternes des morts : une lumière protectrice ? », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 8, 2001, p. 159.

religieuse du duché d'Aquitaine, il aurait tenté d'imposer à ses chanoines la règle de saint Augustin avec le concours de Guillaume X. Or, la plupart des chanoines refusent cela et se tournent vers Anaclet II. Innocent II, en les punissant, aurait ainsi vengé Geoffroy. Mais, la punition ne fait que produire des rancœurs dans le chapitre. La population se rallie aux chanoines. Geoffroy réagit en jetant l'interdit sur sa cathédrale Saint-André et ne réside pas dans sa demeure habituelle pendant cinq ans. Avec l'appui de Louis VII, de saint Bernard et du pape, Geoffroy parvient à imposer sa règle. Le différend entre Geoffroy et les chanoines prend fin par un accord signé le 2 juillet 1145²²¹. Ainsi se termine le schisme d'Anaclet II qui a semé tant de troubles violents en Europe et surtout en Aquitaine.

En somme, Guillaume X donne beaucoup aux établissements religieux de son territoire. Il fait preuve de piété bien qu'il soit influencé, parfois par son épouse Aénor de Châtellerauld ou les moines de l'abbaye Saint-Jean de Montierneuf ou parce qu'il a un intérêt politique à le faire. Mais, les influences que reçoit le duc d'Aquitaine sont également présentes pour le faire agir en mauvais chrétien comme nous l'avons vu à propos du schisme religieux. Le schisme d'Anaclet II est un épisode majeur du gouvernement du comte-duc Guillaume X. Guillaume agit en fonction de son impulsivité pendant que Girard II de Blaye le manipule. Celui-ci est le principal provocateur de la crise religieuse dans le duché aquitain dont le duc est son instrument. Ce long conflit d'environ six ans s'est déroulé en cinq étapes : le point de départ avec les élections des deux papes en 1130, les années 1130 et 1131 où le conflit prend de l'ampleur, l'apogée l'année suivante, les victoires et des défaites des deux camps alternativement entre 1133 et 1135 et enfin le retour de la paix en 1136 pour l'Aquitaine et les sentences pontificales rendues en 1138 et 1139 avec la mort d'Anaclet II. En conséquences de quoi nous pouvons affirmer une fois encore que sa politique n'est pas aussi brillante qu'elle pourrait l'être notamment en manquant d'autorité, non pas qu'il ne soit pas obéit, mais parce qu'il y a des pressions émanant d'autres personnes en amont de ses décisions qui dictent ses actes.

²²¹ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 69 et 82 ; J. MASSON, *op. cit.*, p. 49 ; I. GOBRY, *op. cit.*, entrée Innocent II ; É. RICHARD, *op. cit.*, p. 73 et 76 ; Charles DARAS, « La Sépulture de Girard II », supplément au *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, 1967, n° 1, p. 1-3 ; *Historia pontificum et comitum Engolismensium ad annum usque MCLIX (Rerum Engolismensium scriptores)*, *op. cit.*, p. 51-52 ; GEOFFROY DU LOROUX, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 15, Paris, Imprimerie royale, 1877 (éd. BOUQUET (dom) Martin), p. 598 ; *Gallia Christiana*, *op. cit.*, t. 2, col. 814 ; Jules LÉPICIER, *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 15, Bordeaux, Charles Lefebvre, 1874, p. 28.

Pour conclure cette première partie, nous pouvons dire que le « règne » de Guillaume X entre 1126 et 1137 est bref, mais bien rempli. Nous avons longuement observé que la guerre et la religion tiennent deux places centrales dans la personnalité, la vie et la politique de Guillaume. De ce fait, il correspond bien aux idées principales que ce fait une personne du XXI^e siècle des seigneurs de l'époque du Moyen Âge. Nous nous étions imaginée de ce seigneur qu'il est un homme plus imposant et plus intelligent à l'instar de ses prédécesseurs. Il leur ressemble tout de même, mais pas autant que nous croyions. En réalité, c'est un valeureux guerrier sauf qu'il manque un peu d'intelligence militaire. Cependant, il en a conscience et tente de se corriger en s'inspirant des exploits de son ancien ennemi, le comte d'Anjou Geoffroy V Plantagenêt. En tant que comte de Poitou et duc d'Aquitaine, Guillaume surnommé le Toulousain dispose d'un vaste réseau féodo-vassalique. Beaucoup lui sont loyaux (Mauzé, Surgères, Châtelleraut, *etc.*). Ce n'est pas le cas de tous (Taillefer, Lusignan...). Tandis que certains alternent leur positionnement. Il passe ainsi une grosse partie de son principat à guerroyer pour soumettre les rebelles ou aider un de ses amis en difficulté face à un autre seigneur. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire que Guillaume X ne se préoccupe pas à ce que ses possessions restent en paix. Dans une optique semblable à celle-ci, Guillaume fait en sorte à ce qu'aucune menace ne vienne s'abattre sur le Nord de l'Aquitaine. S'il y en a une, il l'éradique avec une fin à succès ou non. Son réseau avec ses vassaux s'étend comme une grande toile d'araignée sophistiquée. Qui plus est, en tant que souverain d'une des plus imposantes principautés d'Occident, Guillaume prend part activement aux affaires politiques extérieures à l'Aquitaine (aide au Mirebalais en 1129) y compris quand cela ne la concerne pas (campagne de Normandie en 1136). Mais, il ne faut pas oublier que certaines de ses erreurs politiques sont faites volontairement par souci et générosité envers ses amis vassaux.

Côté religion, pareillement, l'intelligence et l'inflexibilité lui font défaut. Il laisse ses émotions fortes l'envahirent laissant apparaître une faille que son entourage ne manque pas d'exploiter. Il confirme des dons ou fait des dons aux établissements religieux installés sur son territoire très souvent sous l'emprise de sa femme et même de Montierneuf. Quant aux deux fondations, Fontaine-le-Comte avec Sablonceaux et la Grâce-Dieu, c'est pour se faire pardonner de ses péchés et remercier les deux religieux, Geoffroy du Lauroux et Bernard de Clairvaux, qui l'ont fait revenir sur le chemin que le christianisme prône. Ceci est en totale opposition avec sa responsabilité dans le schisme d'Anaclet II des années 1130. Sous l'influence de Girard d'Angoulême il a répandu la violence en Aquitaine. Heureusement qu'il finit par s'émanciper de Girard. Sans cela, le schisme n'aurait jamais été aussi grave. Enfin, après toutes ses épreuves, il succombe assez tôt à la maladie. N'ayant plus d'héritier masculin, c'est sa fille tout juste adolescente qui assure la relève. Comme elle est mineure, son

suzerain, le roi Louis VI, devient son tuteur et beau-père. L'Aquitaine est désormais sous la coupe du roi de France. Nous pouvons retenir de son « règne » qu'il n'est pas aussi brillant que celui de ses aïeux sans être mauvais non plus. Il annonce la chute de la grandiose Aquitaine dans le domaine royal capétien. Guillaume est l'inverse de son frère Raymond de Poitiers, prince d'Antioche (1115-1136-1149) dont certains historiens affirment qu'il aurait mieux dirigé le duché que Guillaume parce qu'il ressemble davantage à leur père par son intelligence politique et sa capacité à maîtriser ses émotions.

Avec la mort de Guillaume X, le dernier comte de Poitou et duc d'Aquitaine, un chapitre de l'Histoire de l'Aquitaine se tourne et un autre s'ouvre dont nous allons en parcourir les pages dans la seconde partie de ce travail qui suit.

DEUXIÈME PARTIE : Aliénor d'Aquitaine et son duché dans le domaine royal de Louis VII (1137-1152)

Aliénor et sa petite sœur Aelith sont maintenant orphelines de père et de mère. Aliénor est propulsée à la tête du duché d'Aquitaine alors qu'elle n'a que treize ans. Comme le veulent la coutume et les dernières volontés de leur père Guillaume X, les deux jeunes filles, et tout particulièrement Aliénor, sont placées sous la tutelle du roi de France Louis VI. L'archevêque de Bordeaux, Geoffroy du Loroux, est désigné pour en avoir la garde à Bordeaux car il est un proche ami du défunt duc. Désormais, les deux jeunes filles résident principalement dans leur palais de l'Ombrière de Bordeaux, aujourd'hui disparu²²². Le roi de France voit là l'occasion de rattacher la principauté aquitaine au domaine royal. Pour cela, il faut un mariage. Ce sera celui de son fils Louis avec Aliénor l'héritière du duché. Il est célébré en 1137. En effet, le duché d'Aquitaine a toujours attiré les convoitises. C'est un des plus beaux partis d'Europe. Cependant, les Guillelmides sont de nature à refuser l'autorité royale et se comportent en petits monarques dans leur duché depuis l'origine de leur dynastie. Depuis la mort de Guillaume X, le peuple des Aquitains, dont Aliénor en première ligne, se sent piégé, emprisonné par le pouvoir royal. D'autant plus qu'ils sont des étrangers, en bien ou en mal, aux yeux des gens du Nord. Par conséquent, afin d'éviter tout débordement et crise, ce « pays » du Sud du royaume de France conserve une marge de liberté, d'indépendance. C'est pourquoi en cas de divorce, Aliénor est libre de repartir chez elle avec sa dot, c'est-à-dire la totalité de son duché.

Toutefois, ces petites précautions n'empêchent pas des mouvements d'insoumission, de contestation d'éclater dans les villes telle Poitiers en 1138. *Idem* pour Aliénor qui ne supporte pas que son domaine dépende d'une autre autorité que la sienne. La jeune duchesse-reine a pour seul réconfort sa sœur, les dames de sa suite et les quelques compagnons, guerriers ou lettrés, qui sont autorisés à la suivre à Paris. Aliénor devenue dans le même temps reine de France ne peut plus s'occuper comme il se doit de ses terres. Son époux y impose son autorité par le biais de ses proches ou d'officiers royaux qui ne sont pas dévoués à la cause aquitaine. De ce fait, les richesses de ce duché sont accaparées par les Capétiens. Néanmoins, Louis VII tente de faire plaisir à sa belle dont il est fort épris – mais sans oublier ses intérêts personnels et royaux – en la laissant gérer avec lui les affaires qui concernent son héritage aquitain. Or, le couple finit par se séparer en 1152. À première vue, la procédure de divorce se déroule seulement au sommet de l'État. Mais en réalité, il y a des retentissements au cœur des terres de l'Aquitaine. Aliénor avec son Aquitaine

²²² A. RICHARD, *op. cit.*, p. 57 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 53-55.

échappent aux mains du Capétien pour tomber dans celles du Plantagenêt, le futur Henri II Plantagenêt.

CHAPITRE 1 : La France épouse l'Aquitaine : un grand bouleversement pour les Aquitains (1137-1138)

La jeune Aliénor d'Aquitaine n'a d'autre choix que d'épouser l'héritier du trône de France à peine plus âgé qu'elle : le futur Louis VII le Jeune. Fils de Louis VI et d'Adélaïde de Maurienne appelée aussi de Savoie (vers 1100-1154), il est associé au trône depuis la mort de son frère aîné Philippe en 1131. Par cette union l'avenir du duché d'Aquitaine bascule vers un nouvel horizon qu'il n'a pas voulu. Dans le même temps, le roi de France Louis VI le Gros succombe à son tour à la dysenterie. Désormais, l'Aquitaine dépend de la Couronne et est dirigée par un roi qui prend le titre de duc spécialement pour ce territoire. Certains seigneurs voient là l'opportunité d'élever leur position sociale en rentrant au service du couple royal et quelques-uns deviennent même loyaux à leur suzerain alors qu'ils ne l'étaient pas envers Guillaume X. C'est le cas de Geoffroy II de Rancon et sa descendance reprendra cette idée²²³. *A contrario*, ce mariage engendre des soucis dès le début. La suite nous prouvera qu'il n'est pas de bons augures. Le peuple aquitain se révolte, surtout les Poitevins des villes. Ils n'acceptent pas l'autorité de Louis VII. Néanmoins, Louis parvient à calmer les réticences à l'union de la France avec l'Aquitaine. Il finit par se rendre maître du duché de la dynastie des Guillelmides. Cela faisait plus d'un siècle que le roi n'avait pas franchi la Loire²²⁴.

Le mariage aquitain (25 juillet 1137)

Le jour du 25 juillet 1137, le duché d'Aquitaine est à l'heure de la fête. On célèbre l'union d'une princesse aquitaine et d'un prince royal de France : Aliénor d'Aquitaine et Louis VII. En effet, suite à la mort du dernier duc d'Aquitaine, Guillaume X, le roi Louis VI, tuteur de la fille héritière de Guillaume, organise l'union maritale de son fils et héritier âgé de dix-sept ans avec cette jeune fille de treize ans au très riche patrimoine²²⁵. Les négociations se font avec l'aide de Geoffroy du Loroux, peut-être même Guillaume X avant son départ pour le pèlerinage et Geoffroy de Lèves avec Suger pour représenter l'Église de Bordeaux. Pour remercier cette dernière, le roi lui octroie par un diplôme la liberté d'élire ses prélats sans devoir prêter l'hommage ni la fidélité au roi de France :

²²³ R. FAVREAU, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 2, *op. cit.*, p. 55.

²²⁴ *Ibid.*, p. 42.

²²⁵ SUGER, *Vie de Louis VI le Gros*, Paris, Les Belles Lettres, 1964 (éd. et trad. de WAQUET Henri), p. 280-283 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 57.

In nomine Sancte et Individue Trinitatis, amen. Ludovicus, gratia Dei Francorum rex, tibi, dilecte in Domino Gaufride, Burdegalensis archiepiscopo, cum suffraganeis episcopis Raymundo Agennensi, Lamberto Engolismensi, Guillelmo Xanctonensi, Guillelmo Pictavensi, Guillelmo Petragoricensi, necnon cum abbatibus Burdegal. provincie, vestrisque successoribus, in perpetuum. Regie Majestatis est ecclesiam quieti pia pia (sic) sollicitudine provideri et ex officio suscepte a Domino potestatis earum libertatem tueri et ab hostium seu malignancium incursibus defensare. Sic nimirum regalis apicem dignitatis nos a Domino, a quo omni potestas est, consequutos esse constabit si, juxta evangelicam institutionem et apostolice doctrine tradicionem, in sancte Dei ecclesie ministerium accincti, pro ejusdem contuenda libertate qua Christus eam liberavit et pacis quite operam demus. Eapropter, petitionibus vestris, communicato prius ipsorum abbatum et procerum nostrorum consilio, assenciente Ludovico, filio nostro, jam in regem sublimato, duximus annuendum et in sede Burdegal. et prenominate episcopalibus sedibus, abbaciis ejusdem provincie que, defuncto illustri Aquitanorum duce et comite Pictav. Guillelmo, per filiam ipsius Alienordim jamdicto filio nostro Ludovico sorte matrimonii cedit, in episcoporum et abbatum suorum electionis canonicam omnino concedimus libertatem, absque hominii, juramenti seu fidei per manum date obligatione. Porro decedentis archiepiscopi et suffraganeorum ipsius episcoporum sive abbatum decendencium res universas successorum usibus regia auctoritate servari volumus et concedendo precipimus illesas. Hoc quoque adicientes ut omnes ecclesie infra denominatam provinciam constitute predia, possessiones et universa ad ipsas jure pertinencia, secundum privilegia et justicias et bonas consuetudines suas, habeant et possideant illibata. Quinimum ecclesiis ipsis universis et earum ministris cum possessionibus suis canonicam in [fol. 143] omnibus concedimus libertatem. Quod ut perpetue stabilitatis habeat munimentum, scripto commendari et sigilli nostri auctoritate et nominis nostri caractere corroborari precepimus. Actum Parisius in palacio nostro publice, anno Incarnati Verbi M° CC° XXX° VIII° (sic), regni nostri XX° VIII°, Ludovico, filio nostro, in regem sublimato IIII°, in presencia Gaufridi, venerabilis Carnotensium episcopi et Apostolice Sedis legati, Stephani, Parisiensis episcopi, Sugegerii (sic), abbatis Beati-Dionisii, Girardi, abbatis Josaphati, Algrini, et (sic) secretis nostri. Adstantibus in palacio nostro uorum nomina subtitulata sunt et signa. Signum Radulphi, Viromandorum comitis et dapiferi nostri. Signum Guillelmi, buticularii. Signum Hugonis, camerarii. Signum Hugonis, constabularii. Data per manum Stephani, cancellarii nostri²²⁶.

²²⁶ Jean-Auguste BRUTAILS, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux*, Bordeaux, Impr. G. Gounouilhou, 1897, p. 350-351, n° 352.

Son fils confirme ceci lors de son séjour dans la capitale aquitaine par des lettres qu'ils envoient aux différents prélats de la principauté²²⁷. Ainsi, l'Église de Bordeaux est exemptée de la régale temporelle. Le chapitre garde les revenus pendant la vacance, a la liberté d'élire son archevêque et ses évêques. Le roi renonce aussi au droit de dépouille²²⁸. Elle reçoit des privilèges considérables. Néanmoins, le roi se réserve la *licentia eligendi* afin de faire pression sur les chanoines de la cathédrale Saint-André en toute discrétion²²⁹. L'archevêque de Bordeaux en demande confirmation au pape lors du concile de Latran de 1139 :

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus, Gaufrido, archiepiscopo, et ceteris episcopis et abbatibus pro Burdegalense provincia constitutis, tam presentibus quam futuris, in rei perpetua memoria.

Privilegia, que intuitu libertatis sacrosanctis ecclesiis a romanis pontificibus vel catholicis regibus conservantur, nulla debent temeritate convelli, nulla temporum varietate turbari. Quemadmodum enim catholica mater ecclesia in spiritalibus sine macula et ruga multimoda virtutum flagrantia et nitore clarescit, inta in temporalibus nulli servituti, nulli mundane conditioni eam convenit subjacere. Que cum ita sint, libertatem ab illustribus viris : Lodovico, patre, egregie recordationis, et filio ejus Lodovico, Francorum regibus, ecclesiis provincie Burdegalensis collatam eorumque privilegiis roboratam, nostri favoris assertione firmanus, et ratam atque inconvulsam futuris temporibus observari precipimus, ut videlicet tam in Burdegalensi sede quam in aliis episcopalibus ecclesiis vel abbatibus ejusdem provincie, in episcoporum electionibus vel abbatum habeatis canonicam libertatem, absque hominum juramenti seu etiam fidei per manum date obligationis.

Porro juxta quod a nobis in generalibus est statutum conciliis, res et bona universa Burdegalensis archiepiscopi et suffraganeorum episcoporum vel abbatum decedentium successorum usibus illibata servari pariter et inconvulsa, apostolica auctoritate decernimus, adicientes etiam ut omnes ecclesie infra supradictam provinciam constitute predia, possessiones et universa ad ipsa jure pertinencia, secundum privilegia, justitias et bonas consuetudines suas, integra et inconvulsa possideant, atque, ut dictum est, in omnibus ecclesiis earumque ministris et possessionibus vestris canonicam habeatis in omnibus libertatem. Nullique hominum fas sit vos vel ecclesias vestras super hac nostra constitutione

²²⁷ J. BESLY, *op. cit.*, p. 481 ; Achille LUCHAIRE, *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne, 1081-1137*, Genève, Mégariotis, 1979 [3^e éd.], p. 265 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 57 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 56.

²²⁸ À la mort d'un prélat, le roi avait le droit de saisir les biens du défunt qui ne sont pas mentionnés dans un testament.

²²⁹ R. FAVREAU, *Poitiers*, Paris, Beauchesne, 1988, p. 49-50.

temere perturbare, aut aliquam vobis exinde contrarietatem inferre. Si quis autem huic nostre constitutioni ausu temerario contraire temptaverit, si non reatum suum congrue emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, et omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli [Pauli ?] indignationem incurrat, et excommunicationi subjaceat ; conservantes vero eorundem apostolorum benedictionem et gratiam consequentur. Amen.

Ego, Innocentius, catholice ecclesie episcopus.

Bene valete.

Datum Laterani, per manum Aimerici, sancte romane ecclesie diaconi cardinalis et cancellarii, VII. Kalendas maii, indictione II^o, incarnationis Dominice anno M^o. C^o. XXXVIII^o., pontificatus vero domini Innocentii II, pape, anno X^o230.

À Paris, on juge la route trop périlleuse pour faire venir Aliénor et ses gens seuls dans sa nouvelle capitale ; surtout quand on a connaissance qu'Aliénor est un des plus beaux partis de l'Occident. On décide donc que c'est le fiancé et sa suite qui se déplacent à la rencontre de la future mariée. Le départ est fixé vers mi-juin 1137. Louis VI ordonne que l'on ne maltraite pas le pays aquitain. Louis VI envoie son fils accompagné de l'abbé Suger, du légat pontifical Geoffroy de Lèves et de cinq cents chevaliers commandés par Thibaud IV de Blois-Champagne et par le comte Raoul de Vermandois. Cette délégation se complète en chemin vers Bordeaux par des fantassins des villes et des contingents du comte du Perche Rotrou II (vers 1075-1100-1144) et du comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre Guillaume II (1083-1089-1148)²³¹. Le 29, Louis arrive à Limoges, attend pour les fêtes de saint Martial, Pierre et Paul le patron de cette ville, qui ont débuté la veille. La population et les grands de ce monde l'accueillent en liesse comme ailleurs²³². Dix jours après, le cortège est enfin à Bordeaux²³³.

Le mariage se déroule quelques jours après, le dimanche 25 juillet, dans la cathédrale Saint-André en présence des grands barons du royaume. C'est l'archevêque de Bordeaux, Geoffroy du Loroux, qui unit les jeunes héritiers²³⁴. Néanmoins, Alfred Richard note que le comte d'Angoulême Vulgrin et d'autres

²³⁰ SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES, *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 12, Bordeaux, Impr. G. Gounouilhou, 1870, p. 320-321.

²³¹ SUGER, *Vie de Louis VI le Gros*, Paris, Les Belles Lettres, 1964 (éd. et trad. de WAQUET Henri), p. 281 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 57-58 ; M. CHIBNALL, (trad. et éd.), *The ecclesiastical history of Orderic Vital*, t. 6 *Books XI, XII, and XIII*, Oxford, At the Clarendon Press, 1978, p. 490-491 .

²³² A. RICHARD, *op. cit.*, p. 59 ; GEOFFROY PRIEUR DE VIGEOIS, *op. cit.*, p. 75 ; Y. HILLION, *op. cit.*, 57-59.

²³³ Y. HILLION, *op. cit.*, p. 57.

²³⁴ OROUX, *Histoire ecclésiastique le la cour de France*, Paris, Imprimerie Royale, 1776, p. 220-221.

seigneurs perturbateurs sont absents²³⁵. Certainement pour les tensions qui subsistent entre les Guillelmides et ceux-ci. Thibaud de Blois-Champagne représente le père de Louis et Geoffroy du Loroux le père d'Aliénor²³⁶. Suger écrit que c'est Louis qui pose la couronne sur la tête de la princesse²³⁷.

Cependant, en raison des difficultés dangereuses qui planent toujours, les festivités ne durent qu'une journée ; ce qui est court. La nuit-même, les jeunes époux et leur cortège se mettent en route pour Paris. On s'arrête chez Geoffroy de Rancon, à Taillebourg. Aliénor et Louis passent là leur nuit de noces²³⁸. Puis, on finit par atteindre Poitiers le 8 août.

Dans cette ville, le couple est couronné duc et duchesse d'Aquitaine dans la cathédrale Saint-Pierre à la hâte pour éviter des révoltes éventuelles, la mort prochaine (en réalité il meurt le premier août, mais le jeune couple et leur entourage ne le savent que plus tard) du roi frappé de crises de dysenterie depuis novembre 1135 et parce que la chaleur de l'été épuise tout le monde. C'est alors qu'un messenger arrive pour leur annoncer la mort de Louis VI. Suger conseille au nouveau roi de rentrer vite à Paris car il craint des dangers suite au changement de roi. Il n'avait pas tort. Orléans s'érige déjà en commune que Louis VII réprime pendant que son épouse poursuit sa route²³⁹. Désormais, le contre-sceau de Louis VII reprend le sceau des comtes-ducs de Poitou-Aquitaine.

²³⁵ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 60 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 64.

²³⁶ *Ibid.*, p. 61.

²³⁷ SUGER, *op. cit.*, p. 283.

²³⁸ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 60 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 64.

²³⁹ SUGER, *op. cit.*, p. 285 ; SUGER, *Œuvres*, t. I, Paris, Les Belles Lettres, 1996 (éd. GASPARRI Françoise), p. 157 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 65-67 ; Yves SASSIER, *Louis VII*, Paris, Fayard, 1991, p. 58-60 et 85 ; A. LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 268 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 61 ; R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 42.



Contre-sceau équestre de Louis VII duc d'Aquitaine et roi de France. Il porte un haubert de mailles et un casque conique à nasal²⁴⁰.

Celui d'Aliénor contemporain de son premier mariage est perdu.

En outre, à Noël de cette année, le couple royal festoie à Bourges où l'on procède au couronnement d'Aliénor en tant que reine de France même s'il a été fait pendant le mariage. C'est aussi le moment de la rupture mère-fils car Adélaïde veut s'immiscer encore plus dans le gouvernement du royaume. Louis refuse cela. Alors, la reine mère se retire de la cour avec son allié le sénéchal Raoul de Vermandois et le connétable Mathieu I^{er} de Montmorency (vers 1100-vers 1130-1160) qu'elle épouse²⁴¹. Malgré le mariage et les couronnements, l'Aquitaine reste entièrement la propriété d'Aliénor ; du moins tant qu'il n'y aura pas d'héritier masculin. Louis VII jouit de ses terres uniquement au travers d'elle. Pourtant, les seigneurs poitevins n'intègrent pas la cour royale. On en retrouve certains uniquement pour des occasions ponctuelles ou parce qu'ils suivent Aliénor à Paris en tant qu'amis. La cour n'est pas vraiment modifiée à l'avènement de Louis VII²⁴². Les Poitevins ne vont pas attendre plus longtemps pour manifester leur mécontentement de voir le duché d'Aquitaine échoir au Capétien²⁴³.

²⁴⁰ Germain DEMAY, *Le costume au Moyen Âge, d'après les sceaux*, Paris, Dumoulin, 1880, p. 41-42 et 44 : la dimension contre-sceau est égale à celle du sceau, ce qui est peu courant.

²⁴¹ Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 86 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 82-83.

²⁴² Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 75-82.

²⁴³ *Ibid.*, p. 81-82 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 62 : il situe le début de la commune à la toute fin 1137. Or, Suger et d'autres historiens actuels s'accordent sur la date du printemps suivant.

La révolte de Poitiers (1138)

À la mort du roi Louis VI le Gros, plusieurs villes du domaine royal en profitent pour s'ériger en communes. Cette vague d'émancipation du pouvoir royal s'étale au sein du royaume dont à Poitiers au cours de l'année 1138. À ce changement de règne s'ajoute le fait que le nouveau duc d'Aquitaine, Louis, n'a pas eu le temps de prendre pleinement possession de son nouveau territoire. En effet, il vient à peine de ceindre la couronne ducal – grâce à son mariage avec la fille du dernier duc d'Aquitaine – que son père meure. Il se doit, par conséquent, de rentrer au plus vite à Paris afin de prendre le gouvernement de tout le royaume en mains. Dans le même temps, quelques seigneurs et bourgeois poitevins se rebellent pour les mêmes raisons : l'annexion, en tous cas temporaire, de l'Aquitaine ne plaît pas à un grand nombre d'entre eux. C'est dans ce contexte que les bourgeois de Poitiers se révoltent²⁴⁴. Les Poitevins réagissent de la sorte pour se distancer du pouvoir royal et pour cela il leur faut obtenir une charte de franchises. Mais, le roi Louis VII n'approuve pas du tout ce choix. D'autant plus que cela lui ferait perdre beaucoup de ressources économiques ; ressources qui s'accroissent en ce XII^e siècle un peu partout dans les villes occidentales. Selon l'abbé Suger, cette insurrection débute au printemps 1138. Les bourgeois envahissent le « municipale », sans doute le palais comtal et fortifient les murailles avec les accès urbains afin de se protéger d'une éventuelle répression²⁴⁵. Mais, il ne s'agit pas d'une simple rébellion. Poitiers fait appel aux seigneurs voisins poitevins et vendéens²⁴⁶.

Pour y remédier, Louis VII emploie les grands moyens. Il demande le soutien militaire (l'ost) de Thibaud de Blois-Champagne :

*« fais en sorte, excellent comte, puisque j'ai mis ma personne et mon royaume sous ta protection, de rétablir le Poitou rebelle sous notre domination. L'offense qui nous est faite rejaillira entièrement sur toi si, dans un si grand péril pour le royaume, tu fais preuve de la moindre inexpérience. »*²⁴⁷.

Le puissant vassal répond qu'il va solliciter le conseil de ses barons et que la menace de Louis VII ne lui fait pas peur. Bien que Thibaud fasse partie de l'entourage royal, depuis la mort de Louis VI, il délaisse la politique au profit d'œuvres pieuses (fondations d'établissements cisterciens, sa demeure est transformée en port pour accueillir les naufragés...). Le jeune roi finit par envoyer

²⁴⁴ SUGER, *Œuvres*, t. I, Paris, Les Belles Lettres, 1996 (éd. GASPARRI Françoise), p. 167 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 62-63 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 90-91 ; Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 89.

²⁴⁵ SUGER, *op. cit.*, p. 167-168 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 62-63.

²⁴⁶ SUGER, *op. cit.*, p. 167-168 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 62-63 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 90-91 ; Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 89.

²⁴⁷ SUGER, *op. cit.*, p. 169.

son plus proche conseiller qu'est Suger auprès de Thibaud. Celui-ci refuse toujours d'obéir. Pour cet échec le duc-roi écarte Suger alors qu'il n'en est pas le responsable. Dès lors, la composition de la cour est modifiée. Face à ce vassal peu coopératif, Louis VII part réprimer la commune de Poitiers seul avec une troupe de deux cents chevaliers, archers et arbalétriers au début de l'automne. C'est un franc succès. Le sang n'a pas coulé car tous se rendent rapidement. Néanmoins, Louis VII les punit. Il prend en otages les enfants des notables et décide de les disperser à travers le royaume. Suger, retenu à Paris pour la fête de saint Denis le 9 octobre²⁴⁸, arrive de justesse pour empêcher le roi d'appliquer sa décision. Désormais, le Poitou reste fidèle au roi²⁴⁹.

De plus, la commune de Poitiers donne un prétexte au seigneur de Talmont, Guillaume de Lezay, pour se révolter une nouvelle fois. Ce châtelain, qui partage le château avec le duc d'Aquitaine, s'empare des espaces ducaux soit disant pour le garder au nom du roi. C'est vrai qu'il a la charge de garder le château en l'absence de son seigneur, mais, ici en l'occurrence, il ne le fait pas pour son suzerain mais pour lui personnellement. Il s'accapare aussi des oiseaux de proie dont les faucons gerfaux qui sont les plus chers aux yeux de la noblesse car c'est un privilège réservé aux grands seigneurs. Ces oiseaux servent à la chasse dans les bois qui entourent le *castrum*.

Une fois l'insurrection de Poitiers anéantie, l'armée royale se dirige sur Talmont. Guillaume de Lezay tente de piéger le roi en les invitant à rentrer dans le château. Suger, qui se souvient que ce seigneur a déjà utilisé ce piège sur Guillaume X d'Aquitaine, refuse catégoriquement l'offre empoisonnée. Mais, certains soldats sont tout de même entrés. Le piège se referme sur eux et ces derniers crient aux autres de ne surtout pas avancer à l'intérieur, de s'enfuir. Le félon a l'intention de les rançonner. Alfred Richard complète les propos de Suger en écrivant que Guillaume de Lezay rend difficilement les oiseaux de chasse et qu'il tient à remettre le château en mains propres au roi. Guillaume de Lezay attaque et Louis VII riposte. Le roi parvient à avoir le dessus et brûle le château avec l'abbaye et les églises²⁵⁰ et le reste de la ville²⁵¹. Après cette intervention

²⁴⁸ Luchaire et d'autres historiens plus actuels prônent cette date alors que Suger parle du 22 Avril. Le 9 octobre est la saint Denis tandis que le 22 avril c'est la saint Alexandre. Il est plus logique que la fête de Saint-Denis soit le 9 Octobre, jour de la saint de son patron, que le 22 avril. C'est le cas, comme nous l'avons vu pour la fête du patron de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély le 24 juin. D'un autre côté, il est également peu probable que Suger se soit trompé de date. En prenant en compte les retards accumulés à cause de la désobéissance du comte de Blois-Champagne et des conflits avec l'Église au sujet de vacances de sièges épiscopaux et archiépiscopaux, nous pensons que la révolte a lieu au mois d'avril et la répression courant octobre-début novembre.

²⁴⁹ SUGER, *op. cit.*, p. 169-173 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 64 ; Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 88-92 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 91-92.

²⁵⁰ Suger exagère sur le nombre d'établissements religieux.

militaire du roi, on n'entend plus parler de Guillaume de Lezay contrairement à sa fille Eustachie. Peut-être qu'il est rabaissé au rang de chevalier voire mort²⁵².

Dans ces événements, Aliénor n'a pas pu faire grand-chose car en tant que femme de surcroît mariée, le domaine militaire relève de l'homme. En revanche, nous sommes sûre qu'elle suit et donne son avis sur ce qui se passe. D'ailleurs, cela permet au jeune roi d'asseoir son autorité sur la région. C'est à partir de ce moment que Louis VII devient véritablement maître de l'Aquitaine aux côtés d'Aliénor.

Pour récapituler, l'union de l'Aquitaine à la France capétienne fait des heureux tous comme des malheureux. Suger veut soumettre l'ordre féodal à l'autorité royale et y réussit en dépit d'obstacles tel que Poitiers s'érigeant en commune et se liguant avec des seigneurs voisins mécontents. Guillaume de Lezay, coseigneur de Talmont, se révolte à son tour dans le prolongement de cette rébellion. Dans les deux situations, Louis VII rencontre le succès notamment grâce à l'abbé de Saint-Denis. Poitiers ne pose plus de souci au roi surtout parce que Louis VII place un prévôt royal pour gérer cette cité en son nom. Cependant, bien plus tard, Aliénor d'Aquitaine confirme l'octroi de la charte de franchise pour instaurer la commune à Poitiers sur le modèle des Établissements de Rouen par Henri II, son second époux, en 1199²⁵³. Quant à Guillaume de Lezay, il disparaît de la scène aussitôt.

En théorie, le duché d'Aquitaine n'est pas annexé au domaine royal. En pratique, on peut observer que Louis VII s'impose en Aquitaine et il en est le premier maître même s'il lui faut toujours sa femme à ses côtés dans les actions qu'il entreprend. Ainsi, l'autorité royale de Louis VII prime sur l'autorité ducal de la duchesse dans les terres du Sud de la Loire.

²⁵¹ SUGER, *op. cit.*, p. 173-176 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 65-67 ; Charles VIAUT, « Le château de Talmont (Talmont Saint-Hilaire, Vendée, 85). Histoire et perspectives de recherches », *Chroniques chartistes*, 2016, p. 1-8.

²⁵² B. LEDAIN, *Savary de Mauléon et le Poitou à son époque*, Saint-Maixent, C. Reversé, 1892, p. 4-5 : Eustachie de Lezay (vers 1115-vers 1170) mariée à Ebles de Mauléon (vers 1115-1145- vers 1180) prennent la tête de Talmont après la disparition de Guillaume de Lezay.

²⁵³ M. GARAUD, « La charte de franchise accordée aux Poitevins par Aliénor d'Aquitaine en 1199 », dans PETOT Pierre, *Études d'histoire du droit privé offertes à Pierre Petot*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1959, p. 191-198. La charte en question est conservée aux Archives départementales de la Vienne. Le sceau pendant en cire rouge est présent encore dans sa protection. R. FAVREAU, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 2, La Crèche, Geste éditions, 2014, p. 205.

CHAPITRE 2 : Le contrôle et la gestion de l'Aquitaine par le pouvoir royal

Louis VII fait tout pour avoir le contrôle du duché d'Aquitaine que vient de lui apporter en dot son épouse Aliénor. Et pour cause, cela serait très dommageable pour le royaume des fleurs de lys de perdre un si bel atout. Par sa superficie couvrant environ un quart du royaume de France, sa situation au Sud de la Loire permettant au Capétien d'être présent à la fois au Nord et au Sud du royaume et par ses grandes richesses dont économiques aussi diverses que variées (plaines, forêts, vignobles, élevages d'animaux, cours d'eau de toutes tailles, accès à l'Océan Atlantique, pêcheries, salines, marais, etc), l'Aquitaine est un domaine stratégique et des plus riches d'Europe. Pour conserver le duché d'Aquitaine ainsi que sa fidélité, il doit prêter une attention particulière aux Aquitains dont à la duchesse en premier. Effectivement, il ne peut écarter Aliénor du gouvernement de ce duché puisque c'est elle l'héritière du dernier duc. Louis n'est que son mari. Le peuple aquitain ne le tolérerait pas. De plus, on sait que Louis est très amoureux de la reine éduquée à la culture et littérature de courtoisie. Il ne veut donc pas la décevoir ni lui déplaire. C'est pourquoi, le duc-roi Louis VII poursuit la politique des Guillelmides en n'oubliant aucun aspect. Avec Louis VII, la gestion de l'Aquitaine n'est plus la même qu'auparavant y compris pour les affaires religieuses. Il conserve la politique de ses prédécesseurs ducaux certes, mais à la manière royale. À présent, l'autorité et le pouvoir du roi s'imposent dans le duché d'Aliénor alors qu'il a toujours fait en sorte de s'émanciper de celui-ci. Toutefois, il ne peut se consacrer pleinement aux affaires de cette principauté étant donné qu'il est roi de France avant tout et la distance séparant l'Aquitaine du domaine royal n'aide en rien les choses. De même pour Aliénor devenue reine de France. Le couple est par conséquent pas suffisamment présent en Aquitaine. L'historienne fait à peu près le même constat dans son ouvrage intitulé *Aliénor d'Aquitaine*.

Des agents royaux mis en place

Louis VII impose son autorité en Aquitaine. Il impose donc ses propres officiers et soldats pour administrer son duché surtout lors de ses absences. Ces agents royaux sont des seigneurs poitevins ralliés au roi dont certains occupaient les mêmes fonctions sous Guillaume X et d'autres sont nouveaux. Le roi plante dans ses nouvelles terres des garnisons royales dans les places-fortes les plus

importantes et fortifient ces dernières²⁵⁴. Cette réorganisation de la gestion du domaine se fait tout de suite après la reddition de la commune de Poitiers en 1138. Au palais de la capitale pictaviennne, le roi confirme dans ses fonctions de sénéchal du Poitou²⁵⁵. Peut-être qu'Aliénor n'est pas étrangère à ce choix. Il confie l'administration de la ville à un prévôt nommé Guillaume et installe d'autres agents en qui il voue sa confiance dont le seigneur de Taillebourg, Geoffroy II de Rancon. Puis, Louis se déplace en Poitou pour confirmer des officiers dans leurs charges ou en nommer de nouveaux. Cela lui permet d'étouffer plus facilement les mouvements hostiles à lui²⁵⁶. Selon l'historien médiéviste Yves Sassier, Louis VII le Jeune maintient la position de l'archevêque de Bordeaux Geoffroy du Loroux en le plaçant comme sorte de bras droit au sénéchal du Poitou²⁵⁷. C'est de cette façon que le processus de centralisation de l'administration royale continue son développement. André Debord pense que ce phénomène commence dès Guillaume VIII d'Aquitaine :

« finalement on voit s'instaurer au moins l'esquisse d'un type de rapports nouveaux en Aquitaine, non plus fondé sur la clientèle et le consensus coutumier envers la prééminence ducale, mais sur la supériorité du prince et son aptitude à commander sur l'ensemble de la principauté »²⁵⁸.

Robert Favreau ajoute en parlant du souverain Louis VII : « Il n'a pas pour autant une politique délibérée. Son principat à la tête de l'Aquitaine s'inscrit plutôt dans le développement général qui peu à peu conduit à l'affermissement d'une monarchie de type moderne qu'on verra mieux un siècle plus tard. »²⁵⁹.

Le couple Aliénor-Louis vient peu souvent dans les terres aquitaines. En revanche, pour minimiser cela il communique régulièrement avec leurs agents royaux ou bien les Aquitains ayant besoin de voir leurs suzerains font le chemin jusqu'à eux ; à Paris ou ailleurs.

Les actions de Louis VII et d'Aliénor dans le Nord du duché d'Aquitaine

²⁵⁴ K. BERNARD, *Les mots d'Aliénor. Aliénor d'Aquitaine et son siècle*, Paris, Editions confluentes, 2015, p. 244.

²⁵⁵ Léon FAYE, « Mauzé en Aunis », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, Fradet, 1855, p. 88.

²⁵⁶ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 65 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 92-93.

²⁵⁷ Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 140.

²⁵⁸ André DEBORD, *La société laïque dans les pays de la Charente X^e-XII^e s.*, Paris, Picard, 1984, p. 370.

²⁵⁹ R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 42.

Le couple royal ne réside pas souvent dans son duché. Cependant, il s'occupe tout de même en personne des affaires le concernant, en tous cas des plus importantes. D'ailleurs, c'est là qu'Aliénor peut prendre part au gouvernement. Effectivement, en dehors de la gestion de l'Aquitaine, la duchesse-reine est laissée de côté bien qu'elle exerce une influence dans une certaine mesure sur son mari. Le couple poursuit la politique de leurs prédécesseurs²⁶⁰. En analysant les lieux et les dates où les actes sont émis et où les lettres sont écrites, on peut évaluer la durée et la fréquence de la présence d'Aliénor et Louis dans la partie nord du duché d'Aquitaine. En faisant le même travail avec les autres documents ne concernant pas l'Aquitaine, ou plus simplement en soustrayant la durée totale de présence à cet endroit à la durée du mariage du couple, on arrive à un résultat donnant une estimation des séjours, voire de leurs durées du couple sur la partie de l'Aquitaine qui nous occupe et ainsi comparer le résultat avec celui des autres espaces territoriaux où le roi et la reine vont²⁶¹. Cela nous donne aussi la proportion d'affaires aquitaines à gérer par rapport au reste du territoire et également une évaluation de l'implication de Louis VII en ce qui concerne son duché. D'abord, le traitement des affaires aquitaines *in situ*. Dans les mois qui suivent son mariage, Aliénor échange son château de Benon, déjà en ruines, et 5000 livres de revenus contre La Rochelle avec Savary de Mauléon²⁶². Au cours de l'été 1138, Louis VII accompagné d'Aliénor part en tournée dans ses terres d'Aquitaine dans le but de faire reconnaître son autorité. Leur présence est attestée au Puy le 15 août au moment des fêtes de Notre-Dame. Les sources en témoignent car elles gardent la mémoire de la crise de la vacance du siège épiscopal de Langres. Bernard de Clairvaux lui présente le nouvel élu et lui obtient l'investiture des *regalia*²⁶³. Deux

²⁶⁰ Ce constat se fait par l'analyse des acteurs des actes diplomatiques. Y. HILLION, *op. cit.*, p. 79 et 89.

²⁶¹ Nous avons pu seulement relever les mentions de lieux et de dates des actes et épistoles ayant pour sujet l'Aquitaine réalisés en Aquitaine et ceux faits ailleurs. Pour un mémoire de Master 1, il est impossible de traiter l'ensemble des actes émis par Louis VII et de ses lettres en si peu de temps. Néanmoins, en ayant connaissance des événements et de la durée du règne de Louis et d'Aliénor, nous savons que la présence du couple ducal en leur duché est assez minime. Ce n'est pas une surprise puisque Louis et Aliénor sont roi et reine de France.

²⁶² R. SACRÉ, « Chronique du temps passé », Bulletin de la Société mauzéenne d'Histoire locale, n° 47, 1978, p. 8-9.

²⁶³ PIERRE LE VÉNÉRABLE, « Epistolae XII », *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 15, Paris, Palmé, 1878 [1^e éd. 1808], p. 634-635 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 68 ; Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 92-94. Richard indique que cela a lieu peu après la chute de Guillaume de Lezay parce qu'il a retenu la date du 22 avril pour les fêtes de Saint-Denis alors que nous avons expliqué plus haut que c'est en réalité le 9 octobre. Alors, là aussi le décalage de date se fait sentir chez Richard. Dans la première partie de son règne, Louis VII connaît des tensions avec l'Église notamment pour les successions de prélats.

ans plus tard, Louis et Aliénor, confirment la fondation et les privilèges de l'abbaye de La Grâce-Dieu²⁶⁴.

On retrouve le roi à Angoulême en été 1141. Il est sur le chemin de retour de la campagne de Toulouse que nous aborderons plus loin. Une lettre de Louis VII écrite au nouveau comte d'Angoulême Guillaume VI Taillefer nous informe du mauvais comportement du comte envers l'évêché d'Angoulême dirigé par Lambert²⁶⁵. Mais, cela ne suffit pas. Le roi est obligé d'intervenir sur place devant la désobéissance de son vassal. À savoir que Guillaume oppresse, ne respecte pas les droits et s'empare des biens de l'évêché d'Angoulême. Le roi fait de Geoffroy de Rancon, vassal du comte d'Angoulême pour Marcillac, son conseiller. Geoffroy obéit au roi en réparant ses fautes et en promettant fidélité au roi ainsi qu'à l'Église²⁶⁶. C'est la première fois que le comte d'Angoulême affronte directement le roi. Après cela, il rejoint sa femme en la cité des comtes du Poitou où il résout des litiges dont celui du droit de succession de la vicomté limousine. Les barons refusent de reconnaître le seul enfant qui survit au vicomte Adhémar III (mort en 1139²⁶⁷) : Emma, l'ancienne promise de Guillaume X d'Aquitaine. Pour éviter le mécontentement de ses vassaux, Adhémar a désigné ses neveux Guy IV (1113-1139-1148) et Aymar IV (1110-1139-1148) de Comborn, fils de Brunissende, pour lui succéder. Mais, les barons sont quand même mécontents. Alors, Guy et Aymar demandent au duc-roi Louis de les reconnaître vicomtes de Limoges en échange de 200 marcs d'argent. Le roi accepte afin de payer ses soldats revenant de Toulouse. Il écrit à Guy et à plusieurs barons limousins pour leur ordonner de réparer les dégâts commis et de ne pas en commettre d'autres²⁶⁸. Ensuite, l'abbesse de Saintes et tante d'Aliénor, Agnès de Barbezieux, leur fait ratifier un diplôme pour tout ce que les prédécesseurs du couple ont accordé à l'abbaye Notre-Dame de Saintes. La charte, délivrée par le chancelier

²⁶⁴ Georges MUSSET, *L'abbaye de la Grâce-Dieu*, Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. 27, Paris, A. Picard, 1898, p. 134.

²⁶⁵ Guillaume VI est comte depuis 1140.

²⁶⁶ *Gallia Christiana*, op. cit., t. 2, col. 1002 ; NANGLARD Jean, *Cartulaire de l'église d'Angoulême*, Angoulême, Imprimerie G. Chasseignac, 1900, p. 147 : une partie du document est perdue. BOUQUET Martin, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 16, Paris, Imprimerie royale, 1840 [1^e éd. 1813], p. 7 ; Y. HILLION, *Aliénor d'Aquitaine*, Paris, Ellipses, 2015, p. 95 ; A. RICHARD, op. cit., p. 75 ; F. CLÉMENT, Ch. CLÉMENCET, N. VITON DE SAINT-ALLAIS, *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments, depuis la naissance de Notre-Seigneur*, Paris, Desprez, 1770 [1^e éd. 1750], p. 720. Nanglard date la lettre des environs de 1147, Clément et ses collaborateurs de 1140 et Richard de 1141. Richard étant un historien sérieux et le plus récent, nous prenons parti pour l'hypothèse de Richard. De plus, Clément et les siens se trompent de Guillaume en pensant qu'il s'agit de Guillaume IV qui est du XI^e siècle.

²⁶⁷ Raison de plus qui conforte l'opinion de Richard et la nôtre à propos de l'année à laquelle Louis VII règle le problème entre l'évêque Lambert et le comte Guillaume Taillefer.

²⁶⁸ GEOFFROY PRIEUR DU VIGEOIS, op. cit., p. 58, 63 et 84 ; A. RICHARD, op. cit., p. 75-76 ; Y. HILLION, op. cit., p. 95-97.

et chapelain royal Cadurc²⁶⁹, donne les noms des témoins, tous des officiers royaux et non aquitains : le sénéchal Raoul comte de Vermandois, le bouteiller Guillaume de Senlis, le connétable Mathieu de Montmorency et le chambrier Mathieu comte de Beaumont-sur-Oise²⁷⁰. À Saint-Jean-d'Angély, l'abbesse Agnès demande également à ce qu'on lui reconnaisse la possession du change de la monnaie de Saintes. Aliénor et Louis lui accordent cela. Les témoins sont les mêmes²⁷¹. À Niort, toujours en 1141, à la demande de la reine, son mari confirme par une charte la fondation et les donations de l'abbaye de Saint-Vincent de Nieul-sur-l'Autise. Aliénor ajoute des privilèges et donations. Elle demande à Louis de placer l'abbaye sous sa protection. Dès lors, l'établissement devient abbaye royale en cette année 1141²⁷². Pour terminer la tournée du Poitou, Louis et Aliénor vont à Talmont. Le duc confirme les privilèges du monastère de Sainte-Gemme²⁷³.

Dans la deuxième partie de l'année 1145, Louis et Aliénor sont en Aquitaine pour donner des directives aux deux personnes dirigeant le duché en leur absence, Geoffroy du Loroux pour l'Aquitaine et Guillaume de Mauzé pour le Poitou. Louis VII donne des mandements ou directives au sénéchal du Poitou et des diplômes à l'archevêque de Bordeaux. Très peu sont conservés²⁷⁴. De plus, Louis VII est à Saintes où l'abbesse Agnès de Barbezieux le sollicite pour se défendre de Pierre de Nieul²⁷⁵. La charte qui garde la trace du litige nous apprend que les deux parties sont venues d'elles-mêmes quérir la justice du roi. En effet, Agnès comme Pierre revendiquent les terres de La Faye et de Botiraut situées près de Pont-L'Abbé-d'Arnoult. Le roi tranche en faveur de l'abbesse. Alors, Pierre déplace la querelle sur le moulin de La Forêt. Même verdict. Par la même occasion, Louis VII concède son droit sur ce moulin à l'abbesse à perpétuité. Le jugement est rendu avec l'aide de ses témoins Raoul de Vermandois, Guillaume de Senlis, Mathieu de Beaumont-sur-Oise, Mathieu de Montmorency, Bernard (1142-vers 1165) l'évêque de Saintes, Geoffroy son archidiacre, du chantre Michaël, Geoffroy de Rancon, Guillaume de Mauzé, Maingot le prévôt royal de Saintes, Hélie Viguier et de beaucoup d'autres. L'acte est délivré par le chancelier Cadurc²⁷⁶.

²⁶⁹ Il est chancelier de fin 1140 à mi 1147 et du printemps 1150 à l'été 1150.

²⁷⁰ abbé Thomas GRASILIER, *Cartulaires inédits de la Saintonge*, t. 2 *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes de l'ordre de Saint-Benoît*, Niort, L. Clouzot, 1871, p. 35-36 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 76-77 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 94.

²⁷¹ *Ibid.*, p. 52 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 77.

²⁷² *Ibid.*, p. 77 ; SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DU POITOU, *Archives historiques du Poitou*, t. 13, Poitiers, Typographie Oudin, 1883, p. 104.

²⁷³ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 77.

²⁷⁴ Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 140.

²⁷⁵ L'acte dit aussi que Pierre et ses ancêtres posent souvent souci à l'abbaye Notre-Dame de Saintes.

²⁷⁶ Th. GRASILIER, *op. cit.*, p. 79 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 83 .

Ainsi, on remarque que lorsque Louis VII est en Aquitaine, les seigneurs de ce pays s'effacent ; ils sont peu présents aux côtés du roi. La raison certaine est que Louis se comporte en roi dans le duché. Donc, son entourage reste composé des mêmes personnages qu'à Paris. Il n'intègre pas les seigneurs locaux²⁷⁷. Une autre raison pourrait être le fait que parmi les seigneurs aquitains, certains soient hostiles à la suzeraineté directe du roi sur ce territoire. Cela expliquerait leur absence auprès du roi. En outre, on remarque aussi que la sœur d'Aliénor ne joue aucun rôle dans ces actions bien qu'elle suit sa sœur²⁷⁸. Qui plus est, nous pouvons estimer pour la période comprise entre 1137 et 1146 (avant l'assemblée de Vézelay) que le couple Aliénor-Louis passe environs deux mois dans leurs terres aquitaines, octroient au moins dix actes et Louis écrit deux lettres au sujet d'un minimum de neuf affaires le tout réparti sur sept séjours²⁷⁹. On constate aussi que leur présence prédomine en Poitou plus qu'ailleurs dans le duché ; à l'instar de leurs prédécesseurs²⁸⁰.

À présent, même procédé pour les affaires aquitaines *ex situ*. En 1139, Louis VII donne ses deux moulins aux Templiers de La Rochelle. Elles avaient été quelques années auparavant offerte au Temple par Gaugain de Tonnay-Charente. Puis, Isembert de Châtelailon lui confisque avant qu'ils ne tombent dans les possessions de Guillaume X d'Aquitaine. De plus, Louis leur donne les maisons qu'Isembert possédait à La Rochelle et les exempte de toute charge sauf du tonlieu royal. Il leur accorde le privilège de faire transiter les marchandises pour leur usage personnel sans payer de droit. Ils sont aussi autorisés à recevoir en don tout à l'exception des villes et châteaux relevant du roi. Le roi agit de la sorte pour le salut de l'âme d'Aliénor, de la sienne et de leurs prédécesseurs et délivre le diplôme à Paris avec pour témoins Raoul de Vermandois, Guillaume de Senlis, Mathieu de Beaumont-sur-Oise et F.²⁸¹ pendant qu'Aliénor en fait un autre à Lorris en présence des mêmes sauf du connétable qui est ici Mathieu de Montmorency. Les deux actes n'ont pas dû être faits exactement au même moment puisqu'on retrouve trois des quatre témoins du roi²⁸².

²⁷⁷ Y. HILLION, *op. cit.*, p. 90 : l'historienne observe le même comportement.

²⁷⁸ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 78-79 : Aelith et Raoul de Vermandois se rapprochent pendant la tournée en Poitou d'en 1141.

²⁷⁹ Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'une estimation approximative car des documents n'ont pas traversé le temps jusqu'à nous et la durée de chaque séjour n'est pas souvent précisée.

²⁸⁰ Y. HILLION, *op. cit.*, p. 79 et 93 ; A. LUCHAIRE, *Etudes sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, p. 62-68 : les deux auteurs établissent des constats similaires aux nôtres.

²⁸¹ Champollion-Figeac ne restitue pas entièrement le nom contrairement aux autres témoins. Nous en déduisons qu'il n'a pas réussi à identifier le personnage. Nous non plus d'ailleurs.

²⁸² A. RICHARD, *op. cit.*, p. 70 ; Jean-Claude BONNIN, *Les commanderies templières et hospitalières du pays d'Aunis*, La Rochelle, J.-C. Bonnin, 1982, p. 29 ; Jacques-Joseph CHAMPOLLION-FIGEAC, *Documents inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale*, t. 2, Paris, Firmin Didot frères, 1843, p. 24-25 ; Louis MESCHINET DE RICHEMOND, « Chartes de la Commanderie magistrale du Temple de La Rochelle (1139-1268). (Deux

Le 28 décembre 1140, le roi est à Orléans où une députation poitevine formée de Geoffroy du Lauroux et son ami l'évêque de Chartres, Geoffroy de Rancon, Guillaume de Mauzé, quelques chevaliers de leur suite et l'envoyé de l'abbesse de Notre-Dame de Saintes Guillaume Constantin surnommé Chosinang vient le voir. Effectivement, Agnès de Barbezieux veut faire confirmer son acquisition du change de la monnaie par crainte qu'on le lui enlève illégalement. Un Normand, qui tenait le change de monnaie de sa femme Aleaidis, l'avait autrefois vendu à l'abbaye. Mais, ce change de monnaie provoquait des disputes entre l'abbaye et les comtes de Poitou. Agnès obtient la garantie de sa licence en plus du bris de la vieille monnaie au cas où le roi décide de changer de monnaie. La charte remise à Chosinang comporte un bâton cousu dans le parchemin devant Aliénor et sa sœur, Hervé le Panetier, Henri de Nieul, Maingot de Bonnes *Oculo*, la suite poitevine, Suger, l'évêque de Soissons, Thibaut de Blois, Raoul comte de Péronne, Thierrî Galerant, Aubert de Vou, Blanchard de Lorris ; tous courtisans²⁸³. La députation poitevine est aussi venue traiter de la succession à l'évêché de Poitiers. Guillaume Alleaume étant décédé le 6 octobre précédent. L'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Chartres souhaitent voir l'abbé des Alleuds, Grimoald, investit ; chose à laquelle est réticent Grimoald. Le 26 janvier suivant, Geoffroy du Loroux le sacre tout de même. Mais, le roi s'y oppose car en dépit des libertés accordées à l'Église d'Aquitaine, le roi conserve son droit sur les investitures. En effet, le diplôme octroyé en 1137 n'est plus valable sur ce point car le roi serait revenu sur sa décision. Ce changement, provoque un conflit impliquant jusqu'à la papauté et qui se termine par la mort de Grimoald peu de temps après son investiture²⁸⁴. On retrouve encore Agnès de Barbezieux le 11 février 1142 à Paris pour demander une autre faveur à sa parente : supprimer les prérogatives royales sur Notre-Dame de Saintes et la confirmation de ses biens. Aliénor les lui accorde avec l'assentiment d'Aelith et de Louis²⁸⁵. Cette fois-ci c'est la duchesse qui gouverne ses terres en personne et Louis qui la seconde.

L'année suivante, à Orléans, des envoyés du prieur de Saint-Eutrope de Saintes acquièrent l'abandon des redevances que percevaient les comtes de Poitou

gravures).», dans SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS, *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 1, Saintes, Mme Z. Mortreuil, 1874, p. 25 ; R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 140-141 et 176 ; R. FAVREAU, « Les débuts de la ville de La Rochelle », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 30, n° 117, 1987, p. 6 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 93.

²⁸³ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 71-72 ; Th. GRASILLIER, *op. cit.*, p. 49-51.

²⁸⁴ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 73-74 ; P. MARCHEGAY, E. MABILLE (éd.), *Chroniques des églises d'Anjou*, Société de l'Histoire de France, Paris, Mme V^e Jules Renouard, 1869, p. 432 ; Louis DUVAL, *Cartulaire de Notre-Dame des Châtelliers*, Clouzot, Niort, 1872, p. 20-21 ; Gallia Christiana, *op. cit.*, col. 1174-1175 ; Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 99-100 ; Jean VERDON, « La Chronique de Saint-Maixent et l'histoire du Poitou aux IX^e-XII^e siècles », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, Extrait, 4^e série, t. 13, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1976, p. 451 et 457.

²⁸⁵ Th. GRASILLIER, *op. cit.*, p. 13 et 36 : la charte comporte contient une erreur sur l'année ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 78.

jusqu'à lors. Il s'agit d'un cens de douze deniers sur les fontaines et les moulins de Lucérat²⁸⁶. Peu après, Louis et Aliénor autorisent en leur palais de Lorris le trésorier Gervais et les chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers à bâtir des étangs, moulins et bourgs à Poitiers dans la vallée de la Boivre sous Montgorge et à Pont Achard. Louis VII envoie une lettre à Geoffroy du Loroux afin de lui donner son approbation sur son jugement pour les constructions de Saint-Hilaire et lui confier la supervision des travaux. Il fait de même envers Guillaume le prévôt de Poitiers afin que la population prête main-forte aux chanoines et que les travaux soient facilités car les bourgeois en sont gênés²⁸⁷.

Qui plus est, Isembert de Châtelailon rend l'âme en 1145. Une querelle de succession s'ensuit. Deux de ses parents, Eble de Mauléon et Geoffroy de Rochefort s'opposent ainsi qu'aux fils adultérins de la femme d'Isembert, Aéline. La lutte saccage la région. Les fils de Béliat sont probablement morts puisque seuls les héritiers demandent l'aide du roi. On ne sait pas où se trouve Louis VII à ce moment ; sans doute pas en Aquitaine²⁸⁸. Il donne raison à Ebles²⁸⁹ et Geoffroy avec la moitié des revenus de La Rochelle. Louis garde l'autre moitié et le droit de poster une garnison à Châtelailon²⁹⁰.

Nous arrivons donc à un total d'un minimum de huit actes conservés et deux lettres de Louis VII réalisés hors des terres aquitaines au sujet de sept affaires déroulées entre 1137 et 1145. Nous en concluons que le nombre d'affaires traité est supérieur quand Aliénor et Louis sont sur place ; ce qui est tout à fait logique. Lorsque le couple n'est pas dans son duché, ce sont les Aquitains qui viennent à eux en cas de problème. Ils n'attendent pas la venue de leurs souverains. Là encore et bien pis, nous constatons que l'entourage aquitain de la reine est relégué au second plan contrairement à l'entourage du roi. Ainsi, Louis VII se préoccupe du duché de sa femme, mais moins que le reste de ses domaines. D'ailleurs, il s'en occupe plus souvent de loin que de près. De ce fait,

²⁸⁶ Louis AUDIAT, « Saint-Eutrope et son prieuré », dans SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS, *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 2, Saintes, Mme Z. Mortreuil, 1875, p. 26 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 80.

²⁸⁷ J. BESLY, *op. cit.*, p. 483-484 ; Louis RÉDET, *Documents pour l'Histoire de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers*, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1847, Poitiers, Imp. de A. Dupré, 1848, p. 143-145 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 80.

²⁸⁸ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 82 ; J. BESLY, *op. cit.*, p. 472-473.

²⁸⁹ Fils de Raoul I^{er} de Mauléon (1155) et époux d'Eustachie de Lezay.

²⁹⁰ R. FAVREAU, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 2, La Crèche, Geste éditions, 2014, p. 141-142 ; Béliaire LEDAIN, *Savary de Mauléon et le Poitou à son époque*, Saint-Maixent, C. Reversé, 1892, p. 4 ; Louis-Étienne ARCÈRE, *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis*, t. 1, La Rochelle, Desbordes, 1756, p. 178 et 580 ; Jacques DUGUET, « Observations sur les seigneurs et la châtellenie de Châtelailon XI^e siècle-XIII^e siècle », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 19, 1993, p. 10.

sur les 270 actes connus de Louis VII, seule une poignée est relative au Nord de l'Aquitaine²⁹¹.

La revendication du comté de Toulouse perpétuée (1141)

Aliénor n'a pas oublié les prétentions de sa grand-mère Philippa de Toulouse sur le comté toulousain. En effet, son grand-père Guillaume IX n'a pas su le conserver en dépit de plusieurs campagnes militaires et de négociations. Son père Guillaume X n'a pas eu le temps de s'en occuper malgré son profond attachement aux terres de sa mère. Aliénor reprend l'ambition de son père et somme, par conséquent, son royal époux de conquérir le comté de Toulouse une bonne fois pour toutes. En tant que suzerains du comte de Toulouse, le roi et la reine de France devraient avoir aucun mal à soumettre les cousins d'Aliénor. Le démarrage de cette opération est lancé au printemps 1141 contre le comte de Toulouse Alphonse Jourdain cousin germain de Guillaume X. Le 24 juin, Louis VII et son armée sont arrivés aux portes de Toulouse. Cependant, Thibaut IV de Blois manque encore à l'appel. Cette fois-ci il a une bonne excuse. La guerre civile en Angleterre bat son plein. Son frère, le roi Étienne d'Angleterre, est fait prisonnier par Mathilde l'Emperesse en février 1141, prétendante légitime au trône. Thibaut essaie tant bien que mal de négocier la libération d'Étienne. Louis utilise le même procédé que pour les révoltes d'Orléans et de Poitiers. Or, ici c'est différent : la population résiste et le roi n'est pas équipé pour un siège. Il se résout à faire demi-tour sans que l'on sache si des négociations sont entreprises, nous dit Alfred Richard. À l'inverse, Yves Sassier affirme qu'Alphonse Jourdain rend l'hommage théorique au roi. Quoi qu'il en soit, c'est un véritable échec cuisant. L'absence du comte de Blois-Champagne et une armée mal équipée sont les deux raisons principales de l'échec de la campagne militaire de Toulouse. Louis VII ne réitère pas l'opération. De telle sorte que le comté de Toulouse reste tranquillement indépendant du duché d'Aquitaine. Enfin, jusqu'à ce qu'Aliénor réitère ses efforts avec le concours des Plantagenêt et tout particulièrement avec celui de son fils bien-aimé Richard Cœur de Lion²⁹². Peut-être que ce territoire n'intéresse pas franchement Louis VII ou bien les moyens lui font défauts. Nous ne voyons pas d'autre explication à ce manque d'implication.

²⁹¹ R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 42 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 89.

²⁹² A. RICHARD, *op. cit.*, p. 75 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 94-95 ; Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 103-105 ; « Ex historia Francorum », *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 12, Paris, 1877 [1^e éd. 1781], p. 116-117 ; Pierre le Vénérable, « Epistola XIV », *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 15, Paris, Palmé, 1878 [1^e éd. 1808], p. 636.

Pour refermer ce chapitre, si tôt le mariage de Louis et Aliénor validé, Louis VII s'empresse d'installer ses propres agents royaux partout dans le duché d'Aquitaine au détriment de ceux des Guillelmides bien qu'officiellement le duché reste à Aliénor d'Aquitaine. Toutefois, il a l'intelligence de conforter certains seigneurs locaux importants de la principauté notamment dans le but d'éviter un soulèvement, le peuple étant déjà assez mécontent de l'union franco-aquitaine. C'est le cas de Geoffroy III de Rancon et de Guillaume II de Mauzé. D'autre part, Louis, avec toujours Aliénor à ses côtés, s'implique dans le gouvernement du domaine d'Outre-Loire et poursuit la politique des Guillelmides même s'il y adjoint sa propre politique. Néanmoins, il le gouverne en tant que roi et non en tant que duc. Il est peu présent en Aquitaine et, Aliénor étant son épouse, n'a d'autre choix que de le suivre bien qu'elle préférerait être dans ses terres. Cela se perçoit par la diplomatie du couple. Louis ne peut agir seul puisqu'il détient le duché par Aliénor, mais c'est lui qui tient les rênes. Aliénor fait ce qu'elle peut, ce que Louis veut bien lui laisser faire. Enfin, la campagne de Toulouse de 1141 est un échec. Louis VII part à la conquête du comté que les Guillelmides revendiquent depuis le mariage de Guillaume IX et de Philippa de Toulouse. Mais, cela s'avère un échec total. De plus, Louis VII se préoccupe de l'Aquitaine uniquement parce que c'est la région la plus riche de France et parce qu'il est fou amoureux de la reine. En somme, avec Louis VII l'Aquitaine connaît un nouveau tournant progressif de son Histoire.

CHAPITRE 3 : Une lente rupture entre l'Aquitaine et la France **(1146-1152)**

La deuxième croisade (1147-1149) est un élément déclencheur et clé dans les péripéties conduisant au divorce d'Aliénor d'Aquitaine et de Louis VII. Le but ici n'est pas de retracer toutes les étapes du conflit conjugal, mais de mettre en avant le rôle, la position, le vécu et le ressenti du duché aquitain dans la deuxième et dernière période du couple ducal-royal. L'Aquitaine, en dehors de sa duchesse, est davantage présente dans cette croisade qu'on ne le pense. Sans l'Aquitaine, le pèlerinage militaire aurait pris une toute autre tournure à coup sûr. Comme pour le mariage, le divorce a un impact considérable sur l'Aquitaine. C'est ce domaine qui fait les frais des aléas du couple. D'autant plus, que l'Aquitaine est un enjeu capital pour la France et que le divorce compliqué traîne en longueur.

L'Aquitaine très sollicitée financièrement dans la préparation de la croisade (1146-1147)

À la fin de l'année 1145, le roi Louis VII annonce son intention de partir en croisade en Terre Sainte. En effet, le pape Eugène III (vers 1087-1145-1153) sollicite dans l'encyclicale *Quantum praedecessores* les princes d'Occident pour soutenir la Terre Sainte contre les musulmans qui viennent de prendre le comté d'Edesse le 25 décembre 1144. L'engagement du roi de France s'explique aussi par le fait qu'il souhaite racheter sa mauvaise conduite envers la ville de Vitry-en-Perthois que l'on appelle Vitry-le-Brûlé. En 1143, au cours de la lutte contre Thibaut de Blois, les armées de Louis VII détruisent la ville et massacrent sa population. Dès lors, la ville est nommée Vitry-le-Brûlé. La croisade serait en même temps son pèlerinage. Une autre théorie est avancée. Louis voudrait exaucer le vœu de croisade que son frère aîné Philippe (1116-1129-1131) voulait accomplir, mais la mort l'en empêcha. Cependant, le plus proche conseiller du roi, Suger revenu en grâce²⁹³, est défavorable à ce projet. Il propose de réunir une assemblée pour Pâques prochain à Vézelay. C'est là que saint Bernard enflamme la foule par son discours²⁹⁴. Pour la première fois, un roi s'embarque dans une croisade et la dirige. Ce roi n'est autre que Louis VII. Toutefois, le roi a besoin d'argent afin de monter la croisade. On décide donc de mettre à contribution toutes les régions dès à présent car le départ est prévu pour fin juin

²⁹³ Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 136-146 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 115-119.

²⁹⁴ F. GASPARRI, « La politique de l'abbé Suger de Saint-Denis à travers ses chartes », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 46, n° 183, 2003, p. 245.

1147. Le duché d'Aquitaine, regorgeant de richesses, fournit beaucoup d'argent. Paradoxalement, aider le roi ne se fait pas gratuitement. Tous ou presque demandent quelque chose en échange de la participation financière. C'est ainsi que Louis VII et Aliénor d'Aquitaine entament à l'automne 1146 une grande chevauchée à travers toute l'Aquitaine. Ils mobilisent aussi des hommes, donnent leurs directives pour la gestion du domaine durant la croisade et règlent quelques affaires²⁹⁵.

Observons plus en détails les transactions du roi avec ses vassaux. Au palais de Poitiers, l'abbaye de Fontevrault se voit octroyée une rente annuelle à perpétuité de cinq cent sous poitevins provenant des revenus de la foire du Carême et du minage de Poitiers²⁹⁶. L'abbaye Saint-Hilaire de la Celle se fait confirmer ses possessions et donner la desserte de la Chapelle de Poitiers²⁹⁷. L'abbé Robert de la Trinité de Vendôme, soutenu par Bernard, Geoffroy du Lauroux et Josselin respectivement évêque de Saintes, archevêque de Bordeaux et évêque de Soissons, demande aux souverains d'abolir les mauvaises coutumes (redevances onéreuses) que leurs agents royaux ont imposé sur l'abbaye de l'Île d'Oléron. Ils le lui accordent avec en outre l'exemption pour les habitants de la taille (quête), gîte (droit sur la maison du nouvel arrivant), procuration (obligation d'hébergement), ost et chevauchée en dehors de la personne du roi ou du sénéchal²⁹⁸. La justice est léguée à l'abbaye et en cas de répression le sénéchal peut s'associer aux moines. Le couple termine en confirmant les possessions de la Trinité de Vendôme dans le comté de Poitou²⁹⁹. Le pape approuve ces largesses dans une bulle pontificale :

Eugenius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Roberto abbati Vindocinencis monasterii ejusque fratribus, salutem et apostolicam benedictionem. Quociens illud petitur a nobis quod honestati et religioni convenire dinoscitur, animo nos decet libenti concedere et petentium desiderii congruum impertiri sufragium. Karissimus fillius noster Ludovicus, illustris Francorum rex, assensu et voluntate nobilis regine Alienordis uxoris sue, sicut ex

²⁹⁵ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 84 ; Y SASSIER, *op. cit.*, p. 113-115, 142-146 et 153.

²⁹⁶ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 85 ; SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS, *Revue des Sociétés Savantes des Départements*, t. 3, Paris, Imprimerie nationale, 1872, p. 49 ; Jean-Marc BIENVENU, « Aliénor d'Aquitaine et Fontevraud », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 29, n° 113, 1986, p. 17-18.

²⁹⁷ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 85 ; Édouard AUDOUIN, *Recueil des Documents concernant la commune et la ville de Poitiers*, t. 1, Poitiers, Imprimerie moderne Nicolas, Renault & C^{ie}, 1923, p. 32-34.

²⁹⁸ R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 146.

²⁹⁹ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 85-86 ; Ch. MÉTAIS, *op. cit.*, p. 95, 96 et 98 : Robert venait d'obtenir d'Ebles de Mauléon l'abandon des terres que possède l'abbé sur l'Île d'Oléron.

litteris utriusque sigillo impressis agnovimus, pro anime sue et predecessorum suorum salute, universa que ipsi Vindocinensi monasterio in pago Pictavensi et in pago Xantonensi, a Gaufrédo quondam comite Andegavensi et uxore sua Agnete comitissa, assentiente filioque ipsius comitisse Guillelmo comite Pictavensi, pia devocione collata sunt, ipse quoque, ita libere et integre eidem monasterio possidenda concessit, sicut a predictis antecessoribus suis collata fuerant et scripto eorum firmata. Ad majorem etiam immunitatem ipsius monasterii statuit ut nullus deinceps prepositorum vel servientium suorum in omnibus que ipsum monasterium in predictis episcopatibus possidet aliquam exactionem aut violentiam faciat, vel aliquam consuetudinem exigat. Set ipse rex solummodo et dapifer ejus si presentes fuerint jacere et procurationem, exercitum et equitatum in eis habeant. Quia igitur nostri officii est ecclesiarum paci et tranquillitati paterna sollicitudine providere, easdem possessiones et bona cum omni libertate et immunitate sua, sicut a prefato rege et regina de jure suo nobis concessa sunt, et scripto eorum firmata vobis et per vos eidem monasterio confirmamus et presentis scripti pagina roboramus. Si quis igitur in futuram ecclesiastica secularisve persona contra hujus nostre confirmationis paginam sciens venire temptaverit, secundo terciore commonita, nisi reatum suum congrua satisfactione correxerit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius incurrat atque in etremo (*sic*) examine districte ultioni subiaceat. Data Parisiis kl. maii³⁰⁰.

Aussi, Aliénor réitère l'affranchissement des sujets du prieuré Saint-Georges d'Oléron³⁰¹. L'abbaye Saint-Jean de Montierneuf en profite également pour réclamer la confirmation des dons qu'elle a reçu des ancêtres d'Aliénor. Aliénor et Louis y ajoutent le don de percevoir la moitié du levage de sel à Poitiers, le droit de faire des tranchis ou coupes de bois mort dans la forêt de Moulière et une rente annuelle de vingt sous poitevins octroyée à chaque début de Carême pour indemniser l'abbaye de la destruction des maisons lui appartenant situées à la tour de l'Étang où le roi a fait construire une muraille contre cette tour³⁰². Tant que le couple ducal-royal est au palais de Poitiers, l'église Saint-Vivien à Saintes, se fait, elle aussi, confirmer ses privilèges³⁰³. À cela s'ajoute que l'abbaye de Saint-Maixent doit fournir au duc d'Aquitaine de l'argent, des vassaux et des

³⁰⁰ Ch. MÉTAIS, *op. cit.*, p. 102.

³⁰¹ *Ibid.*, p. 98.

³⁰² Poitiers, Arch. dép. Vienne, 1 H 2 /1, carton 7 des chartes originales antérieures à 1200, n° 48 ; Henri BEAUCHET-FILLEAU, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, Poitiers, H. Oudin, 1868, p. 175 ; Alexandre TEULET, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. 1, Paris, Henri Plon, 1863, p. 62 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 84-86.

³⁰³A. TEULET, *op. cit.*, p. 62 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 87.

chevaux lorsqu'il part à la guerre loin de ses terres³⁰⁴. Louis VII agit pareillement à Saintes. Le prieuré Sainte-Gemme à Saintes obtient la confirmation de ses biens³⁰⁵. De même avec l'abbaye de la Grâce-Dieu fondée par Guillaume X d'Aquitaine sauf que Louis agit seul contrairement à la confirmation de 1140. De plus, Louis lui fait don de terres d'eau salée et d'eau douce à Andilly avec, cette fois-ci, le consentement de la reine au début de 1147 à Étampes. Elles sont destinées à la culture³⁰⁶. Le dernier acte encore visible de nos jours est promulgué à Étampes. Il concède avec Aliénor la forêt de la Sèvre avec les terres dépendantes à l'abbé de Saint-Maixent à condition qu'ils honorent leurs obligations envers le roi et que la population continue à rendre le service d'ost et de chevauchée. Le 24 février 1147, une bulle pontificale confirme cet acte :

Eugenius episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Petro abbati Sancti Maxentii, salutem et apostolicam benedictionem. Que religiosi et venerabilibus locis a regibus seu ab aliis catholici principibus devotionis intuitu offeruntur, ut in posterum firma permaneant, apostolicae auctoritatis debemus munimine confirmare. Hoc itaque rationis debito provocati, petitioni tue, dilecte in Domino fili Petre abbas, gratum prebemus assensum, et donationem nemoris quod Savra dicitur, et terre ad ipsum pertinentis, a karissimo filio nostro Ludovico Francorum rege cum consensu Agenordi uxoris sue, tibi et monasterio Sancti Maxentii factam, tibi et successoribus tuis et per vos eidem monasterio confirmamus et ratam in perpetuum manere sancimus, salvis nimirum serviciis quae prefatus Ludovicus rex, sicut in sue donationis cartula continetur, integre reservavit. Si quis igitur hujus nostre confirmationis paginam sciens contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove commonitus, si non satisfactione congrua emendaverit, clericus ecclesiastico beneficio, laicus vero christiana communione privetur. Data Viterbi quinto kalendas marciis³⁰⁷.

Néanmoins, on remarque que mise à part les actes concernant l'abbaye de Saint-Maixent, aucun document ne signale l'acquisition de faveurs contre de l'argent

³⁰⁴ Dom Léonard FONTENEAU, *Mémoires ou recueil de diplôme, chartes, notices et autres actes authentiques pour servir à l'histoire du Poitou*, t. 66, vol. 1, Poitiers, p. 355.

³⁰⁵ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 87.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 87 ; G. MUSSET, *L'abbaye de la Grâce-Dieu*, Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. 27, Paris, A. Picard, 1898, p. 134 et 137 ; Achille LUCHAIRE, *Etudes sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, p. 378 ; R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 159.

³⁰⁷ A. RICHARD, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, t. 1, Archives Historiques du Poitou, t. 16, Poitiers, Typographie Oudin, 1886, p. 345-346 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 87-88.

pour la croisade comme monnaie d'échange entre les différents acteurs des chartes, à savoir les établissements religieux et le roi.

Qui plus est, à l'échelon immédiatement inférieur au roi, les seigneurs poitevins imitent Louis VII³⁰⁸. Nous choisissons de ne pas détailler davantage afin d'éviter une lourde énumération d'actes et ce n'est pas la politique du roi ou de la reine, mais celle de leurs vassaux au sein de leurs fiefs. Toutes les classes sociales sont mobilisées. Par conséquent, l'armée est désordonnée ce qui est une faiblesse militaire³⁰⁹. Rien ne nous renseigne sur les effectifs. Seul le chroniqueur Guillaume de Tyr, trente ans plus tard, avance le nombre disproportionné de 70 000 soldats³¹⁰. Sans la grosse contribution de l'Aquitaine, la deuxième croisade aurait eu beaucoup plus de difficultés à voir le jour. D'ailleurs, la taxe levée exceptionnellement est mal accueillie³¹¹.

L'administration du duché aquitain pendant la seconde croisade (1147-1149)

Le roi part en croisade avec la reine pour deux ans. C'est la première fois que des femmes accompagnent leurs maris croisés en Terre Sainte. Pour la croisade de Louis VII, la présence des épouses et de leurs dames de compagnie est considérée comme une des principales raisons de l'échec de cette croisade. Pourtant, le pape et Bernard de Clairvaux préconisent l'abstinence. Eudes de Deuil, qui fait le récit de la croisade, ne donne pas les raisons de la reine à accompagner son époux. Au contraire, Guillaume de Neubourg écrit que la jalousie de Louis VII contraint et ordonne à Aliénor de suivre le roi³¹². De solides dispositions sont nécessaires à prendre afin que la gestion du royaume ne soit pas chamboulée et éviter qu'un tiers s'empare du pouvoir. L'abbé Suger de Saint-Denis est nommé régent du royaume. Il est soutenu par le pape et les corégents Raoul de Vermandois et Samson de Mauvoisin archevêque de Reims (vers 1100-1140-1161)³¹³.

D'autres dispositions sont mises en place en Aquitaine car plusieurs seigneurs importants partent en croisade. Guillaume de Mauzé, sénéchal du Poitou, se croise. Dans une lettre expédiée à Suger juste avant le départ pour la Terre Sainte, il fait état de la situation en Poitou et Bordelais : plusieurs barons se

³⁰⁸ Th. GRASILLIER, *op. cit.*, p. 60, 90 et 99 ; A. RICHARD, *Histoire des comtes de Poitou 778-1204*, t. 1, Paris, Alphonse Picard & fils, 1903, p. 89 ; *Ibid.*, p. 347 et 349.

³⁰⁹ Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 148.

³¹⁰ *Ibid.*, p. 163.

³¹¹ *Ibid.*, p. 200.

³¹² *Ibid.*, p. 164 et 189.

³¹³ Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 159 et 200-203.

disputent dont Ebles de Mauléon est un des plus farouches. Il demande donc au régent, son ami, d'envoyer un prévôt de confiance pour qu'il puisse garder la tour de Talmont en son absence. En effet, Ebles de Mauléon s'accapare tous les revenus tout en refusant de payer la redevance au roi³¹⁴. Guillaume, lui aussi, se sert de la croisade comme d'un pèlerinage. Il veut expier l'outrage qu'il a fait subir quelques temps auparavant à l'abbesse de Notre-Dame de Saintes, Agnès de Barbezieux, tante de la duchesse-reine Aliénor. Guillaume s'était déplacé à Saintes pour régler un litige à propos d'une terre à Pont-L'Abbé entre l'abbesse et le seigneur de la Chaume, Hugues Benoît. Ce dernier avait envahi cette terre qui appartient à l'abbaye. Pendant que les hommes du sénéchal mesuraient le terrain en question, Guillaume ne put résister au charme d'Agnès. Pour réparer ce mal, il reconnaît son mauvais comportement publiquement, fait don de la troisième partie du péage de Gua à l'abbaye et s'engage à se croiser³¹⁵. Mais encore, Hugues VII de Lusignan part aussi en Terre Sainte. Ce grand seigneur poitevin, informe dans une lettre son ami Suger que son agent Wiormand le tient au courant de ce qui se passe en Poitou durant son absence³¹⁶. Cela soulage le régent d'une tâche.

Geoffroy II de Rancon, parti en croisade, retourne en Poitou dans le premier mois de l'année 1148 pour avoir désobéi au roi. Effectivement, Geoffroy et Amédée III comte de Maurienne (vers 1095-1103-1149), oncle de Louis VII, dirigeaient l'avant-garde. Le 6 janvier, ils décidèrent d'atteindre une vallée de Syrie avant la nuit alors que le roi avait ordonné de d'abord passer la nuit sur place. Les Turcs profitèrent du désobéissement des deux commandants pour leur tendre une embuscade meurtrière au mont Kadmos. Pris de surprise et empêtrés dans la vallée rocheuse, beaucoup de croisés périrent. De surcroît, Geoffroy avait aussi en charge la protection de la reine. Il échappa à la pendaison seulement parce qu'il aurait fallu punir de la même façon le comte de Maurienne par souci d'égalité. Or, en tant qu'oncle du roi, il est impensable de le condamner à mort. Louis VII a donc décidé de renvoyer en France Geoffroy en lui confiant le gouvernement du Poitou. De plus, il doit la vie sauve uniquement à Aliénor. Louis le charge d'acquitter d'une dette s'élevant à 30 000 sous auprès des Templiers qui soutiennent financièrement largement le roi ainsi que de garder et défendre les lieux stratégiques et importants du Poitou. Contre toute attente de la part de

³¹⁴ SUGER, « Epistolae Sugerii abbatis S. Dionysii », *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 15, Paris, Imprimerie royale, 1877 (éd. BOUQUET (dom) Martin), p. 486 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 88 ; R. FAVREAU, *op. cit.*, p. 52 ; B. LEDAIN, *Savary de Mauléon et le Poitou à son époque*, Saint-Maixent, C. Reversé, 1892, p. 4 ; L. FAYE, « Mauzé en Anais », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, Fradet, 1855, p. 87.

³¹⁵ *Ibid.*, p. 87-88.

³¹⁶ SUGER, *op. cit.*, p. 486 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 89 ; Clément de VASSELOT, « L'ascension des Lusignan : les réseaux d'une famille seigneuriale (X^e-XII^e siècle) », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 58, n° 230, 2015, p. 129.

quelqu'un qui vient d'échapper à la mort trois fois de suite en très peu de temps, Geoffroy à la ferme intention d'en tirer profit pour ses propres intérêts personnels. À savoir, il veut prendre les produits des prévôtés. Mais, le prévôt de l'Île d'Oléron S. de Chizé s'y oppose. Geoffroy envoie alors son prévôt dans le but de lui ravir la tour qu'il garde avec ses terres en guise de peine pour s'être opposé à lui. S. de Chizé, en réponse, appelle à l'aide Suger. Le régent envoie à son tour un prévôt pour dissiper les mauvaises actions du gouverneur du Poitou. Néanmoins, ce prévôt est incapable d'arranger la situation. Si bien que S. de Chizé qui se trouvait à Poitiers va à Bordeaux pour demander à l'archevêque un agent capable de rétablir la sécurité et en reconstruisant maisons et éléments défensifs détruits, postant des soldats en provenance du domaine royal ou de celui de Geoffroy II de Rancon. Face à la gravité de la situation, Suger, secondé par Raoul de Vermandois, descend à Bourges où il convoque l'archevêque de Bordeaux ainsi que le gouverneur de Poitou. Ce dernier se défile en invoquant la fatigue du voyage de retour d'Orient et repousse l'entrevue à la Pentecôte 1149 à Blois. Voilà une faille dans la fidélité récente de Geoffroy de Rancon à ses princes d'Aquitaine et souverains de France³¹⁷. À Poitiers, Geoffroy du Loroux reçoit une missive du régent lui disant de ne rien entreprendre et d'attendre le retour de Louis VII pour choisir le prévôt destiné à aider son homologue S. de Chizé. De telle sorte que la situation s'enlise jusqu'au retour du roi en novembre 1149. En outre, Suger charge Cadurc (rival de l'abbé) de faire l'état des lieux en Aquitaine. Or, celui-ci rançonne sans gêne la population dans le but de rembourser des avances monétaires qu'il a faites au roi. Suger est récompensé par le titre de Père de la patrie³¹⁸. Gérer le duché d'Aliénor en son absence et celle du roi n'aura pas été de tout repos. Achille Luchaire qualifie cette période de régence d'un : « long combat contre l'esprit de fermentation, de décomposition et de discorde qui avait envahi toutes les provinces ». *A contrario*, pour Sassié il y a moins d'agitation que d'accoutumée³¹⁹. Pendant ce temps-là en Orient, le couple Aliénor-Louis bâtit de l'aile malgré une tentative de réconciliation orchestrée par le pape.

Un divorce difficilement prononcé (1148-1152)

La discorde du couple ducal-royal apparaît lors de l'étape d'Antioche. L'armée française arrive à Antioche le 19 mars 1148. Les gens appréciant peu Aliénor

³¹⁷ R. FAVREAU, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 2, La Crèche, Geste éditions, 2014, p. 55.

³¹⁸ GEOFFROY II DE RANCON, « Epistolae Sugerii abbatis S. Dionysii », *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 15, Paris, Imprimerie royale, 1877 (éd. BOUQUET (dom) Martin), p. 499-500 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 92 et 95-97 ; Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 178-180, 204 et 209.

³¹⁹ Y. SASSIER, *Louis VII*, Paris, Fayard, 1991, p. 203.

répandent la rumeur selon laquelle elle aurait une liaison avec le prince du lieu qui n'est autre que son oncle paternel Raymond de Poitiers. Raymond tente de convaincre les grands seigneurs croisés d'attaquer Alep afin de se l'approprier. Mais, personne n'approuve l'idée car chacun veut satisfaire ses propres intérêts personnels. Par de longs entretiens avec sa nièce, le prince cherche à influencer Louis VII par son biais. D'où la naissance de la rumeur d'inceste et d'infidélité au roi. Qui plus est, cette rumeur néfaste à la reine prend de l'ampleur avec son refus de suivre son mari dans son pèlerinage à Jérusalem. Elle préfère rester avec son oncle en invoquant pour raison qu'elle et Louis sont cousins au quatrième et cinquième degrés³²⁰. Effectivement, Robert II le Pieux (vers 972-996-1031) est le trisaïeul en ligne directe masculine de Louis et le quadrisaïeul en ligne directe par sa petite-fille, Alcarède de Bourgogne (1050-1121), épouse de Guillaume VIII d'Aquitaine. Sassié attribue la responsabilité de cette révélation à Raymond. Celui-ci aurait conseillé à Aliénor de mettre au jour cela sachant que la consanguinité en-dessous du huitième degré est prohibée par l'Église. Il aurait agi par revanche sur le roi qui a refusé d'attaquer Alep pour le comte de Raymond. Son hypothèse se tient. La révélation de ce secret, pourtant connu de tous choque le monde, peut aussi très bien venir d'Aliénor elle-même qui n'est pas très à l'aise à la cour royale à la fois pour son austérité culturelle, de faste et de relation avec beaucoup de membres de l'aristocratie. Elle se lasse de Louis qu'elle qualifie de « *moine couronné* » et renchérit : « *J'ai cru épouser un homme, non un moine.* ». Ainsi, le divorce qu'elle demande est son unique solution pour retrouver ses racines. Cependant, Louis la force à le suivre dans la Cité céleste sans s'embarasser de prendre congé de son hôte. De plus, la nature d'Aliénor qui a du mal à se soumettre est un fort argument que les gens utilisent contre elle du fait qu'il n'est pas concevable qu'une femme cherche à prendre l'ascendant sur l'homme ou s'en émancipe ; encore moins lorsqu'il s'agit de son mari et pire s'il est roi³²¹. Au terme d'un pèlerinage d'une durée de huit mois, le roi s'embarque pour le retour en France. Aliénor monte à bord d'un autre bateau ; par précaution au vu de la guerre entre la Sicile et Byzance ou bien par mésentente conjugale ? Probablement les deux. Ils font escale à la cour du roi Roger II (1095-1105-1154), à Potenza, le 18 août 1149. Le pape leur rappelle d'ignorer leur cousinage, confirme leur mariage et essaie de les réconcilier. Avec tout cela, on désigne Aliénor comme coupable de l'échec cuisant de cette croisade³²². Le couple est enfin de retour en novembre 1149. Mais, l'envie de se séparer l'un de l'autre effleure encore les esprits.

³²⁰ Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 125, 183-186 et 231-233.

³²¹ *Ibid.*, p. 142 et 188-189 ; Y. HILLION, *Aliénor d'Aquitaine*, Paris, Ellipses, 2015, p. 113-115 et 120-128.

³²² Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 198-200 et 231-233 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 128-133 ; Michel LEVASSEUR, *Des princes français, rois de Sicile, rois de Naples*, Paris, Société des Écrivains, 2012, p. 30-31.

C'est pourquoi les marques de la désaffection du couple sont bien visibles. D'ailleurs, elles ne font que se renforcer avec la rencontre du futur Henri II Plantagenêt et d'Aliénor lorsque Geoffroy Plantagenêt et ses deux fils, Henri et Guillaume, viennent rendre l'hommage au roi pour le duché normand. Le coup de foudre aurait opéré entre eux rendant Louis furieux de jalousie et de honte. Le jeune Henri du haut de ses dix-huit ans est déterminé à épouser Aliénor âgée de trente ans pour sa beauté et son duché malgré le fait qu'on la rend responsable de ne pas pouvoir enfanter de fils³²³. Giraud le Cambrien, historien au service d'Henri Plantagenêt, n'hésite pas à raconter que : « *Le bruit court que Henri eut l'audace de déshonorer la reine de France par une union charnelle adultérine.* » et que son père essaie de le dissuader de s'unir à la reine car : « *tant du fait qu'Aliénor était l'épouse de son seigneur, que du fait qu'elle avait naguère connu intimement le comte Geoffroy lui-même* » et que celui-ci aurait « *abusé* » d'elle³²⁴. Le scandale est évité de justesse³²⁵. Giraud se montre hostile à la reine. Geoffroy n'a jamais pu violer la reine puisque c'est la première fois qu'il la rencontre en cette année 1151.

Du 24 octobre 1151 jusqu'à la fin de l'hiver, Aliénor et Louis séjournent pour la dernière fois en Aquitaine avant leur divorce. L'entente du couple se détériore davantage. Ils fêtent Noël à Limoges avant de rejoindre Saint-Jean-d'Angély, Bordeaux et d'autres villes. Louis VII retire les garnisons qu'il avait postées peu après son mariage et ordonne la destruction des fortifications en cours de travaux. Ces dernières actions royales dans le domaine aquitain annonce le divorce de Louis et d'Aliénor. De cette manière, le roi coupe court au renforcement des défenses du duché ; peut-être au cas où il reviendrait dans ce domaine, cette fois, en ennemi avec son armée. Aucun problème en particulier à déplorer en dehors du quotidien. Comme ils ne sont pas souvent présents dans le duché, ils sont très sollicités dès qu'ils y séjournent. À la Chandeleur, le 2 février 1152, ils sont à Saint-Jean-d'Angély avec leurs nombreux courtisans dont l'abbé de Saint-Maixent, Pierre Raimond, un parent de la reine probablement issu de la branche de L'Isle-Jourdain. Geoffroy du Loroux préside la cour de justice. Les moines de Maillezais se plaignent de Sébrand I^{er} Chabot (1075-1108-

³²³ À l'époque l'homme rejetait systématiquement la faute sur la femme lorsque le couple n'arrivait pas à avoir d'enfant ou d'enfant de sexe masculin. La détermination du sexe de l'enfant dépend uniquement de l'homme car il possède un chromosome Y et un autre X tandis que ceux de la femme sont deux X. Les chromosomes X donnent des filles alors que le Y des garçons. Ainsi, pour avoir un garçon, il faut que le père transmette un chromosome Y. On pensait aussi que seule la semence de l'homme permettait d'engendrer une progéniture et que la femme en était le réceptacle. Jamais on ne remettait en question la fertilité de l'homme alors qu'il peut très bien être stérile tout autant que la femme. Là encore, on remarque la volonté masculine à être supérieur à la femme et que le roi tient son pouvoir de Dieu et que donc il ne peut être défaillant.

³²⁴ On considère qu'avoir une relation avec une personne qui en a déjà eu une avec un autre membre de la famille y compris sans lien du sang ou de mariage est un péché d'inceste.

³²⁵ Y. HILLION, *op. cit.*, p. 147-151 ; Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 224-226 et 232-233.

1151/1152), seigneur de Vouvant, exige la garde ou l'avouerie de l'abbaye. Le jugement est rendu en faveur des moines. Malgré ce jugement, il finira par obtenir l'avouerie de l'abbaye³²⁶. L'abbesse Pétronille de la Trinité de Poitiers demande également justice au roi car les officiers royaux accablent les manants de son prieuré de Secondigné à Chizé de davantage de devoirs. Là aussi, le roi se prononce dans l'intérêt de la plaignante³²⁷. De plus, Louis VII concède trois manses aux moines de l'Absie à leur demande avec l'assentiment de sa femme. L'acte est conclu avec Guillaume Ier à Saint-Hilaire-sur-l'Autize. Les deux premières terres relèvent de Geoffroy *Logosolgroza* et la dernière de Jean de Saint-Paul. Les témoins du roi sont : Eble de Mauléon, Guillaume IV de Parthenay-L'Achevêque (1140-1182), Raimond Clarens, Jean de Forges prévôt de Mervent. Les témoins de la reine sont : Brient Chabot et Saldebreuil futur connétable d'Aliénor et premier connétable de Poitou (1152-1172)³²⁸.

Dès le retour du couple royal à Paris, Louis entame la procédure de divorce. Le comportement rebelle avec un soupçon de mœurs légères de la reine, surtout depuis Antioche, les rumeurs fondées ou non entachant la Couronne et l'absence d'héritier mâle sont les raisons qui le poussent au divorce malgré son amour pour sa femme et l'importance à conserver le duché d'Aquitaine dans le domaine royal. Le moine chroniqueur Aubry des Trois-Fontaines n'est pas tendre avec Aliénor. Il écrit dans sa *Chronique* : « *Louis l'avait laissée, à cause de l'incontinence de cette femme, qui ne se conduisait pas comme une reine, mais bien plutôt comme une putain.* ». Sitôt rentré, il ouvre donc une assemblée à Beaugency le 21 mars 1152. Ce concile est présidé par l'archevêque de Sens, Hugues de Toucy (? -1142-1168), auquel Geoffroy du Loroux, ami proche de la reine est bien sûr présent. Le sujet est rapidement débattu. Officiellement, le divorce est prononcé à la demande du roi pour cause d'absence d'héritier masculin. C'est la consanguinité qui détermine la répudiation d'Aliénor. En effet, depuis la publication du décret de Gratien, l'Église a fait du mariage un des sept sacrements dans le but de contrôler les alliances conclues par le mariage³²⁹. En réalité, ce n'est qu'une excuse, d'ailleurs

³²⁶A. RICHARD, *op. cit.*, p. 101-105 ; J.-L.-A. LACURIE, *Histoire de l'Abbaye de Maillezais depuis sa fondation jusqu'à nos jours, suivie de pièces justificatives la plupart médites*, Fontenay-le-Comte, E. FILLON, 1852, p. 256 ; Mathias TRANCHANT, Cécile TREFFORT (dir.), *L'abbaye de Maillezais. Des moines du marais aux soldats huguenots*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 350.

J. BESLY, *op. cit.*, 309.

³²⁷ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 104 ; Dom Léonard FONTENEAU, *Mémoires ou recueil de diplôme, chartes, notices et autres actes authentiques pour servir à l'histoire du Poitou*, t. 27, Poitiers, p. 95.

³²⁸ B. LEDAIN, *Cartulaire et chartes de l'abbaye de l'Absie*, Société des Archives Historiques du Poitou, t. 25, Poitiers, Typographie Oudin, 1895, p. 87 et 136 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 105 ; Y. Hillion, *Aliénor d'Aquitaine*, Paris, Ellipses, 2015, p. 159.

³²⁹ Georges DUBY, *Dames du XIIe siècle*, t. 1, *Héloïse, Aliénor, Iseut et quelques autres*, Paris, Gallimard, 1995, p. 19.

couramment utilisée par les grands pour répudier une épouse gênante, puisque Louis se remarie deux fois avec des cousines aussi proches de lui qu'Aliénor. À l'issue du synode, on déclare nul et non avenu l'union en raison du caractère incestueux. C'est n'est donc pas un divorce, puisque qu'aux yeux de l'assemblée le mariage est inexistant, mais une séparation³³⁰. C'est jouer sur les termes notamment parce que les filles, Marie et Alix, du couple demeurent légitimes.

Achille Luchaire écrit : « Le renvoi de la reine Aliénor fut une faute politique des plus graves, commise, il est vrai à une époque où les souverains ne savaient pas encore sacrifier leurs convenances personnelles à la raison d'État. »³³¹. Effectivement, la perte du précieux duché d'Aquitaine est un grand dommage pour la France et encore plus avec les conséquences belliqueuses qu'entraîne cette décision jusqu'à la fin du Moyen Âge. Le remariage d'Aliénor avec Henri, également son cousin au cinquième degré, est le point de départ du conflit Capétien-Plantagenêt jusqu'à la fin de la Guerre de Cent Ans. Toutefois, on ne peut pas affirmer que Louis a fait passer sa raison personnelle avant celle de l'État en dépit de ce que les esprits retiennent. Louis s'est d'abord soucié de l'État puisqu'il s'est séparé de sa femme bien-aimée à contrecœur et parce qu'il faut absolument un héritier au royaume bien que l'Église ne prenne pas ce motif en compte. D'un autre côté, si Aliénor et les rumeurs s'étaient tenues sagement, le divorce n'aurait sans doute jamais eu lieu. Par conséquent, nous pensons plutôt que Louis a agi à la fois dans son propre intérêt que dans celui de l'État. Mais trouver ce type de compromis ne peut satisfaire totalement chacune des deux parties. Il faut tout même bien reconnaître que cette solution est mieux que de favoriser uniquement l'un ou l'autre. De plus, Aliénor y trouve ainsi également son compte, c'est-à-dire récupérer son indépendance et celle de ses terres. Le seul inconvénient pour elle est qu'en divorçant de Louis, Aliénor est contrainte de laisser ses filles avec leur père. Elle ne les reverra que bien des années plus tard, mais très peu souvent. Ce divorce est un moment difficile à vivre pour Louis VII d'autant plus que son proche conseiller, Suger, n'est plus de ce monde depuis janvier 1151.

Aliénor d'Aquitaine et son duché délivrés du Capétien... pour très peu de temps (21/03-18/05/1152)

Immédiatement après la prononciation du divorce, Aliénor rentre dans ses états. Le chemin est parsemé d'embûches. Elle n'a même pas regagné ses

³³⁰ A. RICHARD, *op. cit.*, p. 107 et 110 ; Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 231-233 et 237-238 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 152-157.

³³¹ A. LUCHAIRE, Ernest LAVISSE (dir.), *Histoire de France*, t. 3, Paris, Hachette, 1903, p. 28.

terres qu'elle est assaillie par les prétendants. En effet, l'Aquitaine est un des plus beaux partis d'Europe et Aliénor est désormais sans époux. Les convoitises ne manquent pas. Les seigneurs cherchant une alliance importante et prestigieuse et/ou à posséder le duché d'Aquitaine veulent à tout prix obtenir la main d'Aliénor quitte à employer la manière forte. Le premier à tenter sa chance est Thibaud V le Bon de Blois (1130-1152-1191), fils de Thibaut IV le Grand qui est un des seigneurs proches du roi. Il succède à son père et devient sénéchal de France en 1152. Il interpelle la duchesse entre Tours et Blois. Alfred Richard pense qu'Aliénor s'enfuit dans la nuit-même tandis que Yves Sassié pense qu'elle étudie la proposition de mariage. À notre avis, elle rejette ce prétendant, peut-être qu'elle a eu une hésitation, mais rien de plus en raison qu'elle n'a pas oublié Henri d'Anjou. À défaut d'épouser Aliénor, il obtiendra la main de sa fille Alix, en secondes noces en 1164. Ensuite, à Port-de-Piles dans la Creuse, Geoffroy VI Plantagenêt (1134-1156-1158), comte d'Anjou, du Maine et de Nantes et frère cadet d'Henri, attend la jeune divorcée dans le dessein de l'épouser. Son plan échoue car Aliénor, prévenue, choisit un autre itinéraire et arrive enfin à Poitiers³³². Entre-temps Aliénor aurait écrit secrètement à Henri pour lui annoncer son divorce et lui proposer de se marier à elle³³³.

Peu après son retour, Aliénor s'empresse d'annuler la concession de la forêt de Sèvre à l'abbaye de Saint-Maixent pourtant assez proche de la dynastie. Elle avait fait ce geste avec son ex-époux. Le lendemain de sa venue à Montierneuf faire reconnaître son nouvel époux duc d'Aquitaine et reconfirmer les possessions de cet établissement, le 27 mai, elle concède de nouveau la forêt à Saint-Maixent. Le premier acte n'existe plus, mais celui du 27 mai persiste encore³³⁴. Elle n'a pas eu le temps d'accomplir beaucoup d'actes avant son remariage le jour de la Pentecôte 18 mai, à Poitiers d'ailleurs. Mais, elle ne se présente nullement en reine déchuë. Elle garde sa prestance et sa liberté en tant que duchesse d'Aquitaine et comtesse du Poitou pleinement souveraine avec un entourage toujours fidèle et qui la soutient. Contrairement à Louis qui a du mal à se détacher de l'Aquitaine. Il continue à porter le titre de duc d'Aquitaine en prétextant le porter au nom de ses filles, héritières du duché. En apprenant le remariage de son ex-femme, le chroniqueur Lambert de Wattrelos témoigne : « *Le roi, apprenant cela, eut l'âme bouleversée, en éprouva une grave souffrance*

³³² G. DUBY, *op. cit.*, p. 25.

³³³ André SALMON, *Recueil de chroniques de Touraine*, Tours, Imprimerie Lavedèze, 1854, p. 135-136 ; GERVAIS DE CANTERBURY, *The historical Works of Gervase of Canterbury*, t. 1 *The Chronicle of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I*, New York, Kraus Reprint, 1965, p. 149 ; A. RICHARD, *op. cit.*, p. 108 ; Y. HILLION, *op. cit.*, p. 157 et 244-245 ; Y. SASSIÉ, *op. cit.*, p. 224-226 et 237-238.

³³⁴ A. RICHARD, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, t. 1, Archives Historiques du Poitou, t. 16, Poitiers, Typographie Oudin, 1886, p. 352-353.

*et se reprocha de s'être séparé de sa femme*³³⁵. » En principe, les vassaux doivent demander l'autorisation du roi pour conclure un mariage au cas où la nouvelle alliance serait défavorable au suzerain. Ici, ni Aliénor ni Henri n'ont demandé l'autorisation. Le mariage a lieu discrètement afin que les opposants, en particulier Louis VII, ne puissent y faire obstacle. Comme la suite le montre, Louis VII ne reste pas sans réagir³³⁶. À cela s'ajoute qu'au fil des accouchements d'Aliénor, le roi culpabilise sans doute un peu plus car il a répudié une femme qui donne à son nouveau mari cinq garçons et trois filles. À la naissance de Guillaume en août 1153, Louis est obligé d'abandonner le titre ducal. Il le fait l'année suivante³³⁷. En somme, l'Aquitaine n'a pas le temps de se remettre des événements que la voilà déjà intégrée dans un autre domaine, celui d'Henri II Plantagenêt qui devient deux ans plus tard l'Empire Plantagenêt.

Ainsi donc, l'Aquitaine traverse une période difficile à partir de la seconde croisade (1147-1149). Elle est en premier lieu fortement mise à contribution tant en moyens financiers qu'humains. Pour rassembler tout cela, le roi et la reine chevauchent le duché aquitain le temps restant entre l'assemblée de Vézelay à Pâques et le départ fixé au mois de juin suivant. La taxe, bien qu'échangée contre des faveurs non négligeables, est mal accueillie pour deux raisons. Elle est lourde et la population n'a pas l'habitude de ce type de redevance. C'est la première fois que l'on lève une taxe de cette envergure pour une croisade. Louis VII ne s'est donc pas gêné quant à la procédure à suivre ; il a carte blanche. Outre la nécessité d'instaurer une régence puisque le roi et la reine s'absentent pour la Terre Sainte, la régence est aussi mise en place en Aquitaine à la suite du départ en croisade de plusieurs seigneurs locaux et proches d'Aliénor. L'abbé Suger contrôle directement son Nord et l'archevêque de Bordeaux le Sud. Ils sont rejoints en 1148 par Geoffroy II de Rancon qui est nommé gouverneur du Poitou par le roi suite à sa responsabilité dans l'embuscade au mont Kadmos. Mais, ce seigneur manque à son devoir en faisant l'exact opposé. Pendant ce temps, depuis l'arrêt chez le prince d'Antioche, oncle de la reine, la relation du couple royal ne cesse de se dégrader. Si bien qu'Aliénor finit par demander le divorce. La rupture entre Aquitaine et France est longue et pénible. Après leur retour, ils entreprennent une dernière chevauchée en Aquitaine au cours de laquelle Louis relève de leur devoir les garnisons qu'il avait mis en poste et ordonne que soit détruit les fortifications en travaux. Dès le retour du couple en leur capitale française, Louis met en marche la procédure du divorce. Le concile de Beaugency prononce l'annulation du mariage le 21 mars 1152 officiellement pour cause de

³³⁵ LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, éd. L. BETHMANN, M.G.H. SS., t. 16, p. 509.

³³⁶ Y. HILLION, *op. cit.*, p. 160-162.

³³⁷ Y. SASSIER, *op. cit.*, p. 243.

consanguinité. Aliénor, enfin libre, retourne en son pays loin de ses filles restées à la cour de France. L'Aquitaine redevient indépendante. Mais, un aussi beau parti ne peut rester sans duc bien longtemps. Aliénor, convoitée dès avant son arrivée en Poitou, choisit d'unir son duché aux possessions d'Henri Plantagenêt sans l'aval de leur suzerain Louis VII. Et l'Histoire de l'Aquitaine prend un tout autre tournant dans la sphère plantagenêt.

Ainsi s'achève la première période de la vie d'Aliénor d'Aquitaine. Cette remarquable femme de haute lignée au caractère très affirmé et indépendantiste est propulsée à la tête du duché d'Aquitaine en 1137 à seulement treize ans à la suite de la mort de son père Guillaume X d'Aquitaine. Elle se plie à la volonté de son père et de ses tuteurs, le roi Louis VI de France et l'archevêque de Bordeaux Geoffroy du Loroux, ami proche du défunt duc d'Aquitaine : épouser le fils aîné du roi. Dès lors, ce riche domaine entre dans les possessions du domaine royal malgré la réticence de sa population. La révolte de Poitiers en 1138 qui allie bourgeois et seigneurs environnant et incite Guillaume de Lezay coseigneur de Talmont-Saint-Hilaire à faire de même. Louis, succédant à son père la même année que son mariage, écrase ces révoltes. Dès lors, les Aquitains ruminent leur mécontentement sans tenter de nouvelle rébellion. Louis VII se comporte en monarque dans ce duché acquis par sa femme. Il met au second plan Aliénor, mais ne peut lui enlever tout pouvoir puisque c'est d'elle qu'il tient ses droits sur l'Aquitaine. En cela et aussi pour calmer l'opposition de ce peuple « étranger » d'assez mauvaise réputation pour les gens du Nord, il reprend la politique des Guillelmides. Néanmoins, il impose son autorité en postant des garnisons, fortifiant davantage le pays, instaurant des hommes qui lui sont dévoué et qui sont avant tout non aquitains. Nous avons l'image d'une Aliénor plus puissante et à l'influence sur le roi bien plus grande que ce que nous avons constaté dans les sources. En réalité, à son époque c'est déjà beaucoup de trop pour ses contemporains, surtout masculins. Seuls les plus proches amis de la duchesse peuvent conserver leur charge. Mais, lorsque le roi intervient en Aquitaine, notamment lors de ses déplacements, ces notables sont effacés au profit des seigneurs entourant le roi tel que Raoul de Vermandois. Louis VII s'est beaucoup attaché au duché aquitain. Cependant, cet attachement est dû plus aux richesses dont ces terres regorgent, et donc revenus financiers, plutôt qu'au reste. Lorsqu'on parle du rôle de la France dans la deuxième croisade, on pense à la contribution des régions de façon globale sans qu'aucune région n'y soit fortement impliquée. Or, l'Aquitaine est sur le devant de la scène. La lourde sollicitation monétaire et militaire de ce domaine à la seconde croisade atteste de cela. Sans l'Aquitaine, cette croisade n'aurait sans doute pas eu lieu.

Cette croisade est également le point de départ de la lente déchirure entre Aliénor et Louis en dépit de la confirmation papale de leur union. Aliénor, accusée de plusieurs adultères autres mœurs légères fondées sur des rumeurs, lassée de son époux et ne pouvant plus supporter l'austérité de Paris, saisit l'opportunité à Antioche pour réclamer le divorce. De son côté, Louis face au comportement insoumis et aux rumeurs concernant la reine entachant la dignité royale ainsi qu'à l'absence d'héritier masculin, décide de se séparer d'elle bien qu'il en soit toujours amoureux. Au retour en France en 1149, Louis sûr de sa décision, retire ses insignes royaux de l'Aquitaine pendant sa dernière

chevauchée en cette région en compagnie de la reine. Depuis la crise d'Antioche, la santé du couple ne cesse de se dégrader jusqu'à ce que le concile de Beaugency déclare légale la répudiation de la reine le 21 mars 1152. Aliénor repart avec sa dot, mais est obligée de laisser ses deux filles à leur père bien qu'elles soient héritières d'Aliénor tant que celle-ci n'a pas de fils.

Aliénor redevient pleinement souveraine de son duché ce qui attire nombre de convoitises. Elle se remarie à peine deux mois après son divorce avec Henri d'Anjou, lui qui fait partie des causes du divorce. Mais encore, grâce à ce remariage, elle devient une deuxième fois reine, reine d'Angleterre. Ainsi, en unissant ses possessions à celle d'Henri, elle forme le vaste Empire Plantagenêt qui surplombe les terres du royaume de France. La rivalité qui règne entre les Capétiens et les Plantagenêt depuis quelques temps s'accroît encore plus. C'est l'origine du long conflit dynastique qui occupe tout le reste de la période médiévale. L'Aquitaine vit ses derniers instants de liberté.

CONCLUSION

En nous intéressant au sujet de l'exercice du pouvoir par Guillaume X d'Aquitaine, sa fille Aliénor et son premier époux, nous sommes amenée à nous demander comment ces personnages exercent leur pouvoir sur un si vaste et riche domaine qu'est l'Aquitaine et jusqu'où s'étend leur pouvoir.

Au terme de ce long travail de recherche, nous distinguons deux périodes historiques, chacune étant un tournant majeur de l'Histoire tant régionale que nationale. La première retrace le court principat du dernier duc d'Aquitaine, Guillaume VIII comte du Poitou et X d'Aquitaine. Il succède à son père, Guillaume IX le Troubadour en 1126, à l'âge de vingt-sept ans. Il poursuit l'œuvre de ses prédécesseurs. Toutefois, son principat est moins brillant que celui de ses aïeux de par des troubles qui se sont déroulés et de par son impulsivité qui guide ses actes. Tout comme les précédents ducs d'Aquitaine, Guillaume X doit faire face à la « concurrence » de certains de ses vassaux. Plusieurs maisons ne cessent de monter en puissance si bien qu'elles égalent presque leur prince. C'est le cas des vicomtes de Thouars, des seigneurs de Lusignan et bien d'autres. Ainsi, le duc a intérêt à s'assurer de leur fidélité afin d'éviter qu'ils ne se retournent contre lui. Guillaume dispose d'un réseau vassalique très large grâce à des mariages, liens de parenté, d'*amicitia* et d'hommages. D'abord parce que son domaine est très grand, environ un quart de la France actuelle, et parce que ses vassaux disposent eux-mêmes de vassaux. Chaque famille seigneuriale déploie son réseau, par conséquent des alliances sont mutualisées. En revanche, malgré les engagements vassaliques qui lient les seigneurs à leur duc, beaucoup d'entre eux ne sont pas loyaux ou bien le sont en fonction des circonstances qui les arrangent comme par exemple les Lezay de Talmont ou les comtes d'Angoulême. La gestion de son duché se base sur les relations avec les seigneurs, selon leurs agissements.

De plus, il entretient aussi des rapports avec les seigneurs ne relevant pas de ses terres et plus particulièrement avec Geoffroy V Plantagenêt. En 1129, il soutient un de ses parents, Thibaud de Blazon, qui a formé une ligue contre Geoffroy dans le but de profiter de la jeunesse du nouveau comte. Les hostilités se soldent par des négociations à l'avantage de Geoffroy. Dès lors, Guillaume admirant son ennemi pour son intelligence militaire – chose qui lui manque – devient un allié proche. C'est à ce titre qu'il part en campagne militaire en Normandie à l'automne 1136 durant la guerre civile frappant l'Angleterre dont Geoffroy d'Anjou est marié à l'héritière évincée du trône. Après ce succès, Guillaume part en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle expier les péchés commis en Normandie. Cependant, le duc est arrêté peu avant d'avoir atteint son but car

touché par la maladie. Sur son lit de mort, il fait connaître ses dernières volontés : placer ses filles, en particulier l'aînée Aliénor, sous le tutorat de son ami l'archevêque de Bordeaux Geoffroy du Loroux ainsi que du roi de France et marier Aliénor au fils héritier du roi. Ces dispositions sont prises par crainte que la mort du duc sème le trouble dans son domaine et que ses filles soient maltraitées. En raison des événements remplissant son principat et de sa mort prématurée, Guillaume X surnommé par lui-même le Toulousain, n'a pas eu le temps d'entreprendre quoique ce soit pour récupérer le comté de Toulouse qu'il revendique par sa mère. En revanche, il se considère tout au long de sa vie l'héritier du comté toulousain.

Mais encore, ce prince conduit également une politique religieuse. Bien souvent, il favorise les établissements religieux. Il leur octroie des privilèges, des libertés, des confirmations, des concessions. Quand une querelle survient avec d'autres religieux ou des laïcs, il rend le jugement de façon juste. On observe ainsi que généralement, ce sont les laïcs qui sont à l'origine du problème. En plus de cela, Guillaume X est proche de l'Église parce que ses aïeux sont les fondateurs et les protecteurs de plusieurs abbayes notables : Saint-Pierre de Maillezais, Saint-Vincent de Nieuil-sur-l'Autize, Saint-Jean de Montierneuf. D'ailleurs, cette dernière exerce une influence sur le duc. Guillaume X fonde à la fin de son « règne » des abbayes importantes pour l'Aunis et la Saintonge, deux augustiniennes pour Geoffroy du Loroux et une cistercienne pour saint Bernard de Clairvaux : Fontaine-le-Comte, Notre-Dame de Sablonceaux et la Grâce-Dieu. Les deux premières sont pour remercier son ami Geoffroy du Loroux pour son soutien notamment dans le schisme d'Anaclet démarré en 1130, tandis que la dernière est pour se faire pardonner de ses fautes commises pendant cette crise de l'Église. Le ralliement du duc d'Aquitaine à l'antipape Anaclet II sous l'emprise du légat et évêque d'Angoulême Girard de Blaye fait de l'Aquitaine le principal et le plus violent, meurtrier foyer schismatique de l'Europe. Par son incapacité à gérer ses émotions négatives et sa crédulité dont chacune des deux parties du schisme manipule, cette grave crise religieuse prend fin en Aquitaine qu'en 1136 et officiellement à la mort de l'antipape en 1138. Néanmoins, les sentences des prélats schismatiques se poursuivent encore pendant un an et pour la cathédrale Saint-Seurin de Bordeaux, Geoffroy du Loroux aidé du pape Innocent II parvient définitivement à ramener le calme seulement en 1145. Ainsi, Guillaume X d'Aquitaine meurt en 1137 en laissant un duché apaisé et bien tenu à son héritière Aliénor. Avec lui se termine la période fastueuse du duché d'Aquitaine indépendant de la Couronne.

La seconde période historique comprend le passage du duché d'Aquitaine sous la domination directe des Capétiens grâce au mariage d'Aliénor avec Louis, fils héritier du roi Louis VI, célébré en 1137 à Bordeaux. Cependant, le contrat de

mariage stipule que la duchesse reste la seule propriétaire de l'Aquitaine. Mais, dans les faits, c'est Louis VII qui gouverne le duché. Aliénor, reléguée derrière lui, agit rarement sans l'aval de son époux. D'ailleurs, ne pouvant inverser la tendance, Aliénor et son peuple réclame la liberté de leur indépendance si chère à leurs yeux. C'est pourquoi, Aliénor se montre insoumise par son caractère et que la révolte de Poitiers, puis celle de Guillaume de Lezay éclatent peu après le mariage aquitain. En réprimant les révoltes avec l'aide de l'abbé Suger de Saint-Denis. Le roi ramène le calme durablement. Le peuple Aquitain garde maintenant son mécontentement dans l'ombre. Dans le but de légitimer sa présence à la tête du duché des Guillelmides, il reprend la politique de ses prédécesseurs poitevins. Ce choix politique lui permet aussi de contenter sa belle dont il est fort épris (sans réciprocité). De toutes manières, il n'a pas vraiment le choix puisqu'il tient ses droits de sa femme, héritière du dernier duc d'Aquitaine. Ainsi, il agit en bienfaiteur envers les établissements religieux, échoue à reprendre le comté de Toulouse lors de la campagne militaire de 1141, gère le réseau vassalique aquitain. *A contrario*, il s'y comporte en roi et non en comte-duc. Il remplace les officiers et agents locaux par des hommes de son entourage, en tous cas qui sont étrangers à cette région d'Outre-Loire et met en place des garnisons dans les places-fortes. Et lorsque Louis VII se déplace en Aquitaine, les seigneurs locaux s'effacent au profit des seigneurs français. Seuls, les proches autorisés à accompagner la duchesse-reine à Paris ont encore quelques prérogatives. Par exemple, l'archevêque de Bordeaux continue à administrer la province ecclésiastique de Bordeaux et Guillaume II de Mauzé reste le sénéchal du Poitou.

En outre, le deuxième temps du mariage d'Aliénor est marquée par la seconde croisade en 114-1149 et sa conséquence : la dégradation de sa relation avec son mari jusqu'à se terminer par un divorce. Le roi chevauche en Aquitaine juste avant le départ pour la Terre Sainte afin de rassembler beaucoup d'argent servant au financement de la croisade et enrôlant des soldats dont de grands seigneurs comme Guillaume de Mauzé et Geoffroy de Rancon. Puisque le roi contraint Aliénor à le suivre en Orient, Suger assure la régence du royaume et du Nord aquitain alors que Geoffroy du Lauroux administre la partie sud du duché aquitain. Depuis la halte chez l'oncle paternel de la reine, Raymond de Poitiers, le couple royal commence à s'éloigner l'un de l'autre. En effet, le bruit court que la reine a une liaison incestueuse avec Raymond et d'autres, Aliénor se rebelle contre le roi et la consanguinité du couple aux quatrième et cinquième degrés est divulguée bien que tout le monde sache cela. Aliénor exige le divorce pour ses raisons et sa lassitude du roi. Malgré l'intervention du pape visant à les réconcilier et confirmer leur union, le couple va de plus en plus mal. La situation s'aggrave en 1151 lorsqu'Aliénor rencontre le jeune Henri Plantagenêt. Il est venu avec son père et un de ses frères rendre hommage au roi pour le duché de Normandie. On raconte que c'est le coup de foudre. Le roi, de nature jalouse, en

plus des rumeurs d'infidélité de la reine avec Geoffroy V et Henri d'Anjou, décide définitivement de se séparer de sa femme en dépit des sentiments qu'il ressent toujours. De ce fait, il part en tournée une dernière fois en Aquitaine pour y régler des affaires comme de coutume, mais surtout pour retirer les garnisons et les agents qu'il avait mis en place ainsi que détruire les fortifications qui sont encore en cours de travaux. Au retour, le concile de Beaugency s'ouvre et déclare le 21 mars 1152 le divorce du couple Aliénor-Louis. Voilà Aliénor et son Aquitaine enfin délivrées du Capétien. La duchesse répudiée rentre dans ses terres. Elle perd ainsi ses filles pour quelques années. Néanmoins, au nom de leurs filles, Louis continue à porter le titre de duc d'Aquitaine ; toutefois sans intervenir dans le domaine. À peine sortie du domaine royal qu'elle est assaillie de prétendants convoitant sa beauté et son riche patrimoine. Deux mois après, elle donne sa main à cet Henri Plantagenêt, futur roi d'Angleterre. La liberté retrouvée n'aura pas duré longtemps. Ce mariage est le point de départ du long conflit Capétien-Plantagenêt qui couvre tout le Moyen Âge.

Les Guillelmides du XII^e siècle et le roi Louis VII sont donc de puissants personnages tant à l'échelle locale que nationale et même internationale. Ils savent au travers de leur politique tirer profit des ressources de leur domaine. Leur politique s'étend dans tous les domaines de façon plus ou moins directe : diplomatie intérieure et extérieure, religion, économie, militaire, arts. Ces princes se considèrent comme des rois en leur duché d'Aquitaine détaché du pouvoir royal jusqu'à ce que ce soit le roi lui-même qui devient duc de cette principauté. Qui plus est, même en période de troubles, à l'instar du schisme d'Anaclet, ce territoire reste important et imposant en Europe. Le pouvoir des ducs d'Aquitaine est donc très grand et touche chaque domaine. Ce sont des rois locaux. D'ailleurs, leur sang royal légitime cela. Ils sont issus de Charlemagne pour les Carolingiens et de Robert II le Pieux pour les Capétiens.

Avec la mort du dernier comte-duc de Poitou-Aquitaine sans héritier masculin vivant et les deux mariages royaux successifs de sa fille aînée et héritière, Aliénor remet l'Aquitaine à tour de rôle aux Capétiens et Plantagenêt. Malgré son goût pour la liberté, ce duché va perdre peu à peu de son indépendance avant de se voir complètement absorber par la France à la fin de la Guerre de Cent Ans. La période 1126-1137-1204 est la transition entre le temps de la principauté d'Aquitaine indépendante du pouvoir royal depuis plusieurs siècles et le temps où les États français et anglais commencent à se centraliser, « unifier » leur royaume progressivement vers ce que nous connaissons aujourd'hui.

L'étude que nous venons d'achever est en lien avec le présent. Dernièrement, le Gouvernement français de la V^e République a remanié la carte des régions administratives. La région Nouvelle-Aquitaine est presque

géographiquement celle qu'ont connue les contemporains du XII^e siècle. De plus, Aliénor d'Aquitaine fascine encore et son domaine avec ses richesses sont toujours attractifs pour tous et un chacun. Beaucoup de lieux portent d'ailleurs le nom de la duchesse. Néanmoins, il faut bien avouer que l'Aquitaine a perdu de sa splendeur et de son aura politique.

Le cas du duché de Bretagne peut être mis en parallèle avec celui de l'Aquitaine. Nous pensons au dernier duc de Bretagne qui gouverne au XV^e siècle, comte de Montfort et d'Étampes, François II de Montfort (1435-1438-1488), et à sa fille héritière Anne (1477-1488-1514). Le duc s'oppose au roi de France afin de garder l'indépendance de son territoire. Il a un fils, Jean, mais il meurt longtemps avant la naissance d'Anne. Les prétendants d'Anne ne manquent pas. Elle devient archiduchesse puis impératrice de l'Empire romain germanique en épousant par procuration Maximilien I^{er} d'Autriche en 1490. L'année suivante, le mariage est dissolu par le roi français Charles VIII (1470-1483-1488) pour épouser la duchesse lui-même. Après sa mort, Anne est contrainte d'épouser le cousin et successeur du défunt, Louis XII (1462-1498-1515). Ainsi, le duché breton est annexé à la France définitivement en 1532 par un traité imposant cette annexion au duché. Ce parcours ressemble à ceux de Guillaume X et d'Aliénor d'Aquitaine avec Louis VII. De même dans l'Histoire du duché de Bretagne, ce territoire est disputé depuis le XII^e siècle par les Plantagenêt et Capétiens. Les disputes pour la Bretagne entre puissances couvrent pratiquement tout le Moyen Âge, comme pour l'Aquitaine.

Le sujet de recherche que nous avons étudié s'ouvre tout à fait à d'autres thèmes. Les ducs d'Aquitaine ne sont pas reclus, mais au contraire ouverts sur les différentes terres qui composent leur duché et même sur d'autres territoires situés dans le royaume de France ou non. En premier lieu, l'économie associée au commerce est intéressante à étudier de par la diversité, l'importance de ses ressources et son développement en dehors des frontières françaises. De plus, la religion étant étroitement liée au pouvoir temporel et contribuant pour moitié à la prospérité économique et commerciale du duché aquitain qu'on ne peut la contourner. Mais encore, comme nous l'avons vu, l'Aquitaine est formée d'une multitude de seigneuries dont des familles entières ou quelques branches sont ou deviennent aussi puissantes ou presque que leur duc. Mener des recherches sur cette noblesse apporterait des compléments à la connaissance de la dynastie des Guillelmides et du pays ainsi qu'une meilleure compréhension des origines de certaines familles et certains personnages, et donc de leur Histoire tant antérieure que postérieure au XII^e siècle. Ils émergent ou s'élèvent dans la hiérarchie sociale, soit au fur et à mesure, soit brusquement. Cela renforcerait aussi le lien des campagnes avec les familles de grande noblesse car, dans la région, un bon nombre d'entre elles sont issues ou sont apparentées à de petites

seigneuries rurales malgré les changements dynastiques quasiment toujours opérés par mariage. Donc, les liens entre Histoire locale et Histoire nationale seraient mieux mis en avant. Il ne faut pas oublier que sans Histoire locale, il n'y a pas d'Histoire nationale. Par exemple, les vicomtes de Thouars, les comtes de Benon, les seigneurs de Mauzé, les sires de Pons, *etc.* En deuxième lieu, par une politique matrimoniale, les Guillelmides sont proches des comtes de Bourgogne, ducs de Bourgogne ainsi que des souverains de la péninsule ibérique. De même avec l'Anjou. En ce qui concerne le corpus de sources, ce sont les mêmes types de documents que pour le sujet de ce présent mémoire en y ajoutant des documents, autres que des chartes et chroniques, plus spécifiques à l'économie et au commerce.

C'est entre autre ce que nous pourrions étudier en deuxième année de Master recherche, toujours sous la direction de Martin Aurell. Nous avons pensé à nous recentrer sur le Poitou en élargissant les bornes chronologiques, ou bien à la vicomté de Thouars, éventuellement au comté de Benon (si les sources sont suffisantes) ou encore au comté d'Auvergne. Quoi qu'il en soit, nous restons toujours sur un thème concernant la noblesse. Le prochain sujet est à choisir aussi en fonction, comme pour cette année, de la disposition des sources et du temps. Pour l'instant, rien n'est encore défini précisément car il y a tant de choses passionnantes à étudier que le choix est dur à faire ; bien que nous avons quelques idées pour une thèse après le Master.

BIBLIOGRAPHIE

Sources originales :

Poitiers, Arch. dép. Vienne, G1437, carton 6, pièce restaurée n° 38.

Poitiers, Arch. dép. Vienne, G1437, carton 6, pièce restaurée n° 39.

Poitiers, Arch. dép. Vienne, G1437, carton 6, Fontaine le Comte I Av 1137.

Poitiers, Arch. dép. Vienne, 1 H 2 /1, carton 7 des chartes originales antérieures à 1200, n° 48.

Sources éditées:

« Ex historia Francorum », *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 12, Paris, 1877 [1^e éd. 1781], 1013 p.

Historia pontificum et comitum Engolismensium ad annum usque MCLIX (Rerum Engolismensium scriptores), Angoulême, Société archéologique et historique de le Charente, 1858 (éd. CASTAIGNE Eusèbe), 92 p.

La chronique de Saint-Maixent 751-1140, Paris, Les Belles Lettres, 1979 (éd. et trad. VERDON Jean), 229 p.

AUDIAT Louis, « Saint-Eutrope et son prieuré », dans SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS, *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 2, Saintes, Mme Z. Mortreuil, 1875, p. 249 à 448.

AUDOUIN Edouard, *Recueil des Documents concernant la commune et la ville de Poitiers*, t. 1, Poitiers, Imprimerie moderne Nicolas, Renault & C^{ie}, 1923, 314 p.

BEAUCHET-FILLEAU Henri, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, Poitiers, H. Oudin, 1868, 514 p.

BESLY Jean, *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne*, Paris, Gervais Alliot, 1647, 502 p.

BOUQUET Martin, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 16, Paris, Imprimerie royale, 1840 [1^e éd. 1813], 750 p.

BRUTAILS Jean-Auguste, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux*, Bordeaux, Impr. G. Gounouilhou, 1897, 444 p.

CERCAMON, *Les poésies de Cercamon*, Paris, Champion, 1922 (éd. JEANROY Alfred), 37 p.

CHAMPOLLION-FIGEAC Jacques-Joseph, *Documents inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale*, t. 2, Paris, Firmin Didot frères, 1843, 556 p.

CHIBNALL Marjorie (trad. et éd.), *The ecclesiastical history of Orderic Vital*, t. 6 *Books XI, XII, and XIII*, Oxford, At the Clarendon Press, 1978, 611 p.

CHRONIQUEUR DE SAINT-MARTIN DE LIMOGES, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 12, Paris, Palmé, 1877 [1^e éd. 1781], 1013 p.

CONSTABLE Giles, *The letters of Peter the Venerable*, t. 1, Cambridge, Harvard University Press, 1967, 427 p.

CONSTABLE Giles, *The letters of Peter the Venerable*, t. 2, Cambridge, Harvard University Press, 1967, 336 p.

DEJEANNE Jean-Marie-Lucien, « Le troubadour Cercamon », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 17, n° 65, 1905, p. 27-62.

DUVAL Louis, *Cartulaire de Notre-Dame des Châtelliers*, Clouzot, Niort, 1872, 459 p.

FONTENEAU (Dom) Léonard, *Mémoires ou recueil de diplôme, chartes, notices et autres actes authentiques pour servir à l'histoire du Poitou*, t. 27, Poitiers, 799 p.

FONTENEAU (Dom) Léonard, *Mémoires ou recueil de diplôme, chartes, notices et autres actes authentiques pour servir à l'histoire du Poitou*, t. 66, vol. 1, Poitiers, 1058 p.

GAUNT Simon, HARVEY Ruth, PATERSON Linda, *Marcabru. A Critical Edition*, Cambridge, Boydell & Brewer, 2000, 609 p.

GEOFFROY PRIEUR DE VIGEOIS, *Chronique*, Tulle, Détournelle, (s. d.) (trad. François BONNÉLYE), 201 p.

GEOFFROY DU LOROIX, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 15, Paris, Imprimerie royale, 1877 (éd. BOUQUET (dom) Martin), 1030 p.

GEOFFROY II DE RANCON, « Epistolae Sugerii abbatis S. Dionysii », *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 15, Paris, Imprimerie royale, 1877 (éd. BOUQUET (dom) Martin), 1030 p.

GERVAIS DE CANTERBURY, *The historical Works of Gervase of Canterbury*, t. 1 *The Chronicle of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I*, New York, Kraus Reprint, 1965, p. 149.

GRANDMAISON (de) Charles, « Cartulaire de St-Jouin-de-Marnes », dans SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS, *Mémoires de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres*, t. 17, 2^e partie, Niort, Clouzot, 1854, 135 p.

GRASILIER Thomas (abbé), *Cartulaires inédits de la Saintonge*, t. 2 *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes de l'ordre de Saint-Benoît*, Niort, L. Clouzot, 1871, 249 p.

GUÉRIN Paul, *Recueil des documents concernant le Poitou dans les registres de la Chancellerie de France*, Société des Archives Historiques du Poitou, t. 29, Poitiers, Typographie Oudin et C^{ie}, 1898, 506 p.

IMBERT Hugues, « Cartulaire de Saint-Laon de Thouars », *Mémoires de la Société de Statistiques, Sciences, Lettres et Arts des Deux-Sèvres*, Niort, Clouzot, 1876, 216 p.

LA BOUTETIERE (de) Louis, *Cartulaire de l'abbaye de Talmond*, t. 36, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1873, 498 p.

LACURIE Joseph-Louis-Auguste, *Histoire de l'Abbaye de Maillezais depuis sa fondation jusqu'à nos jours, suivie de pièces justificatives la plupart inédites*, Fontenay-le-Comte, E. FILLON, 1852, 593 p.

LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, éd. L. BETHMAN, M.G.H. SS., t. 16, p. 509.

LEDAIN Bélisaire, *Cartulaire et chartes de l'abbaye de l'Absie*, Société des Archives Historiques du Poitou, t. 25, Poitiers, Typographie Oudin, 1895, 460 p.

LÉPICIER Jules, *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 15, Bordeaux, Charles Lefebvre, 1874, 624 p.

LUCHAIRE Achille, *Etudes sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, 527 p.

LUCHAIRE Achille, *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne, 1081-1137*, Genève, Mégariotis, 1979 [1^e éd. 1890], 395 p.

MARCABRU, *Poésies complètes du troubadour Marcabru*, New York, Johnson reprint, 1909 (éd. et trad. J.-M.-L. DEJEANNE), 298 p.

MARCHEGAY Paul, *Notices et pièces historiques sur l'Anjou*, Angers, impr. de Cosnier et Lachèse, 1857, 357 p.

MARCHEGAY Paul, *Cartulaires du Bas-Poitou (Département de la Vendée)*, La Roche-sur-Yon, Les Roches-Baritaud, 1877, 378 p.

MARCHEGAY Paul, MABILLE Emile (éd.), *Chroniques des églises d'Anjou*, Société de l'Histoire de France, Paris, Mme V^e Jules Renouard, 1869, 458 p.

MESCHINET DE RICHEMOND Louis, « Chartes de la Commanderie magistrale du Temple de La Rochelle (1139-1268). (Deux gravures). », dans SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS, *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 1, Saintes, Mme Z. Mortreuil, 1874, p. 21 à 50.

MÉTAIS Charles (abbé), *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme*, Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. 22, Paris, A. Picard, 1893, 430 p.

MIGNE Jacques Paul (éd.), *Patrologiae Cursus Completus. Series Latina*, vol. 189, Paris, 1854, 1788 col.

MOINIER Alexandre, SACRÉ René, « Les moines de la Grâce-Dieu et l'assèchement des marais », *Bulletin de la Société Mauzéenne d'Histoire Locale*, n° 43, 1976, p. 1-13.

MUSSET Georges, *L'abbaye de la Grâce-Dieu*, Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. 27, Paris, A. Picard, 1898, 559 p.

MUSSET Georges, *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. 30, Paris, A. Picard, 1901, 438 p.

NANGLARD Jean, *Cartulaire de l'église d'Angoulême*, Angoulême, Imprimerie G. Chasseignac, 1900, 296 p.

PIERRE LE VÉNÉRABLE, « Epistola XII », *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 15, Paris, Palmé, 1878 [1^e éd. 1808], 1030 p.

PIERRE LE VÉNÉRABLE, « Epistola XIV », *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 15, Paris, Palmé, 1878 [1^e éd. 1808], 1030 p.

RÉDET Louis, *Documents pour l'Histoire de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers*, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1847, Poitiers, Imp. de A. Dupré, 1848, 362 p.

RICHARD LE POITEVIN, « Chronique de Richard le Poitevin », *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 12, Paris, 1877 [1^e éd. 1781], 1013 p.

RICHARD Alfred, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, t. 1, Archives Historiques du Poitou, t. 16, Poitiers, Typographie Oudin, 1886, 384 p.

RICHARD Alfred, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, t. 2, Archives Historiques du Poitou, t. 18, Poitiers, Typographie Oudin, 1886, 626 p.

SAINTE-MARTHE (de) dom Denis, *Gallia christiana novissima : histoire des archeveches, eveches et abbayes de France*, t. 2, Valence, Impr. valentinoise, 1899 (éd. ALBANES Joseph Hyacinthe, CHEVALIER Ulysse), 954 col.

SALMON André, *Recueil de chroniques de Touraine*, Tours, Imprimerie Lavedèze, 1854, 495 p.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES, *Cartulaire de Saint-Laon de Thouars*, t. 14, Niort, Clouzot, 1875, 518 p.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. 3, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1837, 348 p.

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES, *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 5, Bordeaux, Imp. G. Gounouilhou, 1863, 436 p.

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES, *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 12, Bordeaux, Impr. G. Gounouilhou, 1870, 480 p.

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DU POITOU, *Archives historiques du Poitou*, t. 13, Poitiers, Typographie Oudin, 1883, p. 104.

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DU POITOU, *Chartes de l'abbaye de Nouaillé de 678 à 1200*, Poitiers, Archives Historiques du Poitou, 1936 (éd. dom MONSABERT (de) Pierre), 450 p.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS, *Revue des Sociétés Savantes des Départements*, t. 3, Paris, Imprimerie nationale, 1872, 781 p.

SUGER, « Epistolae Sugerii abbatis S. Dionysii », *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 15, Paris, Imprimerie royale, 1877 (éd. BOUQUET (dom) Martin), 1030 p.

SUGER, *Vie de Louis le Gros*, Paris, Alphonse Picard, 1887 (éd. MOLINIER Auguste), 195 p.

SUGER, *Vie de Louis VI le Gros*, Paris, Les Belles Lettres, 1964 (éd. et trad. de WAQUET Henri), 332 p.

SUGER, *Œuvres*, t. 1: *Écrit sur la consécration de Saint-Denis ; L'œuvre administrative ; Histoire de Louis VII*, Paris, 1996 (éd. GASPARRI Françoise), 261 p.

TEULET Alexandre, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. 1, Paris, Henri Plon, 1863, 684 p.

VILLARD François (éd.), *Recueil des documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (1076-1319)*, Poitiers, Société des Archives Historiques du Poitou, 1973, 518 p.

Outils :

BEAUCHET-FILLEAU Henri, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, t. 2, Poitiers, Imprimerie Oudin et Cie, 1895, 816 p.

GOBRY Ivan, *Dictionnaire des papes*, Paris, Pygmalion, 2013, 545 p.

LA CHESNAYE-DESBOIS (de) François Alexandre Aubert, BADIER Jacques, *Dictionnaire de la noblesse*, t. 1, Paris, La veuve Duchesne, 1770 [1^e éd. 1757], 760 p.

RÉDET Louis, *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, Paris, Imprimerie nationale, 1881, 526 p.

Ouvrages généraux :

BOURNAZEL Éric (dir.), POLY Jean-Pierre (dir.), *La mutation féodale : Xe-XIII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991 [1^e éd. 1980], 535 p.

BOURNAZEL Éric (dir.), POLY Jean-Pierre (dir.), *Les féodalités*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, 807 p.

CLÉMENT François, CLÉMENCET Charles, VITON DE SAINT-ALLAIS Nicolas, *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments, depuis la naissance de Notre-Seigneur*, t. 12, Paris, Rue de la Vrillière, 1818 [1^e éd. 1750], 491 p.

CLÉMENT François, CLÉMENCET Charles, VITON DE SAINT-ALLAIS Nicolas, *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres*

anciens monuments, depuis la naissance de Notre-Seigneur, t. 13, Paris, Desprez, 1770, [1^e éd. 1750], 494.

CONTAMINE Philippe (dir.), *Le Moyen Âge. Le roi, l'Église, les grands, le peuple. 481-1514*, Paris, Ed. du Seuil, 2006, 613 p.

GASPARRI Françoise (dir.), *Le XIIe siècle. Mutations et renouveau en France dans la première moitié du XIIe siècle*, t. 3, Paris, 1994, 353 p.

GIRY Arthur, *Manuel de diplomatique : diplômes et chartes, chronologie technique, éléments critiques et parties constitutives de la teneur des chartes, les chancelleries, les actes privés*, 2 vol., Paris, F. Alcan, 1925 [1^e éd. 1894].

HOZIER (d') Louis-Pierre, *Armorial général de la France*, t. 5, Paris, Firmin-Didot, 1752, 1335 p.

MAZEL Florian, *Féodalités (888-1180)*, Paris, Belin, 2014 [1^e éd. 2010], 783 p.

Ouvrages spécialisés :

ARCÈRE Louis-Étienne, *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aulnis*, t. 1, La Rochelle, Desbordes, 1756, 660 p.

ASSOCIATION LES LUSIGNAN ET MÉLUSINE,
<<http://www.leslusignanetmelusine.fr/index.php/les-lusignan-du-poitou?showall=1>>, [consulté le 25/02/2017].

AURELL Martin, « Aliénor d'Aquitaine (1124-1204) et ses historiens. La destruction d'un mythe ? », dans Paviot Jacques, VERGER Jacques (éd.), *Guerre, pouvoir et noblesses au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, 2000, p. 43- 49.

AURELL Martin, « Aliénor d'Aquitaine en son temps », *Revue 303*, vol. 81, 2004, p. 6-17.

AURELL Martin, « préface » de la réédition d'Edmond-René LABANDE, *Pour une image véridique d'Aliénor d'Aquitaine*, Poitiers, Geste éditions, 2005, p. 5-34.

AURELL Martin, « Guillaume IX et l'Islam », TROBADAS, *Guilhem de Peitieu. Duc d'Aquitaine, prince du trobar*. Actes du colloque de Poitiers, dir. Katy BERNARD, GOUSTINE (de) Luc, *Cahiers de Carrefour Ventadour*, 12-13 septembre 2014, p. 1-59.

BAUREIN Jacques, *Variétés bordelaises ou essai historique et critique sur la topographie ancienne & moderne du diocèse de Bordeaux*, t. 5, Pallandre Jeune, 1785, 382 p.

BELOT Jean-Jacques, « Mauzé-sur-le-Mignon. Dix siècles d'histoire », *Bulletin de la Société Mauzéenne d'Histoire Locale*, n° 114, 1999, 36 p.

BERNARD Katy, *Les mots d'Aliénor. Aliénor d'Aquitaine et son siècle*, Paris, Editions confluences, 2015, 274 p.

BIENVENU Jean-Marc, « Aliénor d'Aquitaine et Fontevraud », *Cahiers de civilisation médiévales*, vol. 29, n° 113, 1986, p. 15-27.

BOISSONNADE Prosper, *Histoire de Poitou*, Paris, Boivin & Cie, 1926 [1^e éd. 1915], 316 p.

BONNIN Jean-Claude, *Les commanderies templières et hospitalières du pays d'Aunis*, La Rochelle, J.-C. Bonnin, 1982, 85 p.

BOURGEOIS Luc (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge. Formes et monuments*, t. 1 *Bressuire, Brioux-sur-Boutonne, Loudun, Montmorillon, Saint-Savin-sur-Gartempe, Thouars, Poitiers*, Imprimerie P. Oudin, 2000, 143 p.

BRADBURY Jim, *Stephen and Matilda : the civil war of 1139-53*, Stroud, A. Sutton Pub., 1996, 272 p.

CHAPACOU Denis, *La Grande sylvie d'Argenson : Forêts de Benon, Chizé, Aulnay, Chef-Boutonne, Fontaine et Tusson*, Association pour l'archéologie et l'histoire d'Aulnay et de sa région, 1999, 45 p.

CHERGÉ (de) Charles-Louis-Gilbert, *Mémoire historique sur l'abbaye de Montierneuf de Poitiers*, Poitiers, Imprimerie de F.-A. Saurin, 1845, 636 p.

COLLET Jean-Philippe, « Le combat politique des Plantagenêt en Aquitaine : l'exemple des vicomtes de Thouars (1158-1199) », dans *Noblesses de l'espace Plantagenêt (1154-1224)*. Table ronde, dir. AURELL Martin, *Civilisation médiévale*, n° 11, 13 Mai 2000, p. 139-164.

CROUCH David, *The Beaumont twins. The Roots and Branches of Power in the Twelfth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, 242 p.

DARAS Charles, « La Sépulture de Girard II », supplément au *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, n° 1, 1967, p. 1-3.

DEBORD André, *La société laïque dans les pays de la Charente X^e-XII^e s.*, Paris, Picard, 1984, 585 p.

DE CONCA Massimiliano, *Marcabru, Lo vers comens quan vei del fau* (BdT 293.33), *Lecturae tropatorum*, 2, 2009, 38 p.

DELHOUME Didier, RÉMY Christian, « Le phénomène vicomtal en Limousin, IX^e-XV^e siècles », dans DÉBAX Hélène (dir.), *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2008, p. 237-250.

DEMAY Germain, *Le costume au Moyen Âge, d'après les sceaux*, Paris, Dumoulin, 1880, 496 p.

DUBY Georges, *Dames du XII^e siècle*, t. 1 *Héloïse, Aliénor, Iseut et quelques autres*, Paris, Gallimard, 1995, 173 p.

DUGUET Jacques, « Notes sur quelques vicomtes de Châtelleraut », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. 16, 1981, p. 261-270.

DUGUET Jacques, « Le rôle et les droits de Francon du Capitole et de ses descendants à Saintes (XI^e siècle-XIII^e siècle) », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, 4^e série, t. 18, 1985, p. 265-276.

DUGUET Jacques, « La carrière de Hugues IV de Lusignan », communication présentée au congrès régional des sociétés savantes de Niort, 1986, sous presse.

DUGUET Jacques, « Observations sur les seigneurs et la châtellenie de Châtelailon XI^e siècle-XIII^e siècle », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 19, 1993, p. 7-13.

DUGUET Jacques (dir.), *Surgères*, Surgères, Office de Tourisme de Surgères, 1993, 183 p.

DUGUET Jacques, « La question de la succession dans la famille de Thouars aux XI^e et XII^e siècles », *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, 3^e série, t. 2, 1994, p. 11-20.

DUGUET Jacques, « Notes Historiques sur Pont-l'Abbé », *Bulletin de la Société d'archéologie et de sauvegarde du patrimoine cantonal (de Saint-Porchaire)*, n° 12, 1995, p. 9-14.

DUGUET Jacques, « Le prieuré de Sainte-Gemme des origines à 1731 », dans BAUDRIT André, AUDIER Anne, DUGUET Jacques (dir.), *Sainte-Gemme, histoire locale, église, prieuré*, Rochefort-sur-Mer, La Malle aux livres, 1996.

DUGUET Jacques, « Notes sur la forêt de Baconnais. XI^e siècle – XIII^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie en Saintonge maritime*, n° 19, 1998.

EYGUN François, *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515. Etude d'histoire provinciale sur les institutions, les arts et la civilisation d'après les sceaux*, 1938 [1^e éd. 1926], 555 p.

FAVREAU Robert, « Les débuts de la ville de la Rochelle », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 30, n° 117, 1987, p. 3-32.

FAVREAU Robert (dir.), *Poitiers*, Paris, Beauchesne, 1988, 366 p.

FAVREAU Robert, GLÉNISSON Jean (dir.) *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 2, La Crèche, Geste éditions, 2014, 567 p.

FOULON Jean-Hervé, « Stratégies lignagères et réforme ecclésiastique, la question du lignage de Geoffroy de Vendôme (av. 1070-1132) », *Journal des savants*, vol. 1, n° 1, 2001, p. 3-41.

FOULON Jean-Hervé, *Église et réforme au Moyen Âge. Papauté, milieux réformateurs et ecclésiologie dans les Pays de la Loire au tournant des XI^e-XII^e siècles*, Bruxelles, Éditions De Boeck Université, 2008, 698 p.

GARAUD Marcel, « La charte de franchise accordée aux Poitevins par Aliénor d'Aquitaine en 1199 », dans PETOT Pierre, *Études d'histoire du droit privé offertes à Pierre Petot*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1959, p. 191-198.

GASPARRI Françoise, « L'abbé Suger de Saint-Denis. Mémoire et perpétuations des œuvres humaines », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 44, n° 175, 2001, p. 247-257.

GASPARRI Françoise, « La politique de l'abbé Suger de Saint-Denis à travers ses chartes », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 46, n° 183, 2003, p. 233-245.

GERMONT Raoul, « Le château de Mauzé », *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, Extrait, n° 2-3, 1973, 8 p.

GOBRY Ivan, *Saint Bernard par ses écrits*, Paris, Mediaspaul Éditions, 1999, 205 p.

HILLION Yannick, *Aliénor d'Aquitaine*, Paris, Ellipses, 2015, 525 p.

HISTOIRE PASSION, en ligne en 2006, < <http://www.histoirepassion.eu/> >, [consulté en 09/2016-02/2017].

IMBERT Hugues, « Notice sur les vicomtes de Thouars », dans SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. 29, Poitiers, Fradet, 1864, p. 325-432.

IMBERT, Hugues, *Histoire de Thouars*, Niort, Clouzot, 1871, 415 p.

LACHAUD Fabrice, *La structure familiale des Craon du XI^e siècle à 1415 : le concept lignager en question*, thèse de doctorat sous la direction de Françoise LAINE, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2012, 888 p.

LA FONTENELLE DE VAUDORÉ (de) Armand Désiré, *Recherches sur les chroniques du monastère de St-Maixent, en Poitou*, Poitiers, Imprimerie de Saurin frères, 1838, 73 p.

LEDAIN Bélisaire, *Savary de Mauléon et le Poitou à son époque*, Saint-Maixent, C. Reversé, 1892, 58 p.

LESSON René-Primevère, *Histoire, archéologie et légendes des marches de la Saintonge*, Rochefort, Loustau, 1845, 347 p.

LEVASSEUR Michel, *Des princes français, rois de Sicile, rois de Naples*, Paris, Société des Écrivains, 2012, 331 p.

LUCHAIRE Achille, *Etudes sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, 527 p.

LUCHAIRE Achille, LAVISSE Ernest (dir.), *Histoire de France*, t. 3, Paris, Hachette, 1903, 416 p.

MASSON Juliette, *Geoffroi du Loroux et l'architecture religieuse en Aquitaine au XII^e siècle*, vol. 1, thèse de doctorat sous la direction de Philippe ARAGUAS, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2012, 380 p.

OROUX, *Histoire ecclésiastique de la cour de France*, t. 1, Paris, Imprimerie Royale, 1776, 667 p.

PAVILLON Balthazar, *La Vie du Bienheureux Robert d'Arbrissel*, Paris, François Ernos, 1666, 634 p.

PIROT François, « I. Ce n'était point le troubadour Marcabru... », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 78, n° 79, 1966, p. 537-541.

RÉDET Louis, *Table des manuscrits de D. Fonteneau, conservés à la bibliothèque de Poitiers.*, t. 1, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers, Imprimerie F.-A. Saurin, 1839, 473 p.

RICHARD Alfred, *Histoire des comtes de Poitou 778-1204*, t. 1, Paris, Alphonse Picard & fils, 1903, 595 p.

RICHARD Alfred, *Histoire des comtes de Poitou 778-1204*, t. 2, Paris, Alphonse Picard & fils, 1903, 595 p.

RICHARD Étienne (abbé), *Étude historique sur le schisme d'Anaclet. En Aquitaine de 1130 à 1136*, Poitiers, H. Oudin, 1859, 104 p.

RICHARD Jean, « Sur les alliances familiales des ducs de Bourgogne aux XII^e et XIII^e siècles », *Annales de Bourgogne*, vol. 30, 1958, p. 37-46.

SACRÉ René, « Chronique du temps passé », *Bulletin de la Société Mauzéenne d'Histoire Locale*, n° 47, 1978, p. 8-11.

SAINTE-MARIE (de) Anselme, *Histoire de la Maison Royale de France, et des grands officiers de la Couronne : dressée sur plusieurs chartes d'églises, titres, registres, & mémoriaux de la chambre des comptes de Paris, histoires, chroniques & autres preuves*, t. 4, Paris, Compagnie des Libraires, 1728 [1^e éd. 1726], 951 p.

SASSIER Yves, *Louis VII*, Paris, Fayard, 1991, 499 p.

SETTIPANI Christian, *La noblesse du midi carolingien. Études sur quelques grandes familles d'Aquitaine et du Languedoc du IX^e au XI^e siècles. Toulousain, Périgord, Limousin, Poitou, Auvergne*, Oxford, Occasional Publications UPR, 2004, 388 p.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DU PAYS CHAUVINOIS, *Chauvigny, des origines au XX^e siècle*, bull. n° 49, Chauvigny, Associations des publications chauvinoises, 2011, 492 p.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, Fradet, 1855, 530 p.

SOCIÉTÉ MAUZÉENNE D'HISTOIRE LOCALE, *Bulletin de la Société Mauzéenne d'Histoire Locale*, n° 112, 1999, 27 p.

THÉRY-ASTRUC Julien, « La réforme grégorienne », *Fréquence médiévale*, 35 min, en ligne le 04/12/2016, < https://www.him-mag.com/frequence_medievale_reforme_gregorienne/ >, [consulté le 22/01/2017].

TOCK Benoît-Michel, GUYOTJEANNIN Olivier, « *Mos presentis patrie* : les styles de changements du millésime dans les actes français (XI^e-XVI^e siècle) », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. 57, 1999, p. 41-109.

TRANCHANT Mathias, TREFFORT Cécile (dir.), *L'abbaye de Maillezais. Des moines du marais aux soldats huguenots*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 490 p.

TREFFORT Cécile, « Les lanternes des morts : une lumière protectrice ? », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 8, 2001, p. 143-463.

TREFFORT Cécile, « La mémoire d'un duc dans un écrin de pierre : le tombeau de Guy Geoffroy à Saint-Jean-de-Montierneuf de Poitiers », *Cahiers de Civilisation médiévale*, vol. 47, n° 187, 2004, p. 249-270.

VASSELOT (de) Clément, « L'ascension des Lusignan : les réseaux d'une famille seigneuriale (X^e-XII^e siècle) », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 58, n° 230, 2015, p. 123-138.

VERDON Jean, « La Chronique de Saint-Maixent et l'histoire du Poitou aux IX^e-XII^e siècles », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, Extrait, 4^e série, t. 13, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1976, p. 438 à 472.

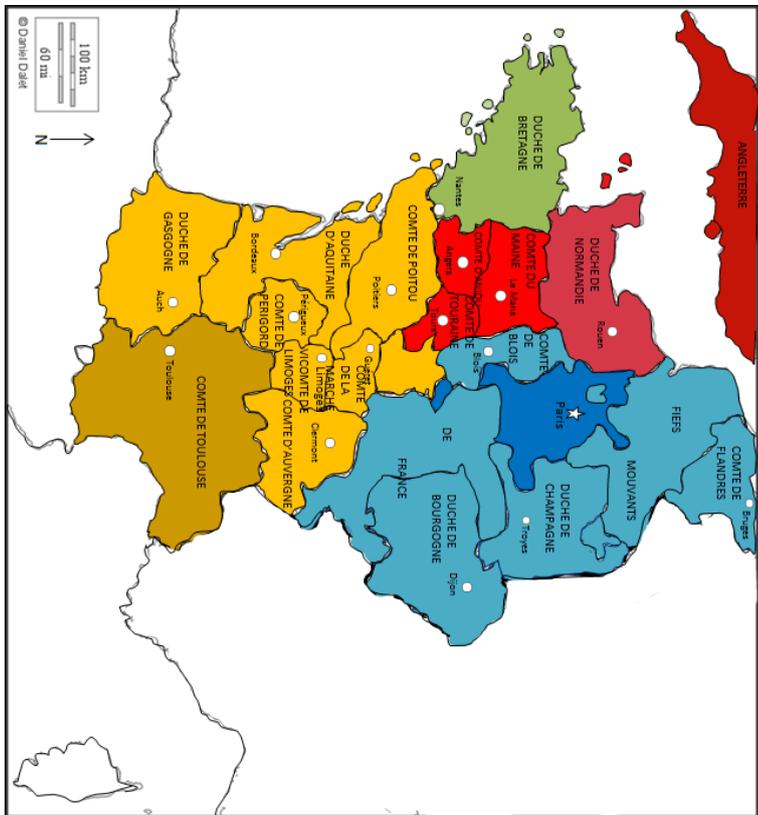
VERDON Jean, « Les moniales dans la France de l'Ouest aux XI^e et XII^e siècles. Étude d'histoire sociale », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 19, n° 75, 1976, p. 247-264.

VIAUT Charles, « Le château de Talmont (Talmont Saint-Hilaire, Vendée, 85). Histoire et perspectives de recherches », *Chroniques chartistes*, 2016, p. 1-8.

VIGIER DE LA PILE (de) François, *Histoire de l'Angoumois*, Paris, Charles Borrani, 1846, 160 p.

VILLARD François, « Guillaume IX d'Aquitaine et le concile de Reims de 1119 », *Cahiers de Civilisation médiévale*, vol. 16, n° 64, 1973, p. 295-302.

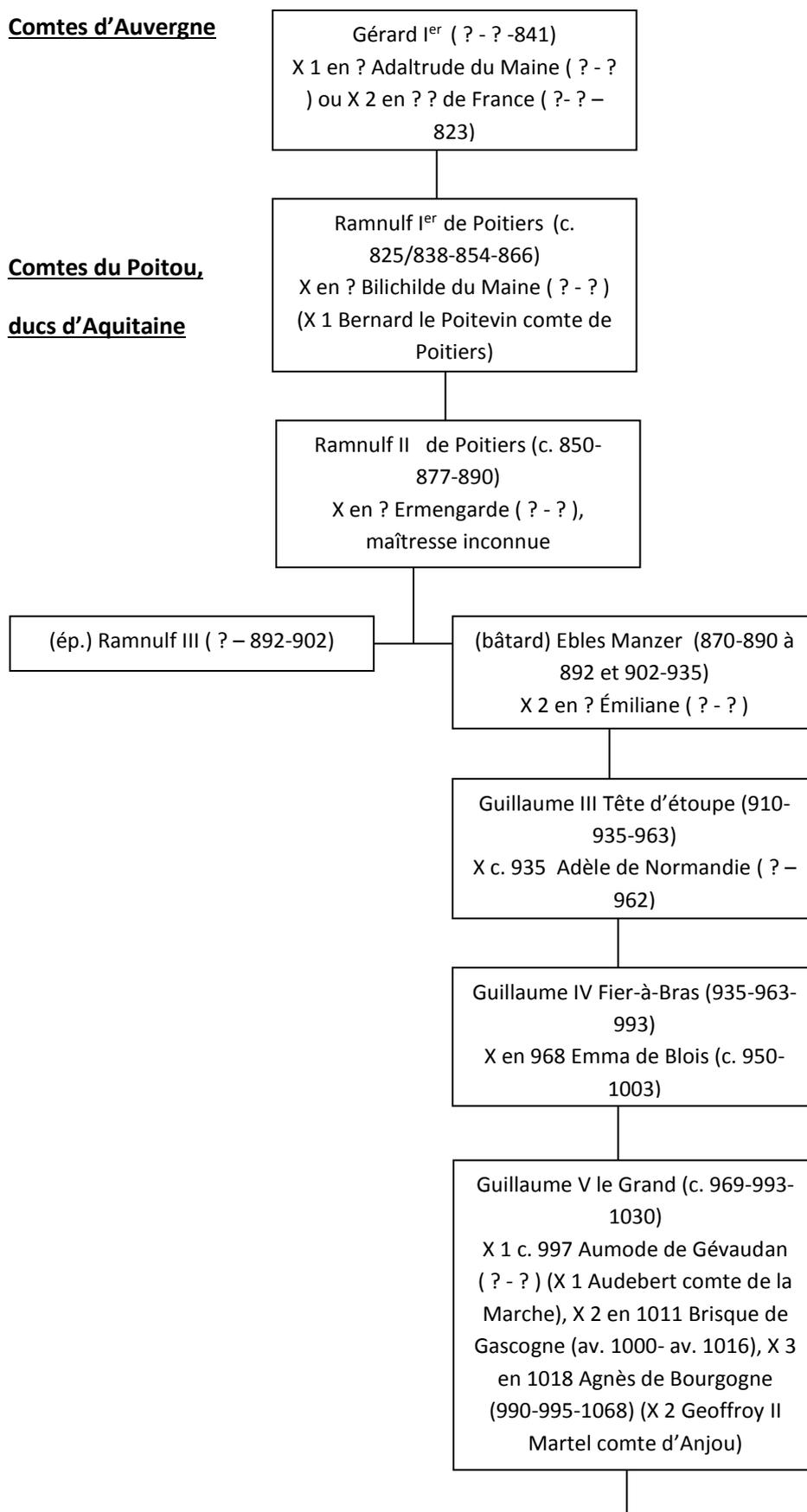
ANNEXES

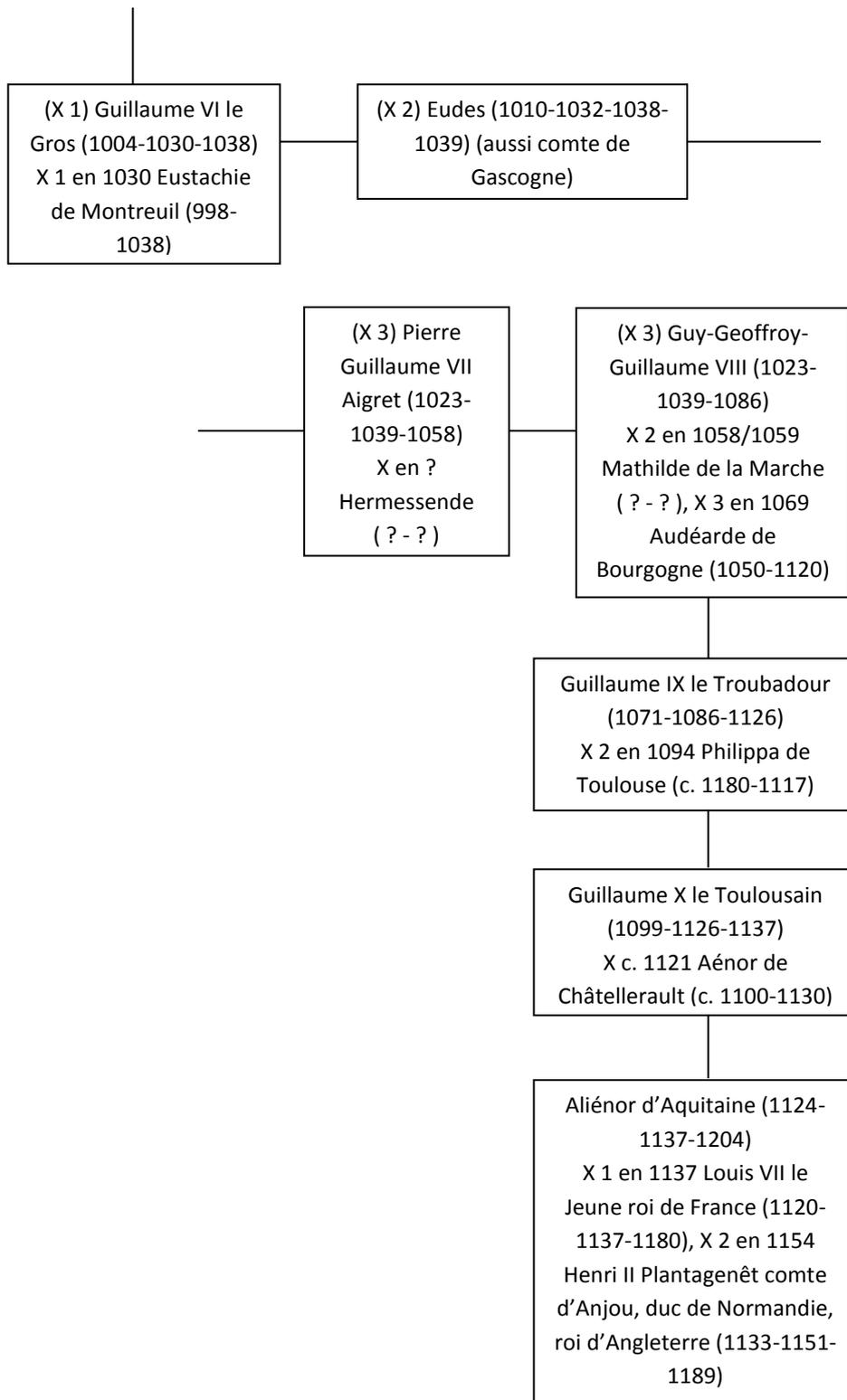


Le royaume de France deux ans après le divorce de Louis VII (1154)

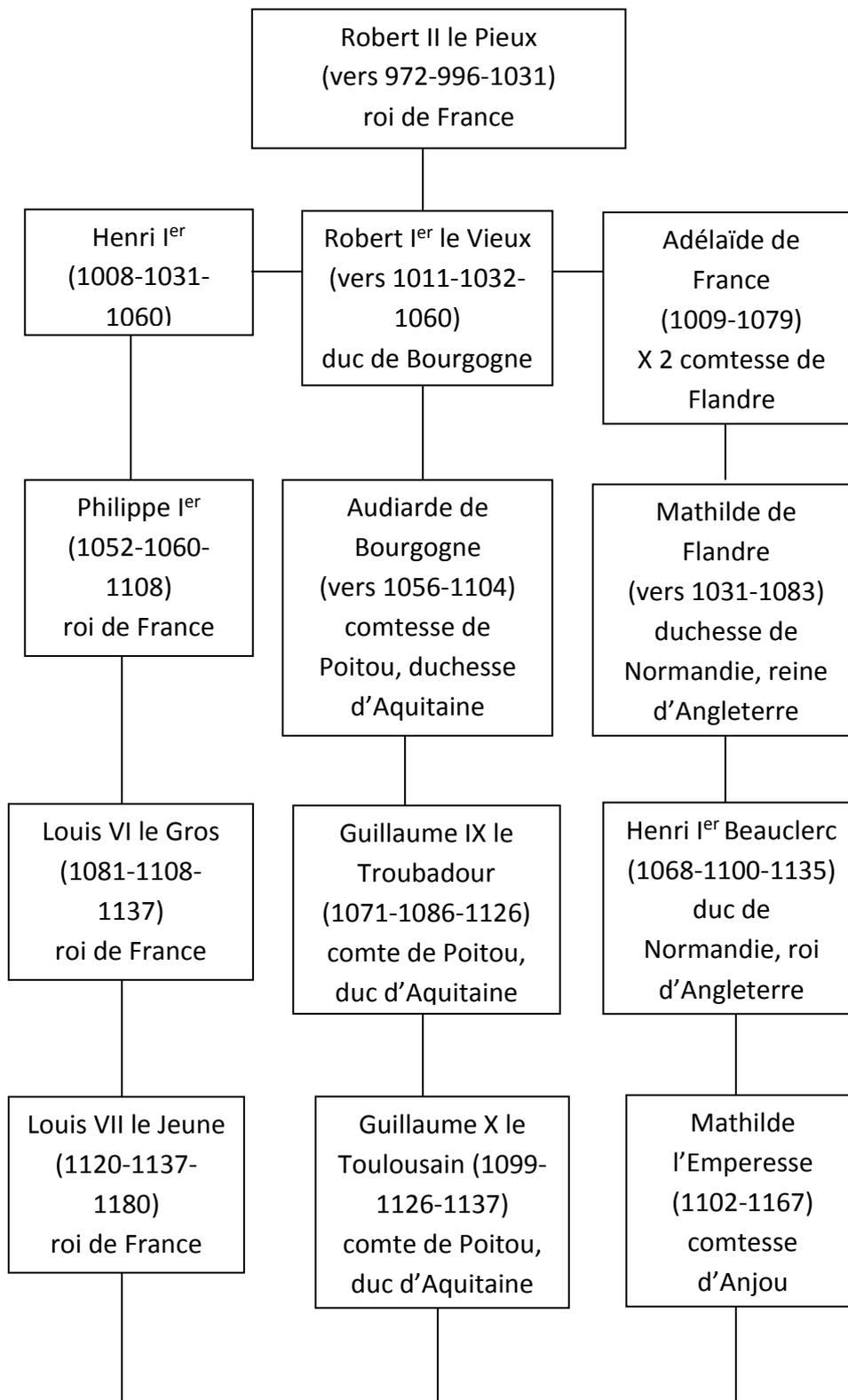
- frontière
- domaine royal
- iefs mouvants de la Couronne de France
- duché d'Aquitaine
- comté de Toulouse
- royaume d'Angleterre
- territoires dominés par les Plantagenêts
- duché de Bretagne
- capitale du royaume de France
- ville principale du pouvoir

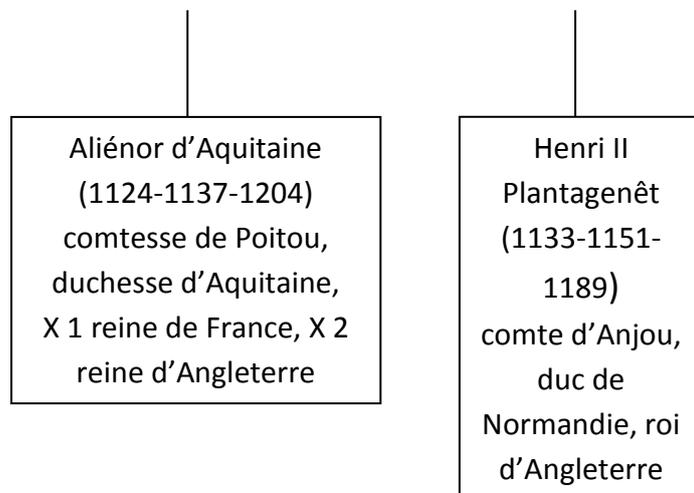
Généalogie simplifiée de Guillaume X et d'Aliénor d'Aquitaine





Descendance simplifiée de Robert II le Pieux commune à Aliénor d'Aquitaine, Louis VII et Henri II Plantagenêt





Aliénor d'Aquitaine : ép. 1 Louis VII le Jeune roi de France, ép. 2 Henri II Plantagenêt comte d'Anjou, duc de Normandie, roi d'Angleterre.

Monuments laïcs représentatifs du pouvoir comtal-duc



Palais des comtes du Poitou avec la Tour Maubergeon : situés dans la capitale poitevine, accolé à la première enceinte de la ville et remaniés plusieurs fois depuis le début du XII^e siècle. Aujourd'hui palais de Justice (cl. Anaïs Lancelot).



Château de Mauzé en plein cœur du bourg mais isolé par le Mignon et un bras de la Bretagne. Il est remanié à plusieurs reprises dont par les Lusignan ; seules les tours d'angles rondes aux toits en poivrières sont médiévales. Son emplacement reprend celui de la première motte castrale. Madame Branger, veuve du Colonel de Valois en est l'actuelle propriétaire. Elle descend d'une illustre famille dont un certain Jacques de Liniers (statue à Niort rue de Strasbourg) était au service du roi d'Espagne et fût vice-roi de Rio de la Plata et donc à l'origine de la naissance de

l'État d'Argentine. (cl. Raoul Germont, « Le château de Mauzé », *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, Extrait, n° 2-3, 1973, p. 7).



Castrum de Talmont-Saint-Hilaire en ruine (cl. Anaïs Lancelot).



Donjon de Niort, le reste est détruit (cl. Anaïs Lancelot).

Monuments religieux représentatifs du pouvoir comtal-ducal



Corps principal de l'abbaye de La Grâce-Dieu remanié à l'époque moderne. Aujourd'hui, le lieu sert de réception et de gîte de luxe (cl. Anaïs Lancelot).



Vue arrière de l'abbaye Saint-Jean de Montierneuf (cl. Anaïs Lancelot).



Église Saint-Hilaire-le-Grand vue de derrière. Les comtes-ducs Guillelmides sont abbés laïcs de ce lieu (cl. Anaïs Lancelot).



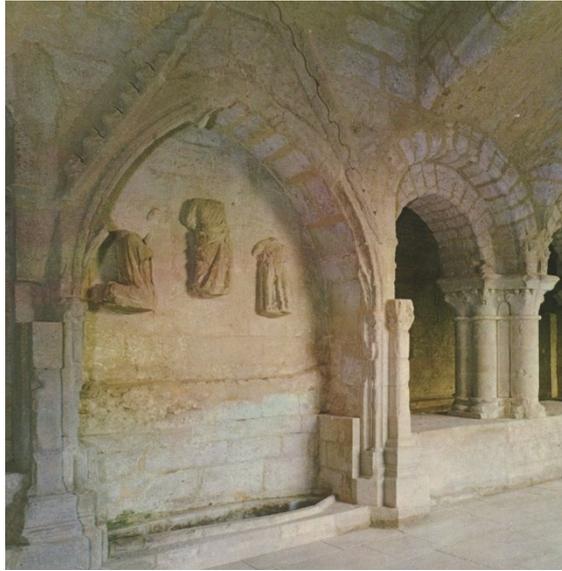
Abbaye Saint-Pierre de Maillezais : bâtiments communs (extrême gauche réservé aux hôtes, le reste dédié aux convers), au sol quelques restes de l'église romane et du cloître (cl. Anaïs Lancelot).



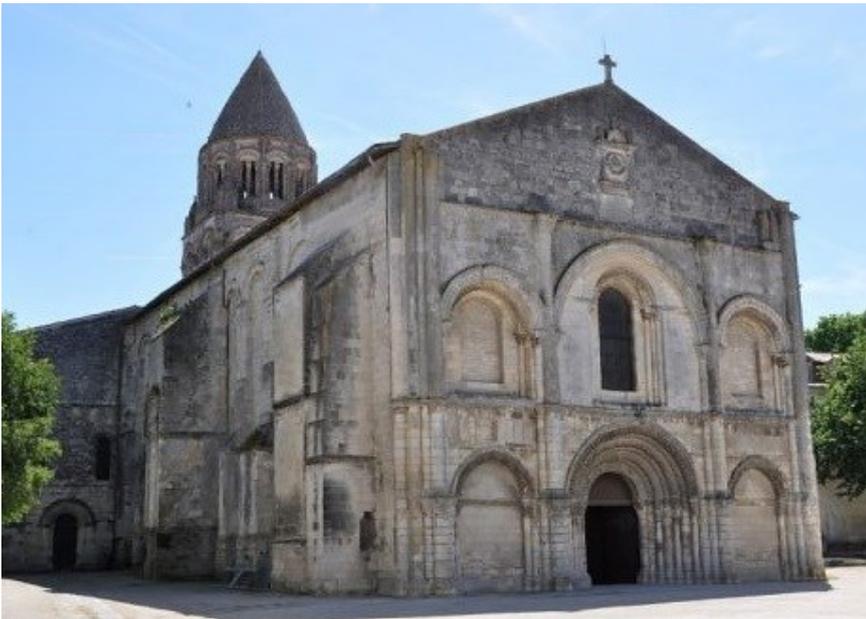
Abbaye de Saint-Pierre de Maillezais : au premier plan, ancienne église romane et son cloître disparus en dehors de quelques restes. Au second plan, la cathédrale et le logement de l'évêque (cl. Anaïs Lancelot).



Abbaye Saint-Vincent de Nieul-sur-l'Autise vue des jardins arrières (cl. Anaïs Lancelot).



Tombe vide avec enfeu d'Aéonor de Châtellerault (cl. Anaïs Lancelot).



Église abbatiale de Notre-Dame de Saintes (cl. Anaïs Lancelot).

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	3
INTRODUCTION.....	5
PREMIÈRE PARTIE : Guillaume X d'Aquitaine : le dernier duc d'Aquitaine (1126-1137)..	16
CHAPITRE 1 : Les rapports du duc avec ses vassaux.....	20
Des vassaux fidèles et alliés à Guillaume X.....	20
Des vassaux rebelles et insoumis à leur comte-duc	27
CHAPITRE 2 : La politique extérieure au duché aquitain	34
La Ligue des vassaux angevins contre le nouveau comte d'Anjou (1129-1130)	34
La campagne de Normandie (1136).....	36
Le « don » de l'Aquitaine à la Couronne de France (1137).....	38
CHAPITRE 3 : Les corrélations entre Guillaume X et l'Église : le pouvoir spirituel mêlé à celui du temporel.....	45
La pratique de donations et fondations religieuses	45
Le schisme d'Anaclet (1130-1136).....	53
DEUXIÈME PARTIE : Aliénor d'Aquitaine et son duché dans le domaine royal de Louis VII (1137-1152).....	62
CHAPITRE 1 : La France épouse l'Aquitaine : un grand bouleversement pour les Aquitains (1137-1138)	64
Le mariage aquitain (25 juillet 1137)	64
La révolte de Poitiers (1138).....	70
CHAPITRE 2 : Le contrôle et la gestion de l'Aquitaine par le pouvoir royal.....	73
Des agents royaux mis en place.....	73
Les actions de Louis VII et d'Aliénor dans le Nord du duché d'Aquitaine	74
La revendication du comté de Toulouse perpétuée (1141)	81
CHAPITRE 3 : Une lente rupture entre l'Aquitaine et la France (1146-1152).....	83
L'Aquitaine très sollicitée financièrement dans la préparation de la croisade (1146-1147).....	83
L'administration du duché aquitain pendant la seconde croisade (1147-1149).....	87
Un divorce difficilement prononcé (1148-1152)	89
Aliénor d'Aquitaine et son duché délivrés du Capétien... pour très peu de temps (21/03-18/05/1152).....	93
CONCLUSION.....	99
BIBLIOGRAPHIE	105

